

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BECKERICH



BUDGET 2025

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	120	Coordination administrative
	130	Coordination technique
	131	Urbanisme
	132	Bâtiments communaux
	140	Coordination des relations publiques
	150	Coordination des affaires socio-culturelles
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
	191	Coopération au développement et aide humanitaire internationale
	192	Aide humanitaire nationale
2		Protection sociale
	221	Club Seniors
	223	Repas sur roues
	230	Egalité des chances
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	252	Centres de vacances
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	261	Aides aux sinistrés
	263	Aides aux nécessiteux
	266	Actions sociales
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
	320	Services de secours
4		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	423	Cogénération
	425	Production et Distribution de l'électricité

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
	429	Autres énergies non électriques
	430	Tourisme
	441	Transports routiers
	450	Réseaux de communication
	452	Réseaux de télédistribution
	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
	493	Projets de développement polyvalents
	499	Autres branches d'activités
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	532	Mesure d'économie d'énergie
	542	Protection de la nature
	591	Développement environnemental
	599	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	624	Voirie vicinale
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	628	Hygiène publique
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
7		Santé
	720	Services ambulatoires
	740	Services de santé publique
8		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
	825	Associations sportives
	829	Autres Sports
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	833	Musées
	834	Cinémas
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	838	Patrimoine culturel
	839	Autres Services culturels
	850	Cultes
	860	Fêtes publiques
9		Enseignement
	910	Enseignement fondamental
	911	Education précoce
	912	Education préscolaire
	913	Enseignement primaire
	919	Autre Enseignement fondamental
	930	Services annexes à l'enseignement
	932	Transport scolaire
	934	Service médical
	939	Autres Services annexes à l'enseignement

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Actions sociales		266
Affaires économiques	4	
Agriculture		411
Aide humanitaire nationale		192
Aides aux nécessiteux		263
Aides aux sinistrés		261
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Enseignement fondamental		919
Autre Jeunesse		259
Autres branches d'activités		499
Autres énergies non électriques		429
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres Services annexes à l'enseignement		939
Autres Services culturels		839
Autres Sports		829
Autres types de protection de l'environnement		599
Bâtiments communaux		132
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Centres de vacances		252
Cimetières		626
Cinémas		834
Circulation		622
Club Seniors		221
Codes Techniques	0	
Cogénération		423
Commissions consultatives		113
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Coopération au développement et aide humanitaire internationale		191
Coordination administrative		120
Coordination des affaires socio-culturelles		150

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Coordination des relations publiques		140
Coordination technique		130
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Développement environnemental		591
Eclairage public		640
Education précoce		911
Education préscolaire		912
Egalité des chances		230
Enseignement	9	
Enseignement fondamental		910
Enseignement primaire		913
Fêtes publiques		860
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Hygiène publique		628
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Intégration des étrangers		270
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Musées		833
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Places publiques		621
Production et Distribution de l'électricité		425
Projets de développement polyvalents		493
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Réseaux de communication		450
Réseaux de télédistribution		452
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Service médical		934
Services ambulatoires		720
Services annexes à l'enseignement		930
Services de santé publique		740
Services de secours		320
Services généraux des administrations publiques	1	
Sylviculture		412
Terrains de sports		821
Tourisme		430
Transport scolaire		932
Transports routiers		

INDEX ALPHABETIQUE		
Libellé	Fonction	Sous-fonction
		441
Urbanisme		131
Voirie vicinale		624

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)		Exécution				Solde au 31.12.2024	Annuité 2025		Solde au 31.12.2025	
		Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro		dont			
Date et montant		Sigle	N° compte			5	6	7	8	capital
JJ.MM.AAAA	en euro			9	10					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
24.08.2005	2 000 000,00	BCEE	LU78 0011 1066 0072 6540	2006/2026	2 000 000,00	166 857,24	115 400,92	110 205,55	5 195,37	56 651,69
09.05.2006	1 500 000,00	CCRA	LU53 0090 0056 0008 8602	2007/2027	1 500 000,00	133 600,90	93 325,52	85 464,16	7 861,36	48 136,74
09.05.2006	500 000,00	CCRA	LU27 0090 0057 0008 8601	2007/2027	500 000,00	54 550,03	29 983,17	26 828,13	3 155,04	27 721,90
17.07.2007	1 500 000,00	CCRA	LU60 0090 0052 0008 8606	2008/2028	1 500 000,00	248 485,47	94 896,17	82 828,48	12 067,69	165 656,99
10.09.2008	1 000 000,00	CCRA	LU98 0090 0058 0008 8600	2009/2029	1 000 000,00	208 032,04	52 008,00	52 008,00	0,00	156 024,04
30.10.2009	1 750 000,00	BCEE	LU86 0011 1066 0080 0310	2010/2030	1 750 000,00	511 616,21	103 247,03	101 710,45	1 536,58	409 905,76
29.03.2013	2 000 000,00	CCRA	LU91 0099 7808 0008 8601	2014/2032	2 000 000,00	932 585,53	171 737,95	128 050,15	43 687,80	804 535,41
03.04.2024	3 000 000,00	BCEE	LU77 0011 1362 1746 0690	2024/2044	3 000 000,00	2 913 967,32	206 160,00	110 355,72	95 804,28	2 803 611,60
	5 000 000,00	CPT	inscrit au budget 2025	2025/2045	5 000 000,00		326 826,00	191 826,00	135 000,00	4 808 174,00
Totaux :						5 169 694,74	1 193 584,76	889 276,64	304 308,12	9 280 418,13

RECETTES ORDINAIRES

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	42 283,40	30 179,52	30 179,52	0,00		
791000/99001	Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs	42 283,40	30 179,52	30 179,52	0,00		
	État des restants de l'exercice 2022 voté au CC du 17.05.2023						
	Total 036	42 283,40	30 179,52	30 179,52	0,00		
	Total général 0	42 283,40	30 179,52	30 179,52	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/112/	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	6 877,78	7 000,00	8 522,12	0,00		
748310/99001	Remboursement par le fonds pour dépenses communales: Elections et référendum	6 877,78	7 000,00	8 522,12	0,00		
	11.06.2023: élections communales 08.10.2023: élections législatives 09.06.2024: élections européennes						
	Total 112	6 877,78	7 000,00	8 522,12	0,00		
2/120/	120 Coordination administrative						
706140	Services d'impression et de copies	11,20	100,00	100,00	103,30		
706140/99001	Photocopies	11,20	100,00	100,00	103,30		
	Recettes pour la confection de photocopies Délibération du CC du 28.03.2011 avec approbation ministérielle du 04.05.2011, réf. :4.0042(26860) Délibération du CC du 02.06.2014 avec approbation ministérielle du 21.07.2014, réf.:MI-DFC-4.0042/NH (27342) (copies "Plotter")						
707250	Taxes de chancellerie	2 525,00	3 500,00	3 500,00	3 590,06		
707250/99002	Taxes de chancellerie - Centre des citoyens	1 485,00	2 000,00	2 000,00	2 051,46		
	Taxe de chancellerie pour la délivrance d'une carte d'identité						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	luxembourgeoise. Délibération du CC du 19.12.2011 avec arrêté grand-ducal du 03.02.2012 et approbation ministérielle du 14.02.2012 réf.:4.0042 (38130)						
707250/99003	Rappels d'échéance	1 040,00	1 500,00	1 500,00	1 538,60		
	Recettes en rapport avec les rappels d'échéance Délibération du CC du 19.12.2011 avec arrêté grand-ducal du 03.02.2012						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	0,00	13 744,88	13 744,88	0,00		
744400/99001 G	Subvention de l'Etat pour les personnes sous contrat d'apprentissage	0,00	13 744,88	13 744,88	0,00		
	L'apprenti adulte a droit à une indemnité égale au salaire social minimum non qualifié, c.à.d. 2570,93 € indice 944,43 (01/09/2023). La différence entre le montant de l'indemnité d'apprentissage suivant barème et le salaire social minimum est remboursée au patron-formateur sur déclaration par le service de l'Orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi.						
746000	Indemnités d'assurance touchées	10 734,04	10 000,00	1 500,00	10 000,00		
746000/99001	Indemnités d'assurance touchées	10 734,04	10 000,00	1 500,00	10 000,00		
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	148,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748350/99001	Remboursement de dégâts causés par des tiers	148,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748380	Autres remboursements	569,24	3 000,00	8 604,23	3 000,00		
748380/99001	Autres remboursements	569,24	3 000,00	8 604,23	3 000,00		
	Remboursement par des particuliers: droits d'enregistrement, indemnités de procédure, intérêts de retard versés par des huissiers de justice etc.						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	13 894,39	13 894,39	20 000,00		
748391/99001	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	13 894,39	13 894,39	20 000,00		
	Le crédit 2025 tient compte de la déclaration annuelle 2024. Le crédit 2024 tient compte de la déclaration annuelle 2023. Les paiements des déclarations avec solde débiteur se font de l'article 3/122/688000/99001.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	103 614,95	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
748392/99001	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	103 614,95	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
748393	Remboursements pour congé politique, sportif, culturel, éducatif et mandats sociaux	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748393/99001	Remboursements pour congé politique, sportif, culturel, éducatif et mandats sociaux	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Recettes de la part du MEN Service National de la Jeunesse pour des congés jeunes						
	Total 120	117 602,43	170 239,27	167 343,50	162 693,36		
2/130/	130 Coordination technique						
707220	Taxes liées à l'urbanisation	1 550,00	6 500,00	6 500,00	6 768,12		
707220/99001	Taxes de chancellerie : dossier PAP	0,00	4 500,00	4 500,00	4 768,12		
	Délibération du CC du 09.12.2008 avec AGD du 28.04.2009 et approuvée par le ministère de l'intérieur le 05.05.2009 , réf.: 4.0042 (34854)						
707220/99002	Autorisations de bâtir et de transformation	1 550,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Délibération du 19.12.2011 avec AGD du 03.02.2012 et approbation ministérielle du 14.02.2012, réf.: 4.0042(38130)						
707250	Taxes de chancellerie	0,00	2 500,00	2 500,00	2 564,33		
707250/99001	Enquêtes Commodo et incommodo	0,00	2 500,00	2 500,00	2 564,33		
	Remboursement des frais suivant l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés						
748380	Autres remboursements	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
748380/99001	Remboursement des frais de publication des avis PAP	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	suivant l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain						
	Total 130	1 550,00	16 000,00	16 000,00	16 332,45		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	153 564,60	166 536,00	166 536,00	172 031,69		
707110/99001	Impôt foncier	153 564,60	166 536,00	166 536,00	172 031,69		
	Taux: A (Propriétés agricoles) 500% B1 (Constructions industrielles ou commerciales) 700% B2 (Constructions à usage mixte) 500% B3 (Constructions à autre usage) 400% B4 (Maisons unifamiliales, maisons de rapport) 300% B5 (Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation) 600% B6 (Terrains à bâtir à des fins d'habitation) 900%						
707120	Impôt commercial	189 266,58	276 500,00	214 628,31	222 199,96		
707120/99001	Impôt commercial	189 266,58	276 500,00	214 628,31	222 199,96		
	Estimation suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets. Application base d'assiette d'après le bénéfice d'exploitation à 325 % voté chaque année au conseil communal.						
707130	Taxe sur les résidences secondaires	500,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
707130/99001	Taxes sur les résidences secondaires	500,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Délibération du CC du 15.03.2012 avec AGD du 13.04.2012						
707140	Taxe sur les chiens	18 450,00	20 000,00	20 000,00	20 514,64		
707140/99001	Taxe sur les chiens	18 450,00	20 000,00	20 000,00	20 514,64		
	Délibération du CC du 06.12.2011 avec AGD du 07.01.2012 et approbation ministérielle du 11.01.2012, réf.: 4.0042(36607)						
707220	Taxes liées à l'urbanisation	6 000,00	6 500,00	7 500,00	7 000,00		
707220/99001	Taxe sur les logements non occupés	6 000,00	6 500,00	7 500,00	7 000,00		
	Délibération du CC du 15.03.2012 avec AGD du 25.05.2012						
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	11 336 305,12	11 390 812,20	12 787 352,18	13 286 149,60		
744560/99001 G	Fonds de dotation globale des communes	11 336 305,12	11 390 812,20	12 787 352,18	13 286 149,60		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
	Estimation suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets.						
	Plan de paiement annuel: tranches à recevoir en janvier, mars, avril, juin, juillet, septembre, décembre et solde début exercice suivant.						
	Total 170	11 704 086,30	11 861 348,20	13 197 016,49	13 708 895,89		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755220	Intérêts sur comptes à terme	10 830,48	1 000,00	8 000,00	5 000,00		
755220/99001	Intérêts de capitaux sur placements à court terme	10 830,48	1 000,00	8 000,00	5 000,00		
	Total 180	10 830,48	1 000,00	8 000,00	5 000,00		
	Total général 1	11 840 946,99	12 055 587,47	13 396 882,11	13 892 921,70		
2/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	17 775,00	19 425,00	30 000,00	56 000,00		
706060/99001	Ventes de repas sur roues	17 775,00	19 425,00	30 000,00	56 000,00		
	Règlement communal du 13.09.2021, n°14, portant fixation du repas sur roues, avec approbation ministérielle du 30.09.2021, réf. 83ax762d7/as -> 15 € / repas						
	Total 223	17 775,00	19 425,00	30 000,00	56 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
706170	Services d'encadrement	30 827,33	70 000,00	70 000,00	74 170,70		
706170/99001	SEA Dillendapp - participation financière des parents	30 827,33	70 000,00	70 000,00	74 170,70		
	L'entrée en vigueur de la gratuité partielle des repas et de l'accueil pour la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés pendant les périodes scolaires -> La prestation devenue gratuite sera prise en charge via participation étatique lors du décompte.						
	Remboursement par l'Etat de 75% du déficit, sous réserve d'acceptation, suivant convention avec le ministère.						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	40 612,48	55 645,12	56 490,12	57 909,75		
744400/99001 G	Aides financières et mesures en faveur de l'emploi - ADEM	40 612,48	55 645,12	55 645,12	57 909,75		
	Participation de l'ADEM dans les frais de salaire de M. Wilmart Gaëtan et Mme Thill Théa.						
	Frais salariaux remboursés à raison de 100% - Remboursement plafonné à 150% du SSM pour salariés non-qualifiés						
744400/99002 G	Remboursement par l'Etat des compléments d'indemnité et primes d'apprentissage (Educateur)	0,00	0,00	845,00	0,00		
	* Aide de promotion à l'apprentissage égale à 130 € ou 150 € par mois d'apprentissage et est attribuée par année d'apprentissage						
	*Apprentissage pour adultes: Remboursement du complément d'indemnité (différence entre le montant du salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés et l'indemnité d'apprentissage payée en formation initiale)						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	1 338 681,57	1 368 000,00	1 404 601,00	1 422 000,00		
744611/99001 G	SEA Dillendapp - Participation de l'Etat dans les frais defonctionnement	1 338 681,57	1 368 000,00	1 404 601,00	1 422 000,00		
	L'entrée en vigueur de la gratuité partielle des repas et de l'accueil pour la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés pendant les périodes scolaires -> La prestation devenue gratuite sera prise en charge via participation étatique lors du décompte.						
	Remboursement par l'Etat de 75% du déficit, sous réserve d'acceptation, suivant convention avec le ministère.						
	Total 242	1 410 121,38	1 493 645,12	1 531 091,12	1 554 080,45		
2/263/	263 Aides aux nécessiteux						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/263/	263 Aides aux nécessiteux						
744611 O	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	32 851,98	0,00	15 540,16	0,00		
744611/99001 O	Remboursement sur nos contributions au profit de l'OSCARE	32 851,98	0,00	15 540,16	0,00		
	Suivant le budget de l'OsCare - relevé des participations financières payé en trop pour l'exercice 2024						
	Total 263	32 851,98	0,00	15 540,16	0,00		
2/270/	270 Intégration des étrangers						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	33 000,00	0,00	0,00		
744710/99001 G	Intégration - Pakt vum Zesummeliwwen	0,00	33 000,00	0,00	0,00		
	*Subvention annuelle de 3.000 euros pour communes dont les conseils communaux sont composés de 7, 9 ou 11 conseillers communaux						
	*Subvention allouée sur demande aux communes pour les frais d'un coordinateur pacte communal externe (M. Karsten Küpper, SI Kanton Réiden)- Subvention plafonnée à 30.000,00 € par année et par commune						
	*subvention annuelle de 5 euros pour chaque personne résidant ou travaillant dans la commune qui est adhérent au pacte citoyen au 31 décembre						
	=> Subventions octroyées au S.I. Kanton Réiden et non aux communes, comme annoncé en décembre 2023 par le Ministère de la Famille						
	Total 270	0,00	33 000,00	0,00	0,00		
	Total général 2	1 460 748,36	1 546 070,12	1 576 631,28	1 610 080,45		
2/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	59 481,84	66 872,29	59 481,84	59 481,84		
744611/99001 G	Participations aux frais d'exploitation visant les biens immeubles mis à disposition du Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS)	59 481,84	66 872,29	59 481,84	59 481,84		
	Indemnité annuelle fixé à 54.585,96 € avec facteur de						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/320/	320 Services de secours						
	dépréciation (0,486 jusque 2048, après 0,100) - Contrat de louage portant mise à disposition du centre d'incendie au CGDIS, approuvé au CC du 15.05.2020 et approuvé par le MINT le 05.06.2020, réf. 57/20/CAC - Avenant au contrat initial approuvé en séance du conseil communal du 02.12.2022						
	Total 320	59 481,84	66 872,29	59 481,84	59 481,84		
	Total général 3	59 481,84	66 872,29	59 481,84	59 481,84		
2/411/	4 Affaires économiques						
2/411/	411 Agriculture						
708211	Loyers et charges de terrains	10 676,48	11 200,00	11 200,00	11 569,60		
708211/99001	Fermages	10 676,48	11 200,00	11 200,00	11 569,60		
	Suivant relevé des baux. Tous les actes de fermage concernant des fonds ruraux communaux, divisés en 25 lots distincts et 2 contrats de fermage supplémentaires ont été révisés et nouvellement adjugés le 8 juillet 2021 avec effet au commencement de l'année culturale 2021/2022 pour venir à terme le 31 octobre 2027 (soit après 6 ans) - le fermage annuel pour les lots publiquement adjugés s'élève à 8.302,47.-.€						
	Total 411	10 676,48	11 200,00	11 200,00	11 569,60		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	64 333,34	69 200,00	69 200,00	65 558,25		
702200/99001	Vente de bois	64 333,34	68 950,00	68 950,00	65 300,00		
	Svt plan de gestion annuel 2025						
702200/99002	Vente de pailis	0,00	250,00	250,00	258,25		
	cf.délibération du 10.06.2011 avec approbation ministérielle du 18.07.2011, réf.: 4.0042 (29899), les tarifs respectifs ont été						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/412/	412 Sylviculture						
	fixés à 10.-€ par mètre cube pour les particuliers et à 5.-€ par mètre cube pour les entreprises qui nous fournissent de manière régulière et à titre gratuit des quantités de bois de déchets (minimum 50 m3/an) pour être incinérés dans la centrale de chauffage						
708220	Loyer mobilier	0,00	6 000,00	12 000,00	6 000,00		
708220/99001	Recettes concernant l'utilisation du tracteur industriel	0,00	6 000,00	12 000,00	6 000,00		
	Svt plan de gestion 2025 et règlement-taxe approuvé en séance du conseil communal du 28 décembre 2016 avec approbation MINT du 27.01.2017, réf.: 81bx24d7b - la redevance horaire pour l'utilisation du tracteur dans des forêts domaniales s'élève à 49.-€ pour le tracteur avec treuil resp. 60.-€ pour le tracteur avec treuil et remorque *Budget 2024: Information du préposé forestier que le budget étatique 2023 ne permettait pas de comptabilisation des frais sur l'exercice 2023. Par conséquent l'exercice budgétaire 2023 et 2024 seront comptabilisés au busget communal 2024						
744612 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	16 474,15	4 000,00	4 000,00	6 000,00		
744612/99001 C	Participation de la Commune de Saeul aux frais d'exploitation d'un tracteur industriel	16 474,15	4 000,00	4 000,00	6 000,00		
	Aux termes d'une convention ad hoc, votée en séance du conseil communal du 26 juillet 2016 avec accord ministériel du 5.08.2016 sous le numéro 57/10/CAC, la participation de la Commune de Saeul s'élève à 35% des frais occasionnés						
	Total 412	80 807,49	79 200,00	85 200,00	77 558,25		
2/413/	413 Pêche et chasse						
708211	Loyers et charges de terrains	6 448,12	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
708211/99002	Location de la chasse	6 448,12	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Svt plan de gestion annuel 2024 voté en séance du conseil communal du 23.10.2023 et dûment visé le 14.11.2023 par le Directeur de la Nature et des Forêts.						
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	500,00	500,00	500,00		
768000/99001	Sommes non retirées des rôles des syndicats de chasse	0,00	500,00	500,00	500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/413/	413 Pêche et chasse						
	Recettes en rapport avec les différents syndicats de chasse, à savoir: Schweich, Elvange/Hovelange, Beckerich, Lévelange, Huttange, Noerdange et Oberpallen - (art.43 alinéa 4 de la loi modifiée du 25 mai 2011 relative à la chasse)						
	Total 413	6 448,12	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
2/423/	423 Cogénération						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	13 220,47	12 637,00	12 637,00	13 389,93		
702300/99001	Vente d'électricité produite par les installations de la commune	13 220,47	12 637,00	12 637,00	13 389,93		
	Energie électrique produite par l'installation photovoltaïque située au moulin de Beckerich (cf.contrat avec Cegedel Net du 9.09.2008) 2 nouveaux contrats de rachat d'électricité issue des installations PV (toitures "Dillendapp" & atelier ouvriers forestiers) ont été signés le 22 février 2021 entre notre CE et les sociétés CREOS et Enovos - avec une durée de 15 ans à partir de la 1ère injection. Le tarif rémunérateur applicable s'élève à 15,035cEur/kWh.						
705100	Ventes de marchandises	757 375,16	963 562,00	963 562,00	1 020 972,35		
705100/99001	Vente de chaleur	683 975,85	868 785,00	868 785,00	920 548,41		
	Vente de chaleur aux particuliers et sociétés raccordés au réseau de chaleur.						
705100/99002	Vente de chaleur : facturation interne concernant les bâtiments communaux	73 399,31	94 777,00	94 777,00	100 423,94		
	Facturation interne concernant la consommation de chaleur dans les bâtiments raccordés au réseau urbain. Ancienne Gare Noerdange, centres culturels Noerdange, Beckerich et Elvange, église Noerdange, Beckerich et Elvange, hall sportif, caserne des sapeurs pompiers, moulin de Beckerich, mairie, écoles Beckerich, Noerdange et Elvange, MR Dillendapp, et atelier communal.						
706013	Abonnement à la chaleur	34 203,55	88 492,00	88 492,00	93 764,48		
706013/99001	Abonnement à la chaleur	34 203,55	88 492,00	88 492,00	93 764,48		
	Délibération du CC du 30.06.2016 portant introduction d'un impôt sur l'énergie thermique fournie par le réseau communal de chaleur, approuvé par AGD du 03.09.2016 et approuvé par le						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/423/	423 Cogénération						
	Ministère de l'Intérieur en date du 07.09.2016, réf 818x6402b L'impôt en question est de 0,0045 euro par kWh d'énergie consommée. Budget 2024: Proposition du CBE au CC d'augmenter l'impôt à 0,0090 €/kWh						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	4 500,00	0,00	0,00	0,00		
744611/99001 G	Participations de l'Etat aux frais d'exploitation du réseau de chaleur	4 500,00	0,00	0,00	0,00		
	Subvention du Fonds Climat et Energie pour l'acquisition de matériel pour l'entretien du réseau de chauffage urbain						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	5 879,43	0,00	0,00	0,00		
744612/99001 G	Participations aux frais d'exploitation du réseau de chaleur en vue d'une compensation de la hausse des prix d'énergie	5 879,43	0,00	0,00	0,00		
	Participation du Ministère de l'Energie - loi modifiée du 15 juillet 2022 visant à mettre en place un régime d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie causée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine.						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	2 000,00	500,00	2 000,00		
748350/99001	Remboursement de dégâts causés par des tiers au réseau de chaleur urbain	0,00	2 000,00	500,00	2 000,00		
	Total 423	815 178,61	1 066 691,00	1 065 191,00	1 130 126,76		
2/430/	430 Tourisme						
708213	Loyers et charges des salles	7 925,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
708213/99001	Location des salles au moulin restaurant "An der Millen	7 925,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Cf. délibération du conseil communal du 19.12.2011 avec approbation ministérielle du 26.01.2012, réf. 4.0042(38133)						
744710 G	Subventions d'exploitation	1 143,14	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'entretien des sentiers et l'infrastructure touristique	1 143,14	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Subside de l'Etat pour l'entretien saisonnier des diverses infrastructures touristiques, telles autopédestres, aires de repos etc. y compris les aides financières pour la mise en place d'équipements divers (signalisations, bornes digitales,						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/430/	430 Tourisme						
	appareils de fitness outdoor, roue à aube au moulin, honoraires relatifs à l'élaboration d'un projet de conception pour la restructuration du Millemusée)						
	Total 430	9 068,14	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
2/441/	441 Transports routiers						
706040	Services de transport	950,00	1 500,00	1 500,00	1 589,37		
706040/99001	Vente de cartes personnalisées dans le cadre du service "Night Rider	950,00	1 500,00	1 500,00	1 589,37		
	Par délibération du 19 décembre 2011 les tarifs afférents ont été fixés à 15.-€ pour personnes âgées jusqu'à 26 ans révolus et à 50.-€ pour personnes âgées de plus de 26 ans révolus - régl.approuvé par arrêté grand-ducal du 3 février 2012 et accord ministériel du 14 février 2012, réf.:4.0042(38130). En séance du 26 octobre 2012 le conseil communal a donné son accord de principe quant à la (re)facturation des "courses-vides" (courses qui n'ont pas été annulées en temps utile par le propriétaire de la carte spéciale).						
	Total 441	950,00	1 500,00	1 500,00	1 589,37		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	625,00	1 000,00	1 000,00	1 025,73		
707250/99001	Taxes sur les jeux et les amusements publics	625,00	1 000,00	1 000,00	1 025,73		
	1) Taxe en matière d'autorisation de loterie - délibération du CC du 19.12.2011 avec AGD du 03.02.2012 et approbation ministérielle du 14.02.2012, réf.: 4.0042(38130) 2) Taxe en matière de concession de débit de boissons alcooliques - Délibération du CC du 19.12.2011 avec AGD du 03.02.2012 et approbation ministérielle du 14.02.2012, réf.4.0042(38130) / délibération du CC du 26.10.2012 et approuvée par AGD du 07.12.2012. 3) Taxe à percevoir sur les nuits blanches - Délibération du 19.12.2011 avec AGD du 03.02.2012 et approbation ministérielle du 14.02.2012, réf.4.0042(38130)						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
748391/99001	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines Remboursement de l'excédent de la TVA en amont concernant les domaines gastronomiques du moulin de Beckerich, à savoir ...	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00		
	Total 492	5 625,00	6 000,00	1 000,00	1 025,73		
2/493/	493 Projets de développement polyvalents						
744580 B	Autres dotations non affectées	0,00	154 656,00	154 656,00	0,00		
744580/99001 B	Projet REGEN - Soutien financier	0,00	154 656,00	154 656,00	0,00		
	Total 493	0,00	154 656,00	154 656,00	0,00		
	Total général 4	928 753,84	1 343 747,00	1 343 247,00	1 246 369,71		
2/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
705100	Ventes de marchandises	1 087,20	1 500,00	1 500,00	1 589,37		
705100/99001	Ventes de sacs plastiques du SIDEC Prix de vente de 3,60.-Eur par sac - cf. délibération du conseil communal du 18 décembre 2019 avec arrêté grand-ducal du 13.02.2020 et accord ministériel du 25.02.2020, réf. :830xb0015/DZ.	1 087,20	1 500,00	1 500,00	1 589,37		
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	259 978,24	265 000,00	265 000,00	343 000,00		
706022/99001	Recette concernant l'enlèvement, la destruction et le recyclage des ordures Dans le cadre de l'augmentation des tarifs du SIDEC (voir article 3/510/648211/99001), le conseil communal a voté en sa séance du 27.06.2024, numéro 1, un nouveau règlement-taxe communal en matière de gestion des déchets, approuvé par le Ministre des Affaires intérieures le 19.09.2024, réf. FC05-2024-A275 et FC05-2024-A288	259 978,24	265 000,00	265 000,00	343 000,00		
748380	Autres remboursements	8 623,57	0,00	3 805,81	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
748380/99002	Remboursement par le SIDEDEC du trop-perçu de la participation aux frais d'exploitation	8 623,57	0,00	0,00	0,00		
748380/99003	Remboursement par l'association VALORLUX des coûts de nettoyage de produits tabacs	0,00	0,00	3 805,81	0,00		
	Total 510	269 689,01	266 500,00	270 305,81	344 589,37		
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	434 378,70	448 829,00	448 829,00	460 378,36		
706023/99001	Recette concernant l'utilisation de la canalisation et l'épuration des eaux usées	421 647,60	435 000,00	435 000,00	446 193,51		
	Par délibération du 15.03.2012 avec AGD du 31.07.2012 et visa ministériel du 14.08.2012, réf.: 4.0042 (41579) la redevance variable à percevoir sur les ménages a été fixée à 2,85.-€/m3. Le tarif concernant les secteurs agricole et industriel s'élève à 1,30.-€ (cf.délibération du 28.10.2010 avec arrêté grand-ducal du 14.05.2011 et visa ministériel du 20.05.2011, réf.: 4.0042 (19850). Par cette même délibération les composantes fixes annuelles ont été fixées à 30.- pour le secteur des ménages; 75.- pour le secteur industriel et 40.- pour le secteur agricole.						
706023/99002	Canalisation, épuration des eaux usées (fixe + variable)- facturation interne	12 731,10	13 829,00	13 829,00	14 184,85		
	Facturation interne relative à l'assainissement des eaux usées en provenance des divers bâtiments communaux, respectivement points de tirage, tels cimetières, fontaine						
	La recette mentionnée tient compte d'un assainissement d'environ 4.300 m3 d'eau et 40 points de rejet						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
748350/99001	Remboursement de dégâts causés à la canalisation	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Il s'agit des frais générés par les travaux de réparations afférents - tarifs applicables: - main-d'œuvre 30.-€/heure - utilisation du compresseur -y compris l'ouvrier accompagnant- 45.-/heure - ainsi que la compensation au prix d'achat des matériaux utilisés (cf.délibération du conseil communal du 19 décembre 2011 avec approbation ministérielle du 26 janvier 2012, réf. : 4.0042 (38132)						
748380 S	Autres remboursements	0,00	0,00	46 655,08	41 538,07		
748380/99001 S	Remboursement par le SIDERO du trop-perçu de la participation aux frais	0,00	0,00	46 655,08	41 538,07		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
	<i>d'exploitation</i>						
	Total 520	434 378,70	451 829,00	498 484,08	504 916,43		
2/542/	542 Protection de la nature						
744710 S	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	777,56	0,00		
<i>744710/99002 S</i>	<i>Projet Pilote Sauvons Bambi - Subventions d'exploitation</i>	0,00	0,00	777,56	0,00		
	<i>Demande de liquidation de la subvention envoyé le 25.03.2024 au Min. de l'Agriculture. Selon des informations reçues par téléphone, ledit subside sera liquidé en janvier 2025.</i>						
	Total 542	0,00	0,00	777,56	0,00		
2/591/	591 Développement environnemental						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	30 722,20	57 937,51	31 152,31		
<i>744710/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat aux communes ayant adhéré au pacte climat</i>	0,00	30 722,20	57 937,51	31 152,31		
	<i>Notre nouvelle adhésion au pacte climat 2.0 a été votée en séance du conseil communal du 13.09.2021. Le contrat afférent a une durée allant du 01.01.2021 au 31.12.2030.</i>						
	Total 591	0,00	30 722,20	57 937,51	31 152,31		
2/599/	599 Autres types de protection de l'environnement						
744710 G	Subventions d'exploitation	86 577,56	112 778,37	112 778,37	131 800,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>Pacte Nature - remboursement conseiller</i>	25 947,81	37 434,79	37 434,79	30 000,00		
<i>744710/99002 G</i>	<i>Pacte Nature - Subventions annuelles et subvention de certification</i>	60 629,75	75 343,58	75 343,58	101 800,00		
	<i>- Subvention de participation : 10.000 € - Subvention de certification : 35.000 € subvention forfaitaire + 20€*2840 subvention variable</i>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/599/	599 Autres types de protection de l'environnement						
	Total 599	86 577,56	112 778,37	112 778,37	131 800,00		
	Total général 5	790 645,27	861 829,57	940 283,33	1 012 458,11		
2/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	202 760,79	200 000,00	200 000,00	206 600,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Loyers et charges locatives</i>	202 760,79	200 000,00	200 000,00	206 600,00		
	Suivant relevé des baux						
	Total 612	202 760,79	200 000,00	200 000,00	206 600,00		
2/624/	624 Voirie vicinale						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
<i>748350/99001</i>	<i>Remboursement des frais de réparation des trottoirs</i>	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Il s'agit des frais générés par les travaux de réparations afférents - tarifs applicables: - main-d'œuvre 30.-€/heure - utilisation du compresseur -y compris l'ouvrier accompagnant- 45.-/heure - ainsi que la compensation au prix d'achat des matériaux utilisés (cf.délibération du conseil communal du 19 décembre 2011 avec approbation ministérielle du 26 janvier 2012, réf. : 4.0042 (38132)						
	Total 624	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	9 650,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
<i>706200/99001</i>	<i>Taxes d'inhumation et d'exhumation</i>	9 650,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	cf.délibération du conseil communal du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 21 janvier 2012 et approbation ministérielle du 26 janvier 2012 réf.: 4.0042 (37552) - inhumation de personnes résidentes: 800.-€ - inhumation de						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
	personnes non résidentes, mais qui meurent sur le territoire de la Commune 800.-€ - inhumation de personnes qui n'ont ni leur domicile, ni leur résidence dans la Commune, et qui trépassent en dehors du territoire de la Commune 1.000.-€ - inhumation de toute urne dans une concession du cimetière 175.- € - exhumation pour toute dépouille mortelle 1.000.-€ .						
708216	Location en relation avec les services funéraires	360,00	600,00	600,00	600,00		
708216/99001	<i>Loyers et charges: Morgue, obitoire et chambre froide</i>	360,00	600,00	600,00	600,00		
	Taxe sur l'utilisation des morgues communales -cf.délibération du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 21 janvier 2012 et visa ministériel du 26 janvier 2012 réf.: 4.0042 (37552), aux termes de laquelle le tarif en question a été fixé à 30.-€ par dépouille mortelle						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	3 100,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
741000/99001	<i>Redevances pour concessions: Cimetières</i>	3 100,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Les tarifs applicables furent approuvés en séance du conseil communal du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 21 janvier 2012 comme suit: concession sur 30 ans pour une sépulture réduite: ... 400.-Eur. concession sur 30 ans pour une grande sépulture: ... 600.-Eur. concession sur 30 ans pour une niche au columbarium: 1.500.-Eur.						
	Total 626	13 110,00	14 600,00	14 600,00	14 600,00		
2/627/	627 Ateliers						
705100	Ventes de marchandises	6 000,00	10 000,00	10 000,00	10 595,81		
705100/99001	<i>Machines et matériel destinés à la revente</i>	6 000,00	10 000,00	10 000,00	10 595,81		
	Recettes en provenance de la vente ou de la reprise de machines/véhicules de notre service technique						
708220	Loyer mobilier	429,65	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
708220/99001	<i>Recettes concernant la location d'outils et de machines de travail</i>	429,65	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Il s'agit des tarifs et redevances à percevoir pour la location respectivement l'utilisation des outils et machines ci-après -						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/627/	627 Ateliers						
	<p>utilisation du compresseur, y compris l'ouvrier accompagnant, 45.-€/heure - utilisation du chargeur-excavateur 45.-€/heure - location du broyeur 25.-€/heure - location du tracteur communal 22.-€/heure - location de la remorque de tracteur 2,50.-€/heure - location des clôtures de chantier 7,00.-€/unité - tarif kilométrique pour la location du mini-bus 0,20.-€. A partir de l'exercice 2018 le forfait kilométrique pour la location du mini-bus s'élève à 0,30.-€/km (cf.délibération du conseil communal du 30/06/2017 avec approbation ministérielle du 25/07/2017, réf.:81exa6c35 - location du distributeur de boissons mobil 13.-€/utilisation - mise à disposition de la tente communale 100.-€ - utilisation de la remorque frigorifique: pour les sociétés locales 50.-€, firmes locales et habitants de la Commune 100.-€, firmes et particuliers non-locaux 200.-€ - l'utilisation de la vibreuse 20.-€/demi-journée - le tout cf.délibération du 19 décembre 2011 avec arrêté grand-ducal du 21 janvier 2012 et approbation du ministérielle du 26 janvier 2012 réf. : 4.0042 (37552). Utilisation du véhicule électrique "Goupil" 15.-€ par jour (cf.délibération du conseil communal du 30.06.2017 avec approbation ministérielle du 10.08.2017, réf.:81exffd9c.</p>						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	9 347,08	11 700,00	7 158,69	0,00		
<i>744400/99001 G</i>	<i>Subvention de l'ADEM aux frais de salaire d'un travailleur bénéficiant du statut de salarié handicapé</i>	9 347,08	11 700,00	7 158,69	0,00		
	Aide à hauteur de 40% correspondant aux frais de salaire (brut + charges sociales) revenant à Monsieur Gonçalves Rodrigues Augusto, occupé à raison de 16 heures par semaine et affecté à l'atelier communal.						
	Total 627	15 776,73	24 700,00	20 158,69	13 595,81		
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	581 616,67	611 829,00	611 829,00	628 830,04		
<i>702300/99001</i>	<i>Vente d'eau (frais variables)</i>	422 753,44	425 000,00	425 000,00	435 936,19		
	A partir du 2e semestre 2012 les taxes et redevances sur l'eau destinée à la consommation humaine sont les suivants: a) composante fixe annuelle/mm de diamètre de compteur: ménages: 3.-€ ; sect.industriel: 7.-€ ; sect.agricole: 14.-€ - b) redevance variable/m3 d'eau consommée: ménages: 2,65.-€ ; sect.industriel: 2.-€ ; sect.agricole: 2.-€ - les tarifs ci-avant énoncés s'entendent hors tva (3%). La délibération						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
	afférente du conseil communal date du 15/03/2012 et fut approuvée par arrêté gr.-ducal du 31/07/2012 et avisée par le ministère de l'intérieur le 14/08/2012, réf.4.0042 (41577)						
702300/99003	Vente d'eau - facturation interne	10 721,90	13 829,00	13 829,00	14 184,85		
	Frais variables visant la consommation en eau potable dans les divers bâtiments communaux resp. aux différents points de tirage, soit en tout 42 points de prélèvement, avec une consommation estimative de +-6.000 m3/an.						
702300/99004	Fourniture d'eau à la S.A.des Eaux Minérales de Beckerich	148 141,33	173 000,00	173 000,00	178 709,00		
	Le nouveau contrat de fourniture avec la SA des Eaux minérales datant du 06.03.2002, fut approuvé par notre conseil communal le 12.03.2002. L'accord ministériel a été donné le 01.07.2003 sous le N°57/03/CAC. Le contrat se terminera le 19 juillet 2035. La redevance convenue s'élève à 0,5.-€ par mètre cube d'eau prélevée des sources "Mölleschbour", "Wäschbour-Lavoir" et "Ophélie".						
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	80 544,36	82 975,00	82 975,00	85 110,14		
706021/99001	Abonnement à l'eau (frais fixes)	78 033,36	79 902,00	79 902,00	81 958,06		
706021/99002	Facturation interne concernant les abonnements à l'eau - frais fixes	2 511,00	3 073,00	3 073,00	3 152,08		
	Frais fixes en rapport avec les abonnements à l'eau - (bâtiments communaux et différents points de tirage, tels cimetières, fontaine.....						
707240	Taxes liées à la production énergétique et industrielle	36 507,38	47 999,00	47 999,00	50 858,84		
707240/99001	Taxe de prélèvement à percevoir sur l'eau fournie à la S.A. des Eaux Minérales de Beckerich	35 956,63	44 756,00	44 756,00	47 422,62		
	La taxe s'élève à 0,125 €/m3 d'eau prélevée. La recette prévue base sur un prélèvement annuelle d'environ 346.000 m3. - cf.article 33 de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du paquet d'avenir						
707240/99002	Taxe de prélèvement à percevoir sur l'eau fournie à la Commune de Hobscheid	550,75	3 243,00	3 243,00	3 436,22		
	La taxe s'élève à 0,125 €/m3 d'eau prélevée. La recette prévue base sur un prélèvement annuelle de +-24.000 m3 - cf.article 33 de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du paquet d'avenir						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	3 403,64	18 500,00	10 000,00	10 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
744611/99001 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général Il s'agit de la vente d'eau à la commune de Hobscheid. Suivant convention afférente le prix de l'eau prélevée est fixé à 0.75.- € par m3 (hors TVA) - le prélèvement annuel estimatif est de 24.000 m3.	3 403,64	18 500,00	10 000,00	10 000,00		
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	806,42	12 500,00	5 000,00	12 500,00		
748350/99001	Recettes en rapport avec les raccordements et réparations effectués aux conduites d'eau Par délibération du 4 mai 2016 avec approbation ministérielle du 01.09.2016, réf.:818x44b39, le conseil communal a arrêté un règlement-taxe visant la facturation du premier branchement au réseau de la conduite d'eau, aux termes duquel les ménages acquittent un prix forfaitaire de 721.-€ ttc. Pour les secteurs agricole et industriel le premier raccordement au réseau de la conduite d'eau restera soumis à l'application du principe de la mise en compte du coût du matériel investi respectivement de la main-d'oeuvre prestée. Les frais occasionnés par des travaux autres que de réparation, de réhabilitation ou de remplacement d'équipements ou des branchements vétustes ou inadaptés, seront facturés au prix coûtant du matériel utilisé respectivement du coût de la main-d'œuvre investie, majorée du taux de la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur (3%). Aux termes de la délibération du conseil communal du 26.02.2020 avec arrêté grand-ducal du 29 juin 2020 et approbation ministérielle du 17 août 2020, réf.: 833x54043/DZ, le règlement-taxe en question et notamment son article 1. fut modifié de telle façon à ce qu'un premier raccordement nécessitant un forage de la conduite d'eau principale dans la voie publique se monte à 700.-htva respectivement 250.-htva pour un raccordement requérant uniquement le montage du compteur d'eau.	806,42	12 500,00	5 000,00	12 500,00		
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	12 287,16	0,00	0,00	0,00		
748391/99001	TVA remboursée par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines Remboursement de la TVA en amont excédentaire	12 287,16	0,00	0,00	0,00		
752000	Revenus des immobilisations financières	55 875,00	280 000,00	280 000,00	250 000,00		
752000/99001	Dividendes de la participation dans la S.A. des Eaux Minérales de Beckerich Suivant acte de constitution de la société du 19.07.1985,	55 875,00	280 000,00	280 000,00	250 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
	approuvé par le conseil communal le 05.08.1985 avec arrêté grand-ducal du 17.09.1985 et visa du ministère de l'intérieur du 20.09.1985. Notre Commune détient 3.750 parts (15%) sur la SA des Eaux minérales et 3.700 parts (7,74%) sur la SA des Eaux gazéifiées. Le montant des dividendes correspond à la teneur des bilans, tels qu'ils sont présentés par le comité d'administration au cours du mois de juin de l'année n+1. Selon les prévisions de l'assemblée générale, le bilan 2024 sera similaire à celui de 2023.						
	Total 630	771 040,63	1 053 803,00	1 037 803,00	1 037 299,02		
2/640/	640 Eclairage public						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	0,00	5 800,00	5 800,00	0,00		
706120/99001	Part de l'Etat dans le remplacement des réverbères conventionnels par des modules LED	0,00	5 800,00	5 800,00	0,00		
	la participation étatique s'élève à 100.-/module LED *svt courrier du 25.05.2022 du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable - 5.400€ pour Huttange, Schweich et Oberpallen						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	0,00	17 485,71	17 500,00		
744611/99001 G	Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale	0,00	0,00	17 485,71	17 500,00		
748380	Autres remboursements	16 490,77	13 000,00	0,00	0,00		
748380/99001	Eclairage public sur la voirie de l'Etat - Remboursement des frais d'électricité	16 490,77	13 000,00	0,00	0,00		
	=> à imputer à partir de l'exercice 2024 à l'article 2/640/744611/99001						
	Total 640	16 490,77	18 800,00	23 285,71	17 500,00		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
708211	Loyers et charges de terrains	2 279,03	2 366,00	2 366,00	2 300,00		
708211/99001	Locations de terrains à des associations et particuliers	2 279,03	2 366,00	2 366,00	2 300,00		
	Mise à disposition de terrains à des sociétés, moyennant bail						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	<p>emphytéotique ou droit de superficie, à savoir: a) autisme Luxembourg - cf.délibération du conseil communal du 13 juillet 2007 portant approbation d'un contrat de concession d'un droit de superficie sur un terrain de 47 ares, sis dans le zone d'activités entre Hovelange et Beckerich. Le droit annuel est fixé à 7,44.-€/are, soit 349,68.-€/an. b) Les sociétés "énergipark Réiden", "Compta Services & Partners" cette dernière a cédé son droit à la société "Info Data Immo" (cf. délibération du 24.04.2009), "Immo B3" et les époux Schuh-Neu de Hovelange - le tout cf.délibération du conseil communal du c) un nouveau contrat de superficie avec la SA Beckerich Préformes est en voie d'être acté par Me Delosch Edouard.</p> <p>Droit de superficie avec la SA des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich - 1.-Euro/an + droit de superficie avec la Beckerich Préformes SA, contre paiement d'une redevance annuelle de 1.000.-Euros - cf.délibérations du conseil communal du 27 septembre 2016, dûment approuvées les 8 novembre 2016, n°Ti/222/16 respectivement n°Ti/221/16.</p> <p>Droit de tréfond (99 années) avec la société Wickler Frères dans le cadre de la construction et de l'entretien d'une galerie souterraine dans le PAP-Schonk/Heidchen à Beckerich - acte notarié du 23 mars 2018 a été approuvé en séance du conseil communal du 30.03.2018.</p>						
	Total 690	2 279,03	2 366,00	2 366,00	2 300,00		
	Total général 6	1 021 457,95	1 317 269,00	1 301 213,40	1 294 894,83		
2/821/	8 Loisirs, culture et culte						
	821 Terrains de sports						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
744710/99001 G	Subventions d'exploitation	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	<p>Il s'agit de subsides de la part du ministère des sports dans l'acquisition d'agrès ou autres frais liés à l'entretien des infrastructures sportives - le cas échéant ces aides sont accordées sur une demande préalable</p>						
	Total 821	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
2/822/	822 Halls sportifs						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/822/	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles	640,00	1 500,00	1 500,00	1 549,50		
708213/99001	Location du hall sportif svt.délibération du conseil communal du 19.12.2011 avec approbation ministérielle du 06.02.2012, réf.:4.0042 (38780)	640,00	1 500,00	1 500,00	1 549,50		
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	864,74	0,00	0,00	0,00		
744400/99002 G	Subvention de l'Etat du chef de l'embauche de travailleurs handicapés Remboursement de l'Etat dans le cadre de l'engagement de M. Daniel Gonçalves Ribeiro au Hall sportif - contrat de travail résilié avec effet au 29.07.2023	864,74	0,00	0,00	0,00		
	Total 822	1 504,74	1 500,00	1 500,00	1 549,50		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
708213	Loyers et charges des salles	6 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
708213/99001	Recettes provenant de la location des centres culturels Une nouvelle tarification valable à partir du 01.01.2020 a été arrêtée par le conseil communal en séance du 4.10.2019 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 18 novembre 2019, réf.: 82fx0b568/DZ.	6 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
708220	Loyer mobilier	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
708220/99001	Recettes provenant de la location de divers équipements Il s'agit des recettes en rapport avec la location des équipements suivants: mobil de boissons, remorque frigorifique, remorque de débit, tente, chapiteaux, set de couverts et porcelaine (50 personnes)	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Total 831	6 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
2/834/	834 Cinémas						
706080	Services culturels	0,00	0,00	0,00	7 500,00		
706080/99001	Taxes sur représentations de cinéma (Open Air)	0,00	0,00	0,00	7 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/834/	834 Cinémas						
	Total 834	0,00	0,00	0,00	7 500,00		
2/839/	839 Autres Services culturels						
705100	Ventes de marchandises	130,00	1 500,00	1 500,00	1 589,37		
705100/99001	<i>Recette concernant des livres, brochures et autres documentations</i>	130,00	1 500,00	1 500,00	1 589,37		
	<p>* prix de vente du livre historique de nic.bosseler: 40.- €/expl.* cassette-vidéo "Biekerech Land- a Sonneblummegemeng: 25.-€/expl. * brochure auto-pédestre; lère brochure "Fra a Mann... 5.-€/expl. * set de 6 cartes postales "Biekerech" ...5.-€ (délib.du 28.12.2001,appr.par min.intér.le 07.03.2002,réf.4.0042) * livre sur l'Eglise Beckerich: 45.-€/expl. (délib. du 17.05.2002, avec visa min.intér. du 12.06.2002, réf.: 4.0042) * remboursements, visant affaires culturelles (suivant décomptes) * depuis ex. 2003: vente d'ouvrages historiques sur le "moulin de Beckerich" * prix de vente du livre historique "Atertbnun" ... 20.-€/expl. (délibération conseil communal du 8.11.2006, avec visa min.intér.du 06.03.2007, réf.: 4.0042 (34)) * prix de vente du livre "100 joer Schweecherdauler Musik" 30.-€/expl. (délib.cons.communal du 24.09.2007 avec visa ministeriel du 25.10.2007, réf. 4.0042 (12354) * prix de vente du livre "la Vallée de l'Atttert" 25.-€/expl. (délib.cons.communal du 24.09.2007 avec visa ministériel du 25.10.2007, réf. 4.0042 (12355)) * prix de vente du livre "Bornes Frontières - Grenzmarken" ...28.-€ (cf.délib.cons.communal du 09.12.2008 avec approbation ministerielle du 02.02.2009 réf. 4.0042 (32773)) * prix de vente du dvd "Impressioune aus der Gemeng Biekerech"... 18.-€ (délib.cons.communal du 15.06.2009 avec visa minist. du 31.07.2009, réf.: 4.0042(206) * prix de vente pour la brochure "Circuit Découverte des 7 + 2 Moulins de la Commune de Beckerich" ... 3.-€ (délib.cons.communal du 01.10.2009, avec approbation ministérielle du 18.12.2009, réf. 4.0042(6538) * prix de vente du livre sur le Canton de Redange (édit.imprimerie St Paul - réf.3/4 - 2011 numéro spécial Kanton Réiden) 39.-€/ - cf.délib.cons.communal du 7.05.2012 avec approbation ministérielle du 6.06.2012, réf.: 4.0042(44230) * prix de vente de chaque fois 5.-Eur. pour brochures conc."Circuit découverte du patrimoine religieux de la commune de Beckerich (tronçons "Hovelange-Elvange-Schweich" et "Oberpallen-Lévelange"-cf.délibération cons.communal du 2/06/2014 avec accord ministériel du 21 juillet 2014, réf.:MI_DFC 4.0042/NH (27342); idem pour les brochures sur les tronçons "Beckerich-Kahlenberg" et "Noerdange-Huttange"; un tarif préférentiel de 18.-Eur. est appliqué en cas de vente d'un volume comprenant les 4 tronçons (cf.délibération du conseil communal du 7/10/2014 avec approbation ministérielle du</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/839/	839 Autres Services culturels						
	24/11/2014, réf.MI-DFC_4.0042/NH (32318)) * prix de vente de la brochure "l'eau, source de vie", fixé à 5.-/brochure, fixé en séance conseil communal du 30/10/2015 avec approbation ministérielle du 19/11/2015 (MI DFC-4.0042/NH (47658) * brochure "l'Energietour dans la Commune de Beckerich en 20 Stations", prix de vente 4.-Eur. cf.délibération du conseil communal du 1/12/2016 avec approbation ministérielle du 21 décembre 2016, réf.:81ax6dfd9 * livre historique "Les Parries au Luxembourg" prix de vente 55.-Euros cf.délibération du conseil communal du 28.12.2017 avec approbation ministérielle du 02.02.2018, réf.:822xa32fd * livre de cuisine "Super Lecker" prix de vente 25.-€ cf.délibération du conseil communal du 28.06.2021 avec approbation ministérielle du 12.07.2021, réf.: 839x3a302/NH						
	Total 839	130,00	1 500,00	1 500,00	1 589,37		
2/850/	850 Cultes						
708212	Loyers et charges des bâtiments	5 863,40	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
708212/99001	Loyers et charges visant la mise à disposition des édifices religieux	5 863,40	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
	Recette concernant la mise à disposition du Fonds de gestion des édifices religieux, aux fins de l'exercice du culte catholique, à savoir: les églises de Beckerich, Elvange, Noerdange et Oberpallen. Les conventions afférentes ont été votées en séance du conseil communal du 26 avril 2019 et approuvées par l'archevêché de Luxembourg le 20 juin 2019. L'indemnité annuelle pour les quatre églises paroissiales de Beckerich, Elvange, Noerdange et Oberpallen se monte à 1.045,94.-€/église (correspondant à la valeur de l'indice à la construction de 799,81 au 01.10.2018)						
	Total 850	5 863,40	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
2/860/	860 Fêtes publiques						
706090	Activités de loisirs	8 005,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
706090/99001	Recette concernant les fêtes publiques	8 005,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	* Recettes sur les repas servis à l'occasion de la fête						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/860/	860 Fêtes publiques						
	nationale (tarif forfaitaire de 10.-€/repas pour personnes âgées de 12 ans et plus ... 5.-€ pour enfants âgés de moins de 12 ans et associations statutaires de la commune qui en font une déclaration collective de leurs membres ... 5.-€ sans contraintes d'âge - cf.délib.cons.communal du 14.06.2012 avec approb.ministérielle du 19.07.2012, réf. 4.0042(46416) resp. délibération du conseil communal du 12 juin 2019 avec approbation ministérielle du 30.07.2019, réf.: 82cxf92f6. * Règlement-taxe concernant la vente de boissons à des tiers lors de l'organisation de manifestations ou de festivités publiques voté au CC du 23.10.2023 - approbation MINT en attente						
	Total 860	8 005,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Total général 8	21 503,14	37 500,00	37 500,00	45 138,87		
2/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
706160	Services éducatifs	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
<i>706160/99001</i>	<i>Remboursements par des élèves</i>	<i>0,00</i>	<i>1 000,00</i>	<i>1 000,00</i>	<i>1 000,00</i>		
	Versement à opérer par les titulaires de classes, selon décomptes établis par ces derniers						
706170	Services d'encadrement	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
<i>706170/99001</i>	<i>Services d'encadrement: Colonies de vacances - participation dans les frais de séjour à l'étranger organisés par les titulaires de classes</i>	<i>0,00</i>	<i>1 500,00</i>	<i>1 500,00</i>	<i>1 500,00</i>		
	Part des parents d'élèves dans les frais des colonnies scolaires - l'organisation incombe aux titulaires des classes du 4e cycle						
744612 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
<i>744612/99002 C</i>	<i>Participation d'autres communes aux frais de scolarité (enfants hors commune)</i>	<i>0,00</i>	<i>3 000,00</i>	<i>3 000,00</i>	<i>3 000,00</i>		
	A partir de la rentrée scolaire 2012/2013 les frais de scolarité d'un élève non résident, admis dans l'école fondamentale de Beckerich s'élève à 600.-EUR - cf.délibération du conseil communal du 26.10.2012, approuvé par arrêté grand-ducal du 23 novembre 2012, le visa ministériel date du 28 novembre 2012,						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
	réf. : 4.0042 (886).						
748380	Autres remboursements	9 423,99	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Autres remboursements</i>	9 423,99	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Aides financières de l'Etat en rapport avec la scolarisation des enfants de demandeurs de protection internationale dans une classe régulière de l'école fondamentale - cette aide se monte à un forfait de +-992.-/enfant/année calendaire.						
	Total 910	9 423,99	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	250,00	250,00	250,00		
<i>744612/99003 G</i>	<i>Part de l'Etat dans les frais du service médical scolaire</i>	0,00	250,00	250,00	250,00		
	Il s'agit de la participation de l'Etat dans des campagnes de sensibilisation, telles l'obésité des enfants ...etc., sur lesquelles les communes peuvent le cas échéant solliciter une aide financière de l'Etat						
	Total 930	0,00	250,00	250,00	250,00		
	Total général 9	9 423,99	10 750,00	10 750,00	10 750,00		
	TOTAL GENERAL	16 175 244,78	17 269 804,97	18 696 168,48	19 172 095,51		

DEPENSES ORDINAIRES

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
645000	Pertes sur créances irrécouvrables	2 347,77	0,00	0,00	0,00		
645000/99002	Décharges accordées par le Conseil communal	2 347,77	0,00	0,00	0,00		
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	30 179,52	0,00	0,00	0,00		
691000/99001	Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	30 179,52	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	32 527,29	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	32 527,29	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615241	Frais de réception	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
615241/99001	Frais de réception et de restauration pour divers événements du collège échevinal	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	21 063,39	16 500,00	15 000,00	16 500,00		
615243/99001	Fonds à la disposition du collège échevinal pour menues dépenses imprévues	21 063,39	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
615243/99002	Achat de fleurs / bouquets / coupes d'anniversaire / cadeaux mariages etc.	0,00	6 500,00	5 000,00	6 500,00		
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	26 256,13	34 000,00	26 927,52	27 414,92		
642110/99001	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	26 256,13	34 000,00	26 927,52	27 414,92		
	Délibération du CC du 15.03.2012 avec approbation ministérielle du 30.03.2012 n°149/12/cac Les indemnités mensuelles correspondent à 118,80 €/NI100 pour le bourgmestre et 59,40 €/NI100 pour les échevins						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	9 475,52	13 000,00	10 879,91	15 682,26		
643110/99001	Jetons de présence: Conseil Communal	9 475,52	13 000,00	10 879,91	15 682,26		
	Délibération du CC du 18.12.2019 avec approbation ministérielle du ..., réf. ... Les indemnités correspondent à 18,00 €/NI100 par séance						
	Total 111	56 795,04	88 500,00	77 807,43	84 597,18		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	838,54	1 000,00	0,00	0,00		
603500/99001	Elections - Fournitures pour les bureaux de vote	838,54	1 000,00	0,00	0,00		
642800	Autres indemnités	13 634,00	7 000,00	8 522,12	0,00		
642800/99001	Elections - Indemnités des membres des bureaux de vote	13 634,00	7 000,00	8 522,12	0,00		
	11.06.2023: élections communales 08.10.2023: élections législatives 09.06.2024: élections européennes						
	Total 112	14 472,54	8 000,00	8 522,12	0,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
615242	Frais de représentation	0,00	45 000,00	2 000,00	25 000,00		
615242/99001	Commissions consultatives - Frais de réunions	0,00	45 000,00	2 000,00	5 000,00		
	1.000 € par commission						
615242/99002	Commission communale du vivre-ensemble interculturel - Frais en relation avec l'organisation de réunions, de spectacles, de fêtes, de manifestations	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
615242/99003	Commission communale de la culture - Frais en relation avec l'organisation de réunions, de spectacles, de fêtes, de manifestations	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
615242/99004	Commission communale de l'environnement et de la mobilité - Frais en relation avec l'organisation de réunions, de spectacles, de fêtes, de manifestations	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
615242/99005	Commission communale de la jeunesse et du sport - Frais en relation avec l'organisation de réunions, de spectacles, de fêtes, de manifestations	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	1 875,02	6 000,00	15 000,00	45 000,00		
643400/99001	Commissions consultatives - jetons de présence	1 875,02	6 000,00	15 000,00	45 000,00		
	Délibération du CC du 13.03.2024, numéro 9 - Le président et le secrétaire des commissions légales et consultatives de la commune de Beckerich obtiennent 75,00 Euros TTC par réunion; - Les membres des commissions légales et consultatives de la commune de Beckerich obtiennent 45,00 Euros TTC par réunion						
	47 membres dans les différentes commissions et une moyenne de 3 réunions estimées par commission et par année						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/113/	113 Commissions consultatives						
	Total 113	1 875,02	51 000,00	17 000,00	70 000,00		
3/120/	120 Coordination administrative						
603500	Fournitures de bureau	7 095,74	11 942,16	11 942,16	12 396,00		
603500/99001	Maison communale - Fournitures de bureau matériel de bureau et petit équipement pour les services administratifs communaux (e.a. papier, enveloppes, stylos)	7 095,74	11 942,16	11 942,16	12 396,00		
608112	Electricité	2 145,78	3 063,38	3 063,38	3 164,08		
608112/99001	Maison Communale - Electricité Point de consommation - maison communale	2 145,78	3 063,38	3 063,38	3 164,08		
608121	Fournitures d'entretien	5 124,41	9 932,00	9 932,00	9 000,00		
608121/99001	Maison communale - Fournitures pour l'entretien du bâtiment	5 124,41	9 932,00	9 932,00	9 000,00		
608122	Petit équipement	12 078,76	13 000,00	13 000,00	10 000,00		
608122/99001	Maison communale - Acquisition mobilier Mobilier pour l'administration centrale (chaises, tables, armoires ...) => Divers travaux et projets initialement prévus à cet article sont transférés dans le volet extraordinaire du budget - article 4/120/223410/99001	887,83	3 000,00	3 000,00	0,00		
608122/99003	Maison communale - Acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique	11 190,93	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	11 560,99	2 850,00	12 000,00	13 274,05		
611120/99001	Maison communale - fourniture de chaleur (facturation interne) Point de consommation: Complexe maison communale & école fondamentale à Beckerich	11 560,99	2 850,00	12 000,00	13 274,05		
611200	Loyers et charges mobilières	81 287,98	113 500,00	104 000,00	105 625,00		
611200/99001	Maison communale - Loyers et charges locatives pour machines à copier	23 248,46	32 000,00	25 000,00	25 625,00		
611200/99002	Maison communale - Réparation et entretien du mobilier => à imputer à l'article 3/120/612200/99002	382,34	2 500,00	0,00	0,00		
611200/99003	Maison communale - Loyers et charges locatives: Matériel informatique	57 657,18	79 000,00	79 000,00	80 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- Automation Center - y compris les contrats de service pour le matériel et le réseau - Lineheart: 2 Ipad pour le collège échevinal						
612200	Entretien et réparations	7 600,36	30 000,00	30 000,00	55 000,00		
612200/99001	Maison communale - Entretien et réparations du bâtiment	7 600,36	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
612200/99002	Maison communale - Entretien et réparations de mobilier	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	Mobilier: meubles (table, bureau, armoire, etc...) et appareils électroménagers (four, machine à café, frigo, etc...) 2025: transformation/réparation d'armoires						
612300	Contrats de maintenance	0,00	12 500,00	12 500,00	27 000,00		
612300/99001	Administration - Contrats de maintenance pour le matériel informatique	0,00	12 500,00	12 500,00	25 000,00		
	- SIGI - Contrat APSAL - DSK Systems - pointeuse - Lab Luxembourg S.A. - programme courrier/workflow - Lineheart City Sàrl. - programmes Adobe (Acrobat Pro, CC for Teams) - MatchWare Ltd - programme Meetingbooster - Worldline Financial Services S.A. - SOFIEbusiness (Recette communale)						
612300/99002	Maison communale - Contrat d'assistance informatique	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
	Interventions/Configurations sur ordinateurs - Telindus/Proximus: APSAL - DSK Systems						
613410	Honoraires juridiques	28 207,01	67 500,00	67 500,00	67 500,00		
613410/99001	Honoraires juridiques - Avocats	25 536,43	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
613410/99002	Honoraires juridiques - Notaires	2 670,58	17 500,00	17 500,00	17 500,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	56 418,99	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	56 418,99	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
	Frais de mesurage, frais d'huissier de justice, frais relatifs à l'évaluation environnementale stratégique, modification PAG etc.						
613800	Autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	4 500,00	3 300,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
613800/99001	Service médiation de voisinage => à imputer sur l'article 3/266/648800/99001	0,00	4 500,00	3 300,00	0,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	55 885,98	64 994,46	61 994,46	73 217,79		
614100/99001	Assurances Incendie	42 053,25	46 994,46	46 994,46	55 217,79		
614100/99002	Assurances sur véhicules	13 832,73	18 000,00	15 000,00	18 000,00		
614600	Assurance responsabilité civile	3 945,69	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile	3 945,69	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	24 692,43	35 500,00	35 500,00	40 000,00		
615100/99001	Publicité et avis de presse Crédit budgétaire destiné pour dépenses de divers avis, invitations par voie de presse et publications de postes. (PAP, PAG, SUP, établissements classés, marchés publics, jobfinder etc.)	24 692,43	35 500,00	35 500,00	40 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615212/99001	Frais de route Règlement grand-ducal du 14 juin 2015 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'État Règlement du Gouvernement en Conseil du 19 juin 2015 portant fixation de l'indemnité kilométrique pour les voitures utilisées pour voyages de service Pour les voyages de service qui se font en automobiles appartenant à des fonctionnaires ou employés de l'Etat, l'indemnité kilométrique est fixée à 30 centimes d'euro	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615241	Frais de réception	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
615241/99001	Maison Communale - Frais divers pour réceptions, représentations et restauration Café, sucre, chips etc.	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	44 308,14	92 000,00	83 000,00	119 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
615300/99001	Frais postaux Enveloppes affranchies, timbres, frais de distribution etc.	4 980,42	35 000,00	26 000,00	35 000,00		
615300/99002	Location et entretien du central et des installations téléphoniques Frais de télécommunication (fixes et mobiles) y compris les frais en rapport avec l'accès internet - 2024: Nouvelle centrale téléphonique (+/- 10.000€)	39 327,72	57 000,00	57 000,00	84 000,00		
618110	Documentation générale	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
618110/99001	Abonnements - Documentation générale Luxroots, JurisNews, Pasicrisie	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
618820	Frais de formation	190,00	1 000,00	1 000,00	3 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel administratif Formations non organisées par l'INAP p.ex. formations programme DSK	190,00	1 000,00	1 000,00	3 000,00		
618880	Autres charges externes diverses à payer	14 695,02	20 000,00	20 000,00	0,00		
618880/99001	Frais de fonctionnement	14 695,02	20 000,00	20 000,00	0,00		
621000	Rémunérations des salariés	887 016,84	909 682,71	908 769,98	835 801,78		
621000/99001	Rémunérations des Fonctionnaires Secrétariat et services annexes / rémunérations et salaires bruts	846 717,76	867 885,71	867 885,71	791 864,06		
621000/99002	Rémunérations des salariés à tâche intellectuelle Secrétariat et services annexes / rémunérations et salaires bruts	40 299,08	34 797,00	34 884,27	36 937,72		
621000/99010	Subventions d'interêt au personnel communal	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
621000/99011	Cadeaux au personnel Fonds pour cadeaux d'anniversaire au personnel ayant 25 ans de service et/ou partant à la retraite etc. Délibération du CC du 22.09.2017	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	Plusieurs départs en retraite en 2023: Schneider Franky, Vallar Francesca, Martin Anita, Weiler Brigitte						
622000	Autre personnel	25 702,86	28 000,00	18 926,87	28 000,00		
622000/99006	Etudiants	25 702,86	28 000,00	18 926,87	28 000,00		
	Il s'agit des étudiants occupés en principe durant les vacances d'été (indemnités brutes + assurance accident)						
623000	Charges sociales (part patronale)	201 062,22	205 151,80	246 599,44	213 608,36		
623000/99001	Charges sociales (Part patronale) - Fonctionnaires	194 541,26	199 404,80	240 931,92	207 521,00		
	Charges sociales (Part patronale) - Fonctionnaires						
623000/99002	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche intellectuelle	6 328,19	5 535,00	5 535,00	5 875,36		
	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche intellectuelle						
623000/99006	Charges sociales étudiants (part patronale)	192,77	212,00	132,52	212,00		
	Charges sociales étudiants (part patronale)						
642300	Indemnités aux membres du personnel	456,95	425,00	468,25	480,00		
642300/99001	Indemnité de Perte de caisse	456,95	425,00	468,25	480,00		
	Cf.délibération du 05.06.1973, approuvée le 27.06.1973 N°701/73; soit 2000,-FLUX/NI100/AN (= 49,58 EUR.) au receveur communal						
648211 S	Participations à caractère général	113 439,41	134 127,75	134 127,75	145 984,76		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI - location Gescom	35 212,90	41 733,29	41 733,29	42 566,96		
	Location de logiciels						
648211/99002 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI - Frais d'exploitation	45 533,91	53 502,94	53 502,94	54 573,00		
648211/99003 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI - Datacenter	26 506,20	32 586,32	32 586,32	40 222,80		
	Frais de centralisation						
648211/99004 S	Participation aux frais d'exploitation du Syvicol	6 186,40	6 305,20	6 305,20	8 622,00		
668000	Autres charges exceptionnelles	0,00	7 499,00	3 000,00	0,00		
668000/99001	Dommages et intérêts	0,00	7 499,00	3 000,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	Dédommagement de particuliers qui en raison d'une circonstance déterminée ont subi un dommage matériel ou autre						
	Total 120	1 582 915,56	1 828 668,26	1 842 124,29	1 829 551,82		
3/130/	130 Coordination technique						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	0,00	0,00	2 600,00		
603120/99001	Maison des jeunes "Jugendbau", avec annexe "Gesanksbau" - Frais de mazout	0,00	0,00	0,00	2 600,00		
603200	Produits d'entretien	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
603200/99001	Bâtiments communaux - Fournitures de produits de nettoyage	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
603500	Fournitures de bureau	19 558,32	20 000,00	15 000,00	15 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau générales	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
603500/99002	Bureaux du Service technique et des "Gebäudeleittechniker" au sous-sol du centre Nic.Bosseler à Beckerich => pas utilisé. À partir de 2025: à imputer à l'art. 3/120/603500/99001 Service technique - Fournitures de bureau informatiques	19 558,32	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Equipements informatiques (hard + software) pour compte du bureau des techniciens						
608112	Electricité	438,78	700,00	425,00	900,00		
608112/99001	Chapelles à Beckerich et Schweich - Frais d'électricité	438,78	700,00	425,00	450,00		
608112/99002	Points de consommation: Chapelles à Beckerich et à Schweich Maison des jeunes "Jugendbau", avec annexe "Gesanksbau" - Frais d'électricité	0,00	0,00	0,00	450,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 642,73	15 000,00	6 205,37	9 000,00		
608121/99001	Maison des jeunes "Jugendbau", avec annexe "Gesanksbau" - Fournitures pour l'entretien des bâtiments	1 642,73	11 000,00	2 205,37	5 000,00		
608121/99002	4 églises et 4 chapelles - Fournitures pour l'entretien des bâtiments	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	dans le cadre des conventions de mise à disposition signées entre le 'Kierchefong' et le collège échevinal, approuvées par le CC le 26.04.2019 et l'Archevêché le 20.06.2019						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
612200	Entretien et réparations	0,00	48 000,00	44 000,00	30 000,00		
612200/99001	Installation et branchement des bâtiments communaux au réseau communal à fibre optique	0,00	4 000,00	0,00	0,00		
612200/99002	4 églises et 4 chapelles - Entretien et réparations des bâtiments	0,00	44 000,00	44 000,00	25 000,00		
	dans le cadre des conventions de mise à disposition signées entre le 'Kierchefong' et le collège échevinal, approuvées par le CC le 26.04.2019 et l'Archevêché le 20.06.2019						
612200/99003	Maison des jeunes "Jugendbau", avec annexe "Gesanksbau" - Entretien et réparations des bâtiments	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
612300	Contrats de maintenance	23 224,95	42 000,00	42 000,00	47 000,00		
612300/99001	Service technique - Contrat de maintenance sur matériel / logiciel informatique	16 214,31	20 000,00	20 000,00	25 000,00		
	- Arkance Systems Benelux Sàrl: Licences AEC Collection + AutoCAD - LUXCAD: Abonnement du site beckerich.luxcad.com + maquette virtuelle 3D SMABECK1 - WebSig - SOLINF: Abonnement programme Gestion Autorisations - Contrat de maintenance de 4.250 € / HT - esri BeLux S.A: ArcGIS Desktop - TRIGIS						
612300/99002	Bâtiments communaux - Contrats de maintenance pour installation de détection d'incendie et d'intrusion	7 010,64	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
	- TRYSIS						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	750,00	0,00	0,00		
615212/99001	Service technique - Frais de route	0,00	750,00	0,00	0,00		
	=> à imputer à l'article 3/120/615212/99001						
618820	Frais de formation	3 947,30	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
618820/99001	Service technique - Frais de formation	3 947,30	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
621000	Rémunérations des salariés	779 379,40	918 374,18	993 977,74	1 062 472,50		
621000/99001	Rémunérations des Fonctionnaires	285 462,83	292 599,50	368 203,06	379 862,71		
	Service technique / rémunérations et salaires bruts						
621000/99004	Rémunérations des femmes de charge	434 263,22	564 630,00	564 630,00	620 027,84		
621000/99005	*Rémunérations brutes des employés communaux	59 653,35	61 144,68	61 144,68	62 581,95		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
	Poste du responsable du Projet REGEN						
623000	Charges sociales (part patronale)	143 733,28	160 827,84	209 027,12	220 335,97		
623000/99001	Charges sociales (Part patronale) - Fonctionnaires	65 690,77	67 333,04	115 532,32	118 420,63		
	Charges sociales (Part patronale) - Fonctionnaires						
623000/99004	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge	70 558,80	85 824,00	85 824,00	94 244,34		
	Charges sociales (Part patronale) - Femmes de charge						
623000/99005	*Charges sociales (Part patronale) - employé communal	7 483,71	7 670,80	7 670,80	7 671,00		
	Charges sociales (Part patronale) - employé communal						
646100	Impôt foncier	4 625,40	4 900,00	4 628,40	4 635,00		
646100/99001	Impôt foncier des immeubles communaux	4 625,40	4 900,00	4 628,40	4 635,00		
	Les différents taux d'imposition, applicables à partir de l'exercice 2013, ont été fixés en séance du conseil communal du 26 octobre 2012 avec arrêté grand-ducal du 30.11.2012, comme suit: A ... 500%; B1 ... 700%; B2 ... 500%; B3 ... 400%; B4 ... 300%; B5 ... 600%; B6 ... 900% En séance du conseil communal du 13 septembre 2021 il fut décidé de maintenir les différents taux d'imposition applicables pour 2022 au même niveau de ceux fixés pour 2013.						
	Total 130	976 550,16	1 219 052,02	1 323 763,63	1 420 443,47		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
612200	Entretien et réparations	26 383,62	15 300,00	15 300,00	6 000,00		
612200/99001	Frais en rapport avec la mise en page du site internet	26 383,62	15 300,00	15 300,00	6 000,00		
	Frais de maintenance et d'élaboration du nouveau site internet						
615100	Frais de marketing et de publicité	14 905,53	56 700,00	56 700,00	60 000,00		
615100/99001	Catalogues, imprimés et publications	14 905,53	11 700,00	11 700,00	55 000,00		
	Bulletin communal "Suebelmouk", calendrier annuel, brochures et carnets d'information pour la population, matériel publicitaire						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
	et/ou d'information						
615100/99002	Elaboration d'une charte graphique	0,00	45 000,00	45 000,00	5 000,00		
615241	Frais de réception	0,00	1 000,00	0,00	3 500,00		
615241/99001	Frais de réception dans le cadre de la coopération interrégionale	0,00	1 000,00	0,00	3 500,00		
	Crédit pour les frais de réception dans le cadre de la coopération interrégionale / transfrontalière						
615242	Frais de représentation	40,00	3 500,00	0,00	0,00		
615242/99001	Frais de représentation dans le cadre de la coopération interrégionale	40,00	3 500,00	0,00	0,00		
	Crédit pour la coopération interrégionale externe et la politique de développement durable. => mauvais code comptable - à partir de 2025 à imputer à l'article 3/140/615241/99001						
648110 P	Subventions non affectées	19 650,66	18 974,16	18 974,16	19 176,54		
648110/99001 P	Participation aux frais de l'asbl "Au pays de l'Attert"	19 650,66	18 974,16	18 974,16	19 176,54		
	suivant courrier de l'asbl Parc Naturel de la Vallée						
	Total 140	60 979,81	95 474,16	90 974,16	88 676,54		
3/150/	150 Coordination des affaires socio-culturelles						
648212 S	Participations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	25 866,00		
648212/99001 S	S.I. Kanton Réiden - Participations aux frais des projets LEADER	0,00	0,00	0,00	25 866,00		
	Total 150	0,00	0,00	0,00	25 866,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	129 000,00	104 000,00	104 000,00	156 000,00		
648510/99001 G	Fonds pour Dépenses Communales	129 000,00	104 000,00	104 000,00	156 000,00		
	Participation au fonds de dépenses communales pour l'exercice						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
	2023 suivant courrier du 27.10.2023 du Ministère de l'Intérieur.						
	Total 170	129 000,00	104 000,00	104 000,00	156 000,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
648231 G	Fonds pour l'emploi	0,00	0,00	27 299,22	28 245,76		
648231/99001 G	Contribution au Fonds pour l'Emploi	0,00	0,00	27 299,22	28 245,76		
	Estimation suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets. ICC 2024 : 214.628,31 / 228.000.000,00 * 29.000.000,00 ICC 2025 : 222.199,96 / 236.000.000,00 * 30.000.000,00						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	4 682,46	16 000,00	16 000,00	5 000,00		
655210/99001	Frais et Intérêts débiteurs sur comptes courants	4 682,46	16 000,00	16 000,00	5 000,00		
	Par délibération du conseil communal du 02 juin 2006 -approuvée le 02 aout 2006, réf.5.0002- la ligne de crédit en compte courant fut portée de 495.787,05.-€ à 1.000.000.-€. Le contrat afférent dressé le 08.12.2006 entre notre collègue échevinal et la Caisse Raiffeisen, Noerdange fut avisé par le ministère de l'intérieur le 11/12/2006, réf.5.0002.						
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	78 993,75	94 403,71	90 564,00	304 308,12		
655220/99001	Annuités des emprunts - part formée par les intérêts	78 993,75	94 403,71	90 564,00	304 308,12		
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	591 898,82	1 425 812,50	777 689,00	889 276,64		
658200/99001	Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	591 898,82	1 425 812,50	777 689,00	889 276,64		
658400	Dettes de leasing financiers - part formée par l'amortissement	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00		
658400/99001	Dettes de leasing financiers - part formée par l'amortissement	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	Portakabin - Location de conteneurs pour un terme de 4 ans pour l'extension du Dillendapp Suivant contrat de location: 2.859,94 € hTVA par semaine Location prévue sur une période de 4 ans avec un total de 695.995,00 € TTC avec option d'achat après 4 ans au montant de 388.600,00 € TTC.						
	Total 180	675 575,03	1 711 216,21	1 086 552,22	1 401 830,52		
3/191/	191 Coopération au développement et aide humanitaire internationale						
648350 P	Aides au tiers-monde	105 500,00	118 943,50	118 943,50	133 860,43		
<i>648350/99001 P</i>	<i>Subsides aux associations œuvrant en faveur des pays en développement (PED)</i>	105 500,00	118 943,50	118 943,50	133 860,43		
	Depuis 1995, notre Commune soutient des projets aux pays sous-développés. Chaque projet concret à soutenir par notre commune, sera soumis à l'approbation du conseil communal. Le montant du crédit correspond à +- 0,7 % des recettes inscrites au budget ordinaire.						
	Total 191	105 500,00	118 943,50	118 943,50	133 860,43		
3/192/	192 Aide humanitaire nationale						
648120 P	Subventions affectées	6 385,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subsides pour associations oeuvrant de façon charitable</i>	6 385,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Subsides alloués aux associations oeuvrant de façon charitable - décisions prises individuellement par le conseil communal (subsides divers)						
	Total 192	6 385,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Total général 1	3 610 048,16	5 234 854,15	4 679 687,35	5 220 825,96		
3/221/	2 Protection sociale						
	221 Club Seniors						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/221/	221 Club Seniors						
612160 P	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	16 216,04	22 797,27	18 952,56	29 102,74		
612160/99001 P	Participation aux frais d'exploitation du Club Senior/Aktiv Plus Atertdall	16 216,04	22 797,27	18 952,56	29 102,74		
	*Rectifié 2024: approx. 18.952,56 € *Budget 2025: 29.102,74 €						
	Total 221	16 216,04	22 797,27	18 952,56	29 102,74		
3/223/	223 Repas sur roues						
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	24 842,51	30 000,00	42 000,00	56 000,00		
612150/99001	Troisième âge - Repas sur roues / achat des repas destiné à la revente	24 842,51	30 000,00	42 000,00	56 000,00		
	À partir du 01.01.2023 - reprise du service repas sur roues par la société SERVIOR - Convention d'adhésion approuvée au CC du 16.12.2022, numéro 8. - Adaptation du prixannonc - repas du jour (prix unitaire): 12,94 € - forfait logistique: 771,98 € (par mois) - location plaque induction: 22,81 € (forfait mensuel/plaque) Les prix (hors location des plaques) s'entendent sur base de l'indice actuel de l'échelle mobile des salaires. Vu l'augmentation du pris du service repas sur roues au 01.09.2023 (article 3/223/612150/99001), il faudra éventuellement prévoir une adaptation du prix du repas sur roues pour l'exercice 2025						
	Total 223	24 842,51	30 000,00	42 000,00	56 000,00		
3/230/	230 Egalité des chances						
648212 S	Participations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	5 165,17		
648212/99001 S	S.I. Kanton Réiden - Participation aux frais dans le cadre du Pacte du vivre-ensemble interculturel	0,00	0,00	0,00	5 165,17		
	Total 230	0,00	0,00	0,00	5 165,17		
3/241/	241 Crèches et garderies						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
648212 S	Participations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	8 488,55		
648212/99001 S	S.I. Kanton Réiden - Participation aux frais des crèches	0,00	0,00	0,00	8 488,55		
	Total 241	0,00	0,00	0,00	8 488,55		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
603200	Produits d'entretien	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
603200/99001	SEA Dillendapp - Fournitures de produits de nettoyage	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
603500	Fournitures de bureau	1 776,26	4 000,00	10 000,00	0,00		
603500/99001	SEA Dillendapp - Fournitures de matériel informatique	1 776,26	4 000,00	10 000,00	0,00		
	2024: Acquisition de 15 iPad et licences pour le SEA Dillendapp 5 iPad par cycle (cycle 2-4) 2025: Acquisitions sont à imputer à l'article 4/242/223500/99001						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	150 897,08	179 000,00	179 000,00	189 665,07		
606310/99001	SEA Dillendapp - Produits alimentaires et boissons	150 897,08	179 000,00	179 000,00	189 665,07		
	Denrées alimentaires pour compte de nos SEA "Dillendapp". A partir de l'exercice 2022 notre Commune entend adhérer au projet 'Natur genéissen'. Pour répondre aux exigences et les finalités de ce projet durable le crédit du budget 2022 est majoré de 16% par rapport au budget rectifié. La convention "Natur genéissen" fut ratifiée en séance du conseil communal du 12 juillet 2022.						
608112	Electricité	16 963,51	18 500,00	18 500,00	19 110,50		
608112/99001	SEA Dillendapp - Frais d'électricité	16 963,51	18 500,00	18 500,00	19 110,50		
	Bâtiment principal à Beckerich, 3-A, Dikrecherstrooss et de l'annexe sise à Beckerich, 11, Dikrecherstrooss						
608121	Fournitures d'entretien	20 426,87	33 500,00	33 500,00	30 000,00		
608121/99001	SEA Dillendapp - Fournitures pour l'entretien du bâtiment	20 426,87	33 500,00	33 500,00	10 000,00		
608121/99002	Cuisine du SEA Dillendapp - Fournitures d'entretien sur biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	20 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Remplacement de mobilier de cuisine obsolète (réfrigérateur, frigo, bain-marie etc.)						
608122	Petit équipement	18 305,96	23 000,00	21 700,00	25 000,00		
608122/99001	SEA Dillendapp - Petit équipement: Matériel de bureau	5 783,55	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
608122/99002	SEA Dillendapp - Petit équipement: Matériel pédagogique	11 770,26	17 000,00	17 000,00	20 000,00		
608122/99003	SEA Dillendapp - Petit équipement: Matériel de sécurité et matériel d'aide d'urgence	752,15	1 500,00	200,00	500,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	2 434,94	5 000,00	5 000,00	10 000,00		
608128/99001	Cuisine du SEA Dillendapp - Matériel pour la restauration scolaire	2 434,94	5 000,00	5 000,00	10 000,00		
608160	Vêtements professionnels	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
608160/99001	Cuisine du SEA Dillendapp - Vêtements professionnels	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
	2025: Chaussures, panatlon, vestes et tablier pour les 4 salariés occupés en cuisine						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	8 312,68	3 098,00	9 398,23	9 398,23		
611120/99001	SEA Dillendapp - fourniture de chaleur (facturation interne)	8 312,68	3 098,00	9 398,23	9 398,23		
	Point de consommation: Dillendapp + annexe						
611200	Loyers et charges mobilières	5 185,10	9 000,00	6 099,52	5 100,00		
611200/99001	SEA Dillendapp - Loyers et charges locatives pour machines à copier	2 031,39	3 000,00	2 099,52	2 100,00		
	Contrat avec CK						
611200/99002	SEA Dillendapp - Contrats de location de matériel informatique	3 153,71	6 000,00	4 000,00	3 000,00		
	Contrat avec AC Automation Center						
612120	Service de réparation et de nettoyage	51 838,12	58 000,00	62 000,00	0,00		
612120/99001	Frais de nettoyage et de cuisine par sous-traitance	51 838,12	58 000,00	62 000,00	0,00		
	Recours aux services offerts par des entreprises d'intérim, en cas d'absences justifiées par du personnel en place => mauvais code comptable: à partir de 2025 - le service de nettoyage est à comptabiliser sur l'article 3/242/612200/99002 - le service de sous-traitance en cuisine à l'article 3/242/612150/99001						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
612150/99001	Cuisine du SEA Dillendapp - Sous-traitance: Service de restauration	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
612200	Entretien et réparations	15 460,82	26 000,00	35 000,00	80 000,00		
612200/99001	SEA Dillendapp - Entretien et réparations des bâtiments	15 460,82	26 000,00	35 000,00	30 000,00		
612200/99002	Service de nettoyage: Bâtiments du SEA Dillendapp	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
612200/99003	Nettoyage annuel des vitres et Sous-traitance du service de nettoyage en cas de manque de personnel SEA Dillendapp - Entretien et réparations: Aires de jeux et alentours	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
612300	Suite au contrôle périodique de l'aire de jeu - travaux important à réaliser en 2025 Contrats de maintenance	0,00	5 500,00	5 500,00	7 500,00		
612300/99001	SEA Dillendapp - Contrats de maintenance pour matériel informatique - Kidola : logiciel de planning de l'encadrement enfants/personnel	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00		
612300/99002	Cuisine du SEA Dillendapp - Contrats de maintenance: Installations techniques et machines *2025: éventuellement signature d'un contrat d'entretien et/ou de maintenance avec Wagner Cooling Systems pour la chambre froide et les frigos	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	8 100,00		
613481/99001	Cuisine du SEA Dillendapp - Honoraires de consultance HACCP	0,00	0,00	0,00	2 100,00		
613481/99002	SIGNA Sàrl - Contrat de suivi du management de la sécurité alimentaire (4 audits par an) SEA Dillendapp - Honoraires de consultance: Organisation du service éducatif et du service cuisine	0,00	0,00	0,00	6 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
615212/99001	SEA Dillendapp - Excursions	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
615241	Frais de réception	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
615241/99001	SEA Dillendapp - Fêtes diverses (Porte Ouverte, Wantermaat etc.)	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	3 482,57	6 000,00	4 500,00	6 000,00		
616000/99001	SEA Dillendapp - Transports en autobus	3 482,57	6 000,00	4 500,00	6 000,00		
618820	Frais de formation	1 837,72	6 500,00	5 000,00	8 500,00		
618820/99001	SEA Dillendapp - Frais de formation du personnel éducatif	1 837,72	6 500,00	5 000,00	5 500,00		
618820/99002	Cuisine du SEA Dillendapp - Frais de formation du personnel	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	983 536,93	1 030 669,00	1 030 669,00	1 096 793,90		
621000/99002	Rémunérations des salariés à tâche intellectuelle et manuelle	909 105,16	955 669,00	955 669,00	1 014 435,52		
	Rémunérations du personnel du SEA Dillendapp engagé sous le statut SAS. Au terme de la délibération du conseil communal du 21.12.2018 l'indemnité horaire revenant au personnel remplaçant temporaire fut fixée à (123 p.i. x valeur p.i.SAS/173) pour les personnes non-qualifiées resp.avec une qualification inférieure à un diplôme de fin d'études secondaires. Les remplaçants en possession d'un diplôme de fin d'études secondaires touche une indemnité horaire correspondant à (140 p.i. x valeur p.i.SAS/173)						
621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle	74 431,77	75 000,00	75 000,00	82 358,38		
622000	Autre personnel	5 141,87	35 000,00	11 177,96	0,00		
622000/99002	Etudiant(s) sous contrat d'apprentissage	5 141,87	35 000,00	0,00	0,00		
	Apprenti DAP agent socio-pédagogique (ancien auxiliaire de vie)						
622000/99006	Etudiant(s) sous contrat d'apprentissage	0,00	0,00	11 177,96	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	160 475,82	166 430,00	162 501,13	195 759,50		
623000/99002	Charges sociales (Part patronale) - salariés à tâche intellectuelle	147 607,05	148 330,00	148 330,00	182 306,77		
623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle	12 021,38	12 500,00	12 500,00	13 452,73		
623000/99006	Charges sociales étudiants apprentis (part patronale)	847,39	5 600,00	1 671,13	0,00		
648120 P	Subventions affectées	4 191,62	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648120/99001 P	Subvention pour parents d'enfants en accueil alternatif à l'éducation précoce	4 191,62	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Aide financière mensuelle aux parents dont l'enfant, admissible à l'éducation précoce est inscrit ailleurs dans une crèche ou un foyer respectivement accueilli par une assistante parentale,						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	dûment agréés par l'Etat - cf. délibération du conseil communal du 26 février 2016.						
648212 C	Participations à caractère spécifique	6 150,66	0,00	0,00	0,00		
648212/99001 C	Participation aux frais du projet pilote « ASE-Accompagnement Socio-Educatif »	6 150,66	0,00	0,00	0,00		
	Convention datant du 1/09/2011, entre les communes de Redange (assumant la mission de porteur du projet) Ell, Préizerdaul, Useldange et Beckerich fut approuvée par notre conseil communal en séance du 23/07/2012. Le projet en question avec une durée de deux ans, vise à donner une aide à l'éducation aux familles, qui en raison de difficultés familiales, sont souvent accablées de leur mission éducative. L'encadrement des familles est assuré par 2 psychologues engagés chacun à temps partiel (max.global de 40 hrs/sem.). L'Etat y participe à raison de 75% dans les frais de fonctionnement hormis le loyer. Suivant courriel du 28.11.2022 de Mme Joelle Schmit notre participation au décompte pour 2022 s'élève à 5.903,40 € (budget rectifié 2022). => Projet plus poursuivie depuis février 2023 selon les informations de la Commune de Redange/Attert du 13.12.2023						
688000	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	114 950,45	60 390,65		
688000/99001	SEA Dillendapp - Remboursement de recettes indûment touchées	0,00	0,00	114 950,45	60 390,65		
	svt décompte SEA à présenter annuellement au MEN 2024: Décompte 2022: 114.950,45 € 2025: Décompte 2023: 60.390,65						
	Total 242	1 456 418,53	1 621 697,00	1 726 996,29	1 816 817,85		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
603120	Combustibles - Liquides	1 800,03	4 000,00	2 500,00	0,00		
603120/99001	Fournitures consommables: Mazout	1 800,03	4 000,00	2 500,00	0,00		
	Point de livraison: Maison des jeunes à Elvange Bâtiment communal plus utilisé pour la jeunesse mais mis en location => à imputer à l'article 3/130/603120/99001						
608112	Electricité	911,64	2 750,00	430,52	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
608112/99001	Frais d'électricité Point de consommation: Maison des jeunes à Elvange => à imputer à l'article 3/130/608112/99002	911,64	2 750,00	430,52	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	5 000,00	64,79	0,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien sur biens immobiliers frais inhérents à l'entretien de la maison des jeunes à Elvange => à imputer à l'article 3/130/608121/99001	0,00	5 000,00	64,79	0,00		
612160 P	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	32 457,70	52 000,00	52 000,00	52 000,00		
612160/99001 P	Participation aux frais selon convention avec le Centre Régional pour Jeunes "Jugendtreff suivant courrier du Réidener Jugendtreff du 07.10.2024 - budget 2025:49.171,10 € - montants au budget plus élevé vu l'expérience de 2023 avec montant insuffisant et paiement du solde restant 2023 après vote du budget rectifié	32 457,70	52 000,00	52 000,00	52 000,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	5 000,00	333,88	0,00		
612200/99001	Entretien et réparations: Bâtiments => à imputer à l'article 3/130/612200/99003	0,00	5 000,00	333,88	0,00		
	Total 253	35 169,37	68 750,00	55 329,19	52 000,00		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	0,00	0,00	0,00	10 326,42		
612160/99001	Projet Youth & Work Accompagnement holistique et coaching de jeunes et jeunes adultes en situation de fragilité - Convention de collaboration du 01.07.2021 et avenant du 19.06.2024. Participation de 3€ hTVA par an et par habitant de la commune	0,00	0,00	0,00	10 326,42		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
	Total 259	0,00	0,00	0,00	10 326,42		
3/261/	261 Aides aux sinistrés						
648320 P	Aides aux sinistrés	0,00	0,00	2 500,00	3 000,00		
<i>648320/99001 P</i>	<i>Prise en charge des frais d'entrepôt dans le cadre de déguerpissements</i>	0,00	0,00	2 500,00	3 000,00		
	Total 261	0,00	0,00	2 500,00	3 000,00		
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
648120 P	Subventions affectées	6 649,12	6 739,20	6 739,20	0,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Notre participation aux frais de fonctionnement de la sàrl Youth & Work Redange</i>	6 649,12	6 739,20	6 739,20	0,00		
	Convention pour la période du 1.07.2021 au 30.06.2024 approuvée au CC du 13.09.2021 et l'avenant à la convention signé le 19.06.2024 et approuvé au CC le ... Participation annuelle: 3,00 € hTVA par habitant sur la base du nombre d'habitants au premier janvier de l'année de facturation						
648220 O	Participations au déficit	96 335,80	127 570,21	98 249,88	94 117,80		
<i>648220/99001 O</i>	<i>Participation aux frais selon convention avec l'Office Social (participation au déficit)</i>	96 335,80	127 570,21	97 000,00	92 948,83		
	Suivant du budget de l'OsCare, le budget rectifié 2024 prévoit 81.459,84 € - l'avance était plus grande, de manière qu'il faut prévoir une recette de 15.540,16 € à l'article budgétaire 2/263/744611/99001						
<i>648220/99002 O</i>	<i>Participation aux frais d'exploitation de l'office social - déficit des activités</i>	0,00	0,00	1 249,88	1 168,97		
	Suivant budget de l'OsCare - relevé des participations financières et apports en capital						
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	78 841,47	113 569,00	130 000,00	140 000,00		
<i>648310/99001 P</i>	<i>Allocations de vie chère</i>	78 841,47	113 569,00	130 000,00	140 000,00		
	L'allocation de vie chère accordée par notre commune s'élève à 75% de celle allouée par le Fonds National de Solidarité. Délibération du conseil communal du 23.10.2024, numéro 3, libellé: Règlement communal relatif à l'allocation de vie chère						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
	* Selon les informations du FNS: pour la période du 01.01. au 01.12.2024 ont été octroyés 145.336,96 € - l'allocation communal à prévoir à ce stade: 109.002,72 € - rallonge du crédit au budget rectifié						
	Total 263	181 826,39	247 878,41	234 989,08	234 117,80		
3/266/	266 Actions sociales						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
<i>648800/99001 P</i>	<i>Frais de médiation de voisinage</i>	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
	Médiation pour citoyens - Service offert par MEC asbl Convention signé le 05.07.2024 et approuvé au CC du 20.09.2024 0,8 euro par habitant - Ce taux sera automatiquement et intégralement ajusté en fonction des variations de l'échelle mobile des salaires. La validité du premier indice à appliquer, sur le taux applicable, entre en vigueur à partir du premier déclenchement de l'échelle mobile après le 1er janvier 2024. L'indice de référence est l'indice des prix à la consommation national (IPCN-A1).						
	Total 266	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
	Total général 2	1 714 472,84	1 991 122,68	2 080 767,12	2 217 518,53		
3/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
608121	Fournitures d'entretien	2 458,68	7 710,00	500,00	2 500,00		
<i>608121/99001</i>	<i>CIS Beckerich - Fournitures pour l'entretien du bâtiment</i>	2 458,68	7 710,00	500,00	2 500,00		
	Aux termes du contrat de louage avec le CGDIS - ratifié en séance du conseil communal du 15.05.2020 et approuvé par la tutelle le 05.06.2020, N°57/20/CAC - notre Commune reste responsable pour l'entretien et le nettoyage des surfaces extérieures ainsi que des menus ouvrages et des installations techniques faisant partie intégrante du bâtiment - ces						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	dispositions font foi à partir de la signature du contrat afférent respectivement au plus tard à partir du 1.07.2020 (soit deux ans à partir de l'entrée en vigueur de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile).						
612200	Entretien et réparations	2 199,27	5 000,00	5 000,00	3 000,00		
612200/99002	CIS Beckerich - Entretien et réparations du bâtiment	2 199,27	5 000,00	5 000,00	3 000,00		
	mêmes critères que sub article 3/320/608121/99001						
648211 G	Participations à caractère général	150 917,53	170 706,39	162 701,61	46 180,76		
648211/99001 G	CGDIS - Participations aux frais de fonctionnement	150 917,53	170 706,39	162 701,61	46 180,76		
	Estimation suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets et courrier du Ministère des Affaires intérieures du 02.05.2024						
	Total 320	155 575,48	183 416,39	168 201,61	51 680,76		
	Total général 3	155 575,48	183 416,39	168 201,61	51 680,76		
3/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	8 500,00	1 500,00	6 500,00		
608121/99001	Chemins ruraux - Fournitures pour l'entretien	0,00	8 500,00	1 500,00	6 500,00		
	Menu-matériaux: rocailles, sable, pavés, concassés ...						
612200	Entretien et réparations	0,00	40 000,00	0,00	16 500,00		
612200/99001	Chemins ruraux - Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	6 500,00		
	en cas d'urgence, si pas prévu au plan de gestion annuel établi par l'ASTA						
612200/99002	Curage des ruisseaux	0,00	40 000,00	0,00	0,00		
	Réaménagement d'un cours d'eau à hauteur de la maison N°48 à Hovelange, Haaptstrooss - le projet inscrit une première fois au						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
	budget 2019 => projet pas réalisé et à supprimer (mauvais code fonctionnel)						
612200/99003	Jardins communautaires - Création et entretien des parcelles en collaboration avec le CTF de Redange/Attert	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
648120 P	Subventions affectées	3 902,30	8 000,00	4 000,00	8 000,00		
648120/99001 P	Agriculture - Subventions pour l'implantation de cultures intermédiaires Au terme de la réglementation afférente - arrêtée en séance du conseil communal du 28 décembre 2017 et modifiée par délibérations des 21 décembre 2018 et 21 mai 2021 - les agriculteurs (résidents) qui exploitent leurs surfaces agricoles sur le territoire de la Commune peuvent bénéficier d'une prime pour l'implantation de cultures intermédiaires et d'une prime pour une utilisation réduite de produits phytosanitaires dont les montants respectifs sont fixés comme suit: 50% de la prime de l'Etat avec un maximum de 500.-€ pour une surface agricole convenue contenant entre 1-10 ha 50% de la prime de l'Etat avec un maximum de 1.000.-€ pour une surface agricole convenue contenant entre 10-20 ha 50% de la prime de l'Etat avec un maximum de 2.000.-€ pour une surface agricole convenue contenant plus de 20 ha La réglementation s'applique pour la durée du programme de développement rural 2014-2020 ainsi que pour la période transitoire 2021 et 2022 en attendant la finalisation et la transposition des nouveaux programmes FEADER pour la période 2021-2027 en droit national.	3 902,30	8 000,00	4 000,00	8 000,00		
	Total 411	3 902,30	56 500,00	5 500,00	31 000,00		
3/412/	412 Sylviculture						
608112	Electricité	844,86	2 290,00	2 290,00	2 365,57		
608112/99001	Hall/Atelier ANF - Frais d'électricité Point de consommation: Hall/atelier des ouvriers forestiers	844,86	2 290,00	2 290,00	2 365,57		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	108 913,97	76 487,37	76 487,37	106 941,67		
608128/99001	Sylviculture - Fournitures d'entretien et de petit équipement en rapport avec la gestion durable des forêts	40 087,62	29 387,37	29 387,37	31 921,67		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
	suivant plan de gestion annuel 2025: 25.525 € * Offre n°68 de CNDS - service de l'entraide au montant de 6.396,67 € TTC pour l'entretien des chemins forestiers et des rigoles						
608128/99002	<i>ANF - Fournitures d'entretien et de petit équipement concernant la protection de la nature</i>	1 577,09	3 100,00	3 100,00	4 750,00		
	Svt plan de gestion annuel 2025						
608128/99003	<i>ANF - Fournitures d'entretien et de petit équipement pour mesures dans l'intérêt de la sensibilisation environnementale</i>	6 282,82	15 500,00	15 500,00	14 000,00		
	Svt plan de gestion annuel 2025						
608128/99004	<i>ANF - Fournitures d'entretien et de petit équipement inhérentes à la logistique et du personnel</i>	60 966,44	28 500,00	28 500,00	56 270,00		
	Svt plan de gestion annuel 2025: 28.500 € - Augmentation du crédit suite à la communication du 08.11.2024 du préposé forestier concernant des travaux d'entretien à réaliser au tracteur PM-TRAC (remplacement pistons de cabine et des moyeux d'axe avant) au montant de 14.562.16 TTC						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	2 710,03	3 290,00	3 290,00	3 398,57		
611120/99001	<i>Hall/Atelier ANF - Chaleur (facturation interne)</i>	2 710,03	3 290,00	3 290,00	3 398,57		
	Point de consommation: Atelier/Hall des ouvriers forestiers à Beckerich, Dikrecherstrooss						
612200	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
612200/99001	<i>Sylviculture - Entretien et réparations des réseaux de voirie</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	2025: Mise en état du chemin près de la source Tunnel						
648212 C	Participations à caractère spécifique	2 243,79	4 626,00	4 626,00	4 778,66		
648212/99001 C	<i>Participation aux frais d'un véhicule forestier du triage Beckerich</i>	2 243,79	4 626,00	4 626,00	4 778,66		
	cf.convention signée le 31 janvier 2012 et approuvée le 15 mars 2012 par notre conseil communal. Le taux de participation des dépenses journalières en rapport avec cette voiture s'élève pour notre commune à 54,55%.						
648258 G	Autres participations à des traitements	86 779,49	65 200,00	65 200,00	60 250,00		
648258/99001 G	<i>Participation aux traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement</i>	86 779,49	65 200,00	65 200,00	60 250,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
	<i>payés par l'Etat</i>						
	Svt plan de gestion annuel 2025						
	Total 412	201 492,14	151 893,37	151 893,37	197 734,47		
3/423/	423 Cogénération						
603110	Combustibles - Solides	151 840,07	206 422,00	266 000,00	286 000,00		
603110/99001	<i>Achat de bois pour la centrale à combustion de bois (fonds forestiers de la commune - facturation interne)</i>	2 464,62	21 382,00	6 000,00	6 000,00		
	Le crédit 2025 tient compte d'une coupe de +-461 m3 (bois de trituration), dont une partie est destinée pour la centrale de chauffage						
603110/99002	<i>Achat de bois pour la centrale à combustion de bois (domaine privé)</i>	149 375,45	185 040,00	260 000,00	280 000,00		
	Les quantités de bois nécessaires pour assurer un fonctionnement fiable de la centrale de chauffage (soit 2 fours à 2MW) sont estimées à 13.000 - 15.000 m3 de copeaux En raison de l'incertitude quant à l'avenir de la station de biogaz, le double de la consommation est prévu pour 2025. Rectifié 2024: Commande tardive de bois en décembre 2023 a été imputé sur l'exercice 2024 (97.070,40 €) - rallonge du crédit nécessaire						
	Le prix d'achat du bois acquis sur des clients raccordés au réseau de chauffage urbain fut maintenu comme suit: - bois de feuillus (chêne, hêtre..) 38.-€/T le cas échéant +TVA - bois de résineux (épicéas, pins..) 38.-€/T le cas échéant +TVA Un supplément de 3,50.-€/tonne est payé pour des bois certifiés FSC (Forest Stewardship Council)						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	0,00	75 000,00	120 000,00		
603120/99001	<i>Fournitures consommables: Mazout</i>	0,00	0,00	75 000,00	120 000,00		
606330	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes destinés à la revente	402 713,94	260 000,00	260 000,00	275 491,16		
606330/99001	<i>Achat de chaleur pour la revente auprès de la "Biogas Biekerich Soc. Coop.</i>	402 713,94	260 000,00	260 000,00	275 491,16		
	Une convention entre notre Commune et la coopérative "Biogas Biekerech" détermine le mode de facturation de la chaleur						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/423/	423 Cogénération						
	fournie. Cette convention fut ratifiée en séance du conseil communal du 15 février 2019. *Avenant à la convention signé en date du 29.11.2023 et approuvé au CC du 08.12.2023 modifiant la formule du prix de la chaleur fournie (art.7.1)						
608112	Electricité	50 839,08	57 000,00	45 600,00	57 000,00		
608112/99001	Frais d'électricité de la centrale à copeaux de bois	50 839,08	57 000,00	45 600,00	57 000,00		
608112/99002	Frais d'électricité en rapport avec l'exploitation de nos installations photovoltaïques	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	85 000,00		
608121/99001	Site et bâtiments du chauffage urbain "Op Meimerich" - Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	e.a. Holzhauser Secs, Ionitec, Kohlbach						
608121/99002	Réseau de chauffage urbain - fournitures pour raccordements au réseau en régie propre	0,00	0,00	0,00	35 000,00		
	Compteurs, tuyauteries, raccords, échangeurs de chaleur etc.						
608121/99003	Réseau de chauffage urbain - Fournitures pour chantiers non planifiés	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
608122	Petit équipement	43 306,79	39 000,00	39 000,00	0,00		
608122/99001	Réseau de chauffage urbain - Petit équipement	43 306,79	39 000,00	39 000,00	0,00		
	Constitution d'un stock matériel pour l'entretien et le dépannage du réseau de chaleur (compteurs, tuyauteries, raccords, échangeurs de chaleur ...etc). => à imputer à l'article 3/423/608121/99002						
608200	Achats incorporés aux ouvrages et produits	37 329,14	65 000,00	65 000,00	67 145,00		
608200/99001	Déchetage et transport du bois destiné à être incinéré dans la centrale de chauffage	37 329,14	65 000,00	65 000,00	67 145,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	331,90	565,00	565,00	583,65		
611120/99001	Chaleur - Facturation interne	331,90	565,00	565,00	583,65		
	Point de consommation: Centrale avec combustion à copeaux de bois						
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	0,00	0,00	1 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/423/	423 Cogénération						
611200/99001	Location de machines Location de machines en cas de panne sur nos machines	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
612110	Sous-traitance générale - Services d'experts / Etudes / Travaux	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
612110/99001	Inspections et contrôles périodiques des installations - Kohlbach: Contrôle des gaz d'échappement - Luxcontrol	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
612200	Entretien et réparations	70 931,10	111 000,00	111 000,00	85 990,00		
612200/99001	Site et bâtiments du chauffage urbain "Op Meimerich" - Entretien et réparations - Kohlbach: Entretien des chaudières 1 et 2, renouvellement du nettoyage automatique de la chaudière 1 - Ionitec: Entretien E-Filter 1 et 2	66 482,88	83 000,00	83 000,00	55 000,00		
612200/99002	Réseau de chauffage urbain - Entretien et réparations	4 448,22	28 000,00	28 000,00	30 990,00		
612300	Contrats de maintenance	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
612300/99002	Contrats de maintenance: Contrat d'assistance informatique - Ets Solutions Sarl	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
	Total 423	757 292,02	738 987,00	862 165,00	996 709,81		
3/429/	429 Autres énergies non électriques						
612400	Études et recherches (non incorporées dans les produits)	11 250,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612400/99001	Frais d'études en matière d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	11 250,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Total 429	11 250,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
3/430/	430 Tourisme						
603120	Combustibles - Liquides	33 777,90	38 130,00	35 000,00	39 388,29		
603120/99001	Frais d'électricité - Moulin de Beckerich	33 777,90	38 130,00	35 000,00	39 388,29		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme						
	Frais visant la consommation d'énergie électrique dans le complexe moulin de Beckerich						
608121	Fournitures d'entretien	26 669,13	45 000,00	30 000,00	30 000,00		
608121/99001	Site et bâtiment du Moulin de Beckerich - Fournitures pour l'entretien	26 669,13	45 000,00	30 000,00	30 000,00		
608122	Petit équipement	5 991,58	12 500,00	7 500,00	7 500,00		
608122/99001	Acquisition de matériel culturel	2 550,00	5 000,00	0,00	0,00		
	Crédit pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la "Millegalerie" => à imputer au budget extraordinaire						
608122/99002	Acquisition de petits équipements pour le compte des "Millepätteren"	3 441,58	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
	Matériel pour l'équipe de retraités bénévoles assumant de petits travaux d'entretien et de restauration au moulin de Beckerich						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	6 717,16	7 068,00	7 068,00	7 301,24		
611120/99001	Chaleur - Facturation interne - Moulin de Beckerich	6 717,16	7 068,00	7 068,00	7 301,24		
	Point de consommation: Complexe Moulin de Beckerich (restaurant, brasserie, salles, musée ...)						
611200	Loyers et charges mobilières	1 632,39	6 000,00	4 000,00	3 000,00		
611200/99001	Kulturmillen asbl - Location de matériel informatique et machines de bureau	1 632,39	6 000,00	4 000,00	3 000,00		
	Location du matériel informatique (hard- & software) et d'un copieur couleur Konica Minolta (cf.contrat N°SCAI-15296A1 du 23/02/2016 avec une durée de 55 mois, prix de location mensuel 154,80.-€ htva comprenant 1.500 copies N/B et 500 copies en couleur						
612200	Entretien et réparations	48 571,24	80 000,00	85 000,00	105 000,00		
612200/99001	Site et bâtiment du Moulin de Beckerich - Travaux d'entretien et de réparations	1 580,89	5 000,00	5 000,00	85 000,00		
	2025: - Modification du systèmes de régulation à distance (50.000 €) - Travaux de peinture : Peinture portes, portails, fenêtres (13.179,00 €) - Travaux d'entretien des espaces verts par CNDS, Service de l'entraide (10.593,70 €)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme						
612200/99002	Travaux d'entretien des infrastructures touristiques (complexe moulin de Beckerich) *Entretien des espaces verts au site du moulin (cf.offre du 03.11.2023 de "Les services de l'entraide", Troisvierges: 11.162,08 € TTC 2022: Travaux à achever: - Remise en état des escaliers extérieurs sur le site du moulin: 20.000 € - Réfection de la toiture plate de la galerie du moulin: 40.000 € => article inutile: à comptabiliser à l'article 3/430/612200/99001	46 990,35	75 000,00	75 000,00	0,00		
612200/99003	Infrastructures de tourisms - Entretien et réparations 2025: Réfection de divers chemins touristiques	0,00	0,00	5 000,00	20 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	11 248,00	11 520,00	11 520,00	11 816,44		
648110/99001 P	Cotisation à l'Office régional du tourisme de la région Centre/Ouest Contribution annuelle à 4€/habitant	11 248,00	11 520,00	11 520,00	11 816,44		
648120 P	Subventions affectées	193 676,17	203 773,06	203 773,06	210 589,40		
648120/99001 P	Kulturmillen asbl - Participation aux frais de l'association Suivant convention du 4 novembre 2016 notre participation se monte à 180.000.-€ (NI 794,54). Une échéance indiciaire génère une augmentation de la participation communale à partir de l'année qui suit. La convention fut adoptée en séance du conseil communal du 01.12.2016 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 20.06.2017, réf.57/17/CAC.	193 676,17	203 773,06	203 773,06	210 589,40		
648212 S	Participations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	38 413,93		
648212/99002 S	S.I. Kanton Réiden - Frais de participation e.a. au Tourist Info Point	0,00	0,00	0,00	38 413,93		
	Total 430	328 283,57	403 991,06	383 861,06	453 009,30		
3/441/	441 Transports routiers						
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	0,00	0,00	0,00	22 000,00		
612140/99001	Service Nightrider	0,00	0,00	0,00	22 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers						
612140 P	Sous-traitance générale - Services de transport	35 870,37	36 456,21	40 101,83	41 530,92		
612140/99002 P	Service BUMMELBUS	35 870,37	36 456,21	40 101,83	41 530,92		
	Service offert par l'asbl Forum pour l'Emploi. Convention signé en date du ... et le rectificatif signée le 26.08.2024 et approuvé au conseil communal le 20.09.2024, numéro 6.5. Le montant à payer par les communes participantes se compose d'un forfait par commune énumérée, majoré d'un élément déterminé suivant une clé de répartition qui tient compte du nombre d'habitants des communes ainsi que de leur superficie et du nombre de localités, notamment : 11.138,25/frais fixes + 5,37/habitant + 4,13/ha + 357,60/localité						
612200	Entretien et réparations	1 776,46	9 700,00	2 500,00	5 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des abris-bus	1 776,46	9 700,00	2 500,00	5 000,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	7 505,17	18 800,00	18 800,00	1 500,00		
615100/99001	Mesures en faveur du transport en commun	7 505,17	18 800,00	18 800,00	1 500,00		
	Actions de sensibilisation, publicités, dépliants aux ménages, affichage des horaires aux divers arrêts-bus						
648212 S	Participations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	5 908,50		
648212/99002 S	S.I. Kanton Réiden - Participation aux frais Late Night Bus et marketing/publicité concernant la mobilité	0,00	0,00	0,00	5 908,50		
	Total 441	45 152,00	64 956,21	61 401,83	75 939,42		
3/452/	452 Réseaux de télédistribution						
612200	Entretien et réparations	0,00	500,00	500,00	500,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation du réseau de l'antenne collective	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Droits d'auteur et redevances pour le raccordement des différents bâtiments communaux au réseau de l'antenne collective (fournisseur: ELTRONA INTERDIFFUSION S.A. se contente de nous facturer un seul raccordement)						
648110 P	Subventions non affectées	1 406,00	1 500,00	1 500,00	1 471,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/452/	452 Réseaux de télédistribution						
648110/99001 P	Participation aux frais de production d'une émission locale par l'asbl "Nordlicht TV" svt convention Participation aux frais de production d'une émission locale par "Nordlicht". La convention avec l'asbl "Nordlicht TV" avec siège à Moestroff du 5 octobre 2012 a été approuvée par notre conseil communal le 26 octobre 2012. Aux termes de cette convention notre commune s'engage à verser à l'association une participation financière de 0,50.-€ / habitant (situation au 1.janvier de l'année correspondante). Cette participation est versée en 2 tranches égales aux 15 février et 15 juillet de chaque année.	1 406,00	1 500,00	1 500,00	1 471,00		
	Total 452	1 406,00	2 000,00	2 000,00	1 971,00		
3/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
608121	Fournitures d'entretien	8 522,85	10 000,00	10 000,00	6 000,00		
608121/99001	Restaurant et Brasserie - Fournitures d'entretien sur biens mobiliers Restaurant "An der Millen" et Brasserie "Millespännchen"	8 522,85	10 000,00	10 000,00	6 000,00		
612200	Entretien et réparations	30 531,30	35 000,00	35 000,00	40 000,00		
612200/99001	Restaurant et Brasserie - Entretien et réparations des installations techniques et machines	30 531,30	35 000,00	35 000,00	40 000,00		
612300	Contrats de maintenance	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
612300/99001	Restaurant et Brasserie - Contrats de maintenance: Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
688000	Autres impôts et taxes	0,00	1 200,00	0,00	0,00		
688000/99001	TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines Remboursement de l'excédent de la TVA en aval	0,00	1 200,00	0,00	0,00		
	Total 492	39 054,15	46 200,00	45 000,00	48 500,00		
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
615212/99001	Projet européen REGEN - Frais déplacements et représentation	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
615242	Frais de représentation	0,00	80 000,00	1 069,00	15 000,00		
615242/99002	Projet européen REGEN - Frais de représentation	0,00	80 000,00	1 069,00	15 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	263 886,57	268 622,79	268 622,79	96 960,00		
648211/99001 S	Participation aux frais de fonctionnement du SI "Reidener Kanton"	263 886,57	268 622,79	268 622,79	96 960,00		
	Frais de fonctionnement 2024 proprement dits de 115.140,00 € et participation dans les projets suivants: LEADER: 25.794,00 € Crèche: 7.981,02 € Haus-Care: 2.640,00 € Pakt vum Zesummeliwesen: 4.848,00 € Tourisme: 42.366,70 € Economie régionale: 9.090,00 € Energieatelier: 20.900,00 € Pacte Climat 2.0: 26.985,57 € Pistes cyclables, sentiers: 6.060,00 € Projet Zäitrees: 8.817,50 €						
	À partir de 2025 et suivant circulaire ministérielle: A l'instar des années précédentes, les syndicats à vocation multiple ont été invités à ventiler leurs demandes d'apports suivant les différents domaines concernés. Ainsi les communes pourront intégrer ces dépenses dans les différents codes fonctionnels dans le but de garantir une transparence au niveau de la lecture de leurs budgets et de leur PPF. => Le présent article ne reprend que les frais de fonctionnement.						
	Total 493	263 886,57	348 622,79	269 691,79	116 960,00		
3/499/	499 Autres branches d'activités						
648212 S	Participations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	9 090,00		
648212/99001 S	S.I. Kanton Réiden - Participation aux frais de promotion de l'économie régionale	0,00	0,00	0,00	9 090,00		
	Autre projet à définir au sein du syndicat en remplacement BEKI						
	Total 499	0,00	0,00	0,00	9 090,00		
	Total général 4	1 651 718,75	1 828 150,43	1 796 513,05	1 945 914,00		
	5 Protection de l'environnement						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	10 412,40	5 000,00	25 000,00	22 500,00		
612140/99001	Déchets problématiques - Enlèvement et recyclage	10 412,40	0,00	20 000,00	3 500,00		
	Enlèvement de déchets par SuperDreckskschicht						
	=> à partir de 2025: autre frais dd'enlèvement de déchets à imputer aux articles 3/510/612140/99002 à 99005						
612140/99002	SEA Dillendapp : Déchets alimentaire/ménagers de la restauration scolaire - Enlèvement et recyclage	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612140/99003	Déchets de vieux papiers et de vieux verres - Enlèvement et recyclage	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
612140/99004	Déchets de bois/déchets verts non broyés - Enlèvement et recyclage	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
	Enlèvement de déchets par Lamesch Exploitation S.A., Soil Concept S.A.						
612140/99005	Déchets inertes/de construction - Enlèvement et recyclage	0,00	0,00	0,00	4 000,00		
	Enlèvement de déchets par Husting & Reiser S.A., Carrières Feidt Sàrl						
612140/99006	Déchets municipaux - Enlèvement et recyclage	0,00	0,00	0,00	5 500,00		
	SIDEC - Frais pour l'élimination de déchets ménagers "professionnels" des communes à l'installation de prétraitement au Fridhaff						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	2 804,20	500,00	500,00	500,00		
612180/99001	Frais de traitement des déchets verts par l'asbl Biogasvereenegung	2 804,20	500,00	500,00	500,00		
	Frais de traitement des déchets verts par l'intermédiaire de l'asbl "Biogasvereenegung" avec siège à Canach. Aux termes d'une convention du 9 janvier 2017 - ratifiée en séance du conseil communal du 10 février 2017 - perdurant jusqu'au 30.11.2019, avec possibilité de tacite reconduction, le traitement des déchets verts nous est facturé avec un tarif correspondant à 20.-€/tonne ttc..Ces débours sont déduits d'un crédit exprès, instauré auprès du Sidec et nous remboursés par ledit Syndicat. Suivant courrier du 10/05/2016 du SIDEC un crédit de 10.215,72 Eur. a été réservé à notre commune pour la collecte des déchets en cause >> voir article 2/510/748380/99001						
648211 S	Participations à caractère général	236 158,66	312 500,00	332 600,00	346 290,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIDEC	232 283,41	308 000,00	330 000,00	343 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
648211/99002 S	suivant courrier du syndicat intercommunal SIDEC du 12 novembre 2024 <i>SIDEC - Frais pour déchets encombrants</i> Participation pour l'enlèvement porte-à-porte des déchets encombrants Hausse du tarif de 350,00XE/tonne à 555,00 €/tonne à partir de 01.07.2024	3 875,25	4 500,00	2 600,00	3 290,00		
	Total 510	249 375,26	318 000,00	358 100,00	369 290,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608118	Autres fournitures non stockables	12 731,10	14 216,00	14 216,00	15 063,01		
608118/99001	<i>Facturation interne concernant l'utilisation de la canalisation</i>	12 731,10	14 216,00	14 216,00	15 063,01		
	Frais en rapport avec l'assainissement des eaux usées en provenance des divers bâtiments communaux (écoles, centres culturels, mairie,etc.)						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608121/99001	<i>Fourniture pour l'entretien du réseau de canalisation</i>	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Acquisitions de matériel pour travaux d'entretien et de réparation au réseau de canalisation en régie propre (à l'intérieur des localités)						
612200	Entretien et réparations	0,00	16 000,00	16 000,00	30 000,00		
612200/99001	<i>Travaux d'entretien et de réparation des canalisations</i>	0,00	16 000,00	16 000,00	30 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	539 000,00	614 553,47	634 198,01	683 226,46		
648211/99001 S	<i>Participation aux frais d'exploitation du SIDERO</i>	539 000,00	614 553,47	634 198,01	683 226,46		
	Participation au bénéfice est imputé à l'article 2/520/748380/99001						
	Total 520	551 731,10	648 769,47	668 414,01	732 289,47		
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
648120 P	Subventions affectées	42 672,44	105 000,00	110 000,00	100 000,00		
648120/99001 P	Subventions aux ménages pour les installations d'économie d'énergie - installations de collecte d'eau de pluie Délibération du conseil communal du 04.08.2003, numéro 1 Règlement communal portant fixation de la subvention revenant aux particuliers pour la mise en place d'une installation de collecte de pluie	1 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648120/99002 P	Subventions aux ménages pour les installations d'économie d'énergie - installations d'exploitation de l'énergie solaire Délibération du conseil communal du 23.10.2023, numéro 8 Règlement communal instituant un régime d'aides financières pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement	10 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
648120/99003 P	Subventions aux ménages pour les installations d'économie d'énergie - assainissement thermique Délibération du conseil communal du 23.10.2023, numéro 8 Règlement communal instituant un régime d'aides financières pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement	10 750,00	10 000,00	15 000,00	10 000,00		
648120/99004 P	Règlement communal visant la subvention d'installations de chauffage à énergie alternative et renouvelable Délibération du conseil communal du 23.10.2023, numéro 8 Règlement communal instituant un régime d'aides financières pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement	20 922,44	50 000,00	50 000,00	45 000,00		
648212 S	Participations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	17 998,20		
648212/99001 S	S.I. Kanton Réiden - Participation aux frais de consultances énergétiques	0,00	0,00	0,00	17 998,20		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	4 249,70	10 000,00	10 000,00	15 000,00		
648800/99001 P	Remboursement des primes pour appareils électroménagers 2025: selon informations du S.I. Kanton Réiden - augmentations des primes à accorder en cas du vote du nouveau règlement portant fixation des primes à allouer pour l'acquisition et la réparation d'appareils électroménagers à haute performance énergétique et de pompes de circulation chauffage à haute	4 249,70	10 000,00	10 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
	efficacité énergétique tel que préparé par le syndicat						
	Total 532	46 922,14	115 000,00	120 000,00	132 998,20		
3/542/	542 Protection de la nature						
608122	Petit équipement	1 667,13	0,00	2 000,00	2 000,00		
608122/99001	<i>Projet pilote 2023: Sauvons Bambi</i>	1 667,13	0,00	2 000,00	2 000,00		
	Support logistique - e.a. mise à disposition de drones à caméra thermique pour le survol des parcelles avant le fauchage en vue d'y détecter les animaux, surtout les faons, par la détection d'une différence thermique avec leur environnement. (L'État s'engage à donner un support financier aux communes)						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	5 000,00	2 000,00	5 000,00		
615100/99001	<i>Campagnes de sensibilisation et d'information dans l'intérêt de la protection de la nature</i>	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
	=> à partir de 2025 à imputer à l'article 3/542/648211/99001						
615100/99002	<i>Action "Dag vum Bam" - Acquisitions d'arbres/haies</i>	0,00	0,00	2 000,00	5 000,00		
	Cadeau d'un arbre pour les nouveaux-nés						
615241	Frais de réception	4 886,71	0,00	0,00	0,00		
615241/99001	<i>Frais visant des actions par la commission du climat et de l'environnement</i>	4 886,71	0,00	0,00	0,00		
	Crédit à disposition de la commission du climat et de l'environnement - créée par délibération du conseil communal du 30.03.2018 et comptant en tout 8 membres						
648120 P	Subventions affectées	15 035,49	20 664,00	17 427,49	17 164,00		
648120/99001 P	<i>Subventions aux ménages pour les plantations d'arbres fruitiers</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Délibération du conseil communal du 05.05.1993 Règlement communal portant fixation de la subvention aux privés pour des plantations d'arbres fruitiers à haute tige à l'intérieur du périmètre d'agglomération -18,59 €/arbre fruitier (minimum 5 arbres) + 4,96 € pour l'installation de protection individuelle/arbre						
648120/99002 P	<i>Participation aux frais d'exploitation de l'association Klima-Bündnis</i>	4 283,94	7 500,00	4 283,94	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
	Suivant informations reçues de l'association afférente respectivement suivant convention en vigueur votée au conseil communal le 06.02.2023						
648120/99003 P	Mesures de protection du milieu naturel - Location de fonds humides	679,55	700,00	679,55	700,00		
	Mesures dans l'intérêt de la gestion des biotopes naturels assumées par le SICONA (programme d'action pour l'exercice 2024) => à partir de 2025 à imputer à l'article 3/542/648212/99001						
648120/99004 P	Participation aux frais d'exploitation de l'association Maison de l'Eau de l'Attert asbl / cotisation	10 072,00	11 464,00	11 464,00	11 464,00		
	Participation aux frais du contrat rivière Attert suivant courrier du 07.10.2024						
648211 S	Participations à caractère général	18 171,61	19 169,01	19 169,01	19 518,04		
648211/99004 S	Participation aux frais d'exploitation du syndicat de protection de la nature - SICONA-CENTRE / cotisation fixe	18 171,61	19 169,01	19 169,01	19 518,04		
	Le crédit budgétaire afférent est destiné à couvrir les dépenses relatives à la contribution au syndicat SICONA-Centre, suivant courrier annuel du syndicat en question						
648212 S	Participations à caractère spécifique	95 047,50	119 500,00	119 500,00	152 500,00		
648212/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du syndicat de protection de la nature - SICONA-Centre / part variable	0,00	0,00	0,00	152 500,00		
	Suivant programme d'action annuel du syndicat						
648212/99004 S	Participation aux frais d'exploitation du syndicat de protection de la nature - SICONA-Centre / part variable	95 047,50	119 500,00	119 500,00	0,00		
	Programme d'action pour l'année 2024 approuvé en séance du CC du 08.12.2023 - mesures à exécuter dans l'intérêt de la protection de la nature et des ressources naturelles à hauteur de 119.500 € à charge du budget ordinaire. => à partir de 2025 à imputer à l'article 3/542/648212/99001						
	Total 542	134 808,44	164 333,01	160 096,50	196 182,04		
3/599/	599 Autres types de protection de l'environnement						
612110	Sous-traitance générale - Services d'experts / Etudes / Travaux	29 772,23	30 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/599/	599 Autres types de protection de l'environnement						
612110/99001	Convention Pacte Nature - loi du 30 juillet 2021 => à imputer à l'article 3/599/648212/99002	29 772,23	30 000,00	0,00	0,00		
648212 S	Participations à caractère spécifique	0,00	0,00	30 000,00	57 800,00		
648212/99001 S	S.I. Kanton Réiden - Participation aux frais du conseiller Pacte Climat et des mesures dans le cadre du Pacte Climat	0,00	0,00	0,00	27 800,00		
648212/99002 S	SICONA - Conseiller pacte nature Convention signée entre notre Collège échevinal et le Siconacentre aux termes de laquelle sont réglés et définis les modalités du recours au conseiller pacte nature ainsi que le financement de ce service. Remboursement des frais du conseiller sur 2/599/744710/99001	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00		
	Total 599	29 772,23	30 000,00	30 000,00	57 800,00		
	Total général 5	1 012 609,17	1 276 102,48	1 336 610,51	1 488 559,71		
3/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
603120	Combustibles - Liquides	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00		
603120/99001	Mazout de chauffage de bâtiments Maison Bodeving	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00		
608112	Electricité	2 921,14	4 200,00	3 000,00	3 500,00		
608112/99001	Frais d'électricité Points de consommation: - Maison "A Pléiesch" à Beckerich, 1, Huewelerstrooss - Raccords d'appoint dans les anciennes maisons presbytérales à Oberpallen/Beckerich - Maison "Frising", 7+9, Dikrecherstrooss à Beckerich	2 921,14	4 200,00	3 000,00	3 500,00		
608114	Chaleur	1 233,77	1 542,00	1 542,00	1 592,89		
608114/99001	Achat de chaleur - facturation interne	1 233,77	1 542,00	1 542,00	1 592,89		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	Point de consommation: ancienne maison "Mathieu" sise à Beckerich,1a et 1b Huewelerstrooss						
608121	Fournitures d'entretien	5 469,97	15 000,00	7 500,00	15 000,00		
608121/99001	Logements sociaux - fournitures pour l'entretien	5 469,97	15 000,00	7 500,00	15 000,00		
	Bâtiments communaux servant de des logements sociaux, à savoir à Beckerich (3x) à Oberpallen (2x) et à Noerdange (1x)						
612200	Entretien et réparations	5 766,21	30 000,00	10 000,00	30 000,00		
612200/99001	Logements sociaux (bâtiments et alentours) - travaux d'entretien et de réparation	5 766,21	30 000,00	10 000,00	30 000,00		
	Bâtiments communaux servant de des logements sociaux, à savoir à Beckerich (3x) à Oberpallen (2x) et à Noerdange (1x)						
613800	Autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
613800/99001	Participation aux frais de l'Agence Immobilière sociale	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	En cas de signature d'un contrat de location entre le promoteur social et la commune de Beckerich en vue d'une gestion des logements sociaux appartenant à la commune						
648212 S	Participations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	13 930,43		
648212/99001 S	S.I. Kanton Réiden - Participation aux frais de logements sociaux	0,00	0,00	0,00	13 930,43		
	Total 612	15 391,09	50 742,00	28 042,00	95 023,32		
3/621/	621 Places publiques						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
608121/99001	Places publiques - Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
612110	Sous-traitance générale - Services d'experts / Etudes / Travaux	0,00	0,00	0,00	4 000,00		
612110/99001	Places publiques - Conformité des aires de jeux	0,00	0,00	0,00	4 000,00		
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	0,00	0,00	0,00	23 602,50		
612180/99001	Places publiques - Entretien des espaces verts par CNDS - Service d'entraides	0,00	0,00	0,00	23 602,50		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
	Site du Moulin de Beckerich et lotissement Schonk (inclus frais des machines, mazout et frais de route)						
612200	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
612200/99001	Places publiques - Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	Places publiques de toutes les localités et aires de jeux aménagées hors des terrains scolaires, à savoir à Beckerich (Schonk + hall sportif), Noerdange (centre et gare) et Levelange.						
	Total 621	0,00	0,00	0,00	52 602,50		
3/622/	622 Circulation						
608121	Fournitures d'entretien	28 838,70	30 000,00	20 000,00	30 000,00		
608121/99001	Circulation - Fournitures pour l'entretien de la signalisation routière	28 838,70	30 000,00	20 000,00	30 000,00		
	Panneaux de signalisation, panneaux avec armoiries, remplacement de panneaux-rues, miroirs routiers, panneaux pour zone 30 km/h, poteaux réflecteurs etc.						
612200	Entretien et réparations	6 398,73	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
612200/99001	Circulation - Entretien et réparation d'installations de voirie	6 398,73	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
	Services d'entretien et de réparation des panneaux de circulation, des panneaux-indicateurs de vitesse, des feux tricolores, des passage pour piétons etc.						
648212 S	Participations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	6 060,00		
648212/99001 S	S.I. Kanton Réiden - Participation aux frais d'entretien des pistes cyclables	0,00	0,00	0,00	6 060,00		
	Total 622	35 237,43	40 000,00	25 000,00	46 060,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
608121	Fournitures d'entretien	18 619,14	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
608121/99001	Voirie - Fournitures pour l'entretien	18 619,14	15 000,00	15 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
	Petit matériel pour l'entretien de la voirie : e.a. concassé, sable, béton-asphaltique, bitume						
608121/99002	Voirie - Achats de plantes	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	e.a. plantes, fleurs, semences						
612200	Entretien et réparations	84 193,10	155 000,00	115 000,00	30 000,00		
612200/99001	Voirie - Entretien et réparations	84 193,10	120 000,00	80 000,00	10 000,00		
	Travaux et fournitures pour l'aménagement et l'entretien de la voie publique: Travaux de réparation du domaine public après raccordements aux infrastructures publiques, aménagement de trottoirs, réfection des avaloirs, bouches d'égout et d'eau... *Renouvellement des rigoles - devis Kohl						
612200/99002	Voirie - Entretien et réparations: Ilôts, rigoles et autres installations longeant la voirie communale	0,00	35 000,00	35 000,00	20 000,00		
	Travaux d'entretien et de nettoyage des ilôts de plantation et de taille d'arbustes et de haies le long de la voirie						
	Total 624	102 812,24	177 000,00	137 000,00	52 000,00		
3/626/	626 Cimetières						
608112	Electricité	1 278,00	1 700,00	900,00	1 200,00		
608112/99001	Morgues - Frais d'électricité	1 278,00	1 700,00	900,00	1 200,00		
	Il s'agit des morgues aux cimetières de Beckerich, Elvange et Noerdange.						
608121	Fournitures d'entretien	1 092,51	10 000,00	3 000,00	5 000,00		
608121/99001	Cimetières : sites et bâtiments - Fournitures d'entretien	1 092,51	5 000,00	3 000,00	5 000,00		
	Frais pour matériaux d'entretien concernant les cimetières à Beckerich, Noerdange, Oberpallen et Elvange.						
608121/99002	Fournitures pour l'entretien et la réparation des infrastructures	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
	article en double - à supprimer						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages,	10 733,17	19 601,00	19 601,00	20 398,76		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
	travaux et produits)						
612180/99001	Travaux de fossoyeur sous-traités à une firme privée Depuis 2001, les travaux de fossoyeur sont effectués par une firme privée	10 733,17	19 601,00	19 601,00	20 398,76		
612200	Entretien et réparations	25 834,88	25 000,00	25 000,00	20 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation des diverses morgues	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00		
612200/99003	Article à supprimer => comptabiliser sur l'article 3/626/612200/99003 Cimetières : sites et bâtiments - Entretien et de réparation Frais pour travaux d'entretien et de réparation à effectuer dans l'intérêt des infrastructures aux cimetières (columbarium, sentiers). Les entretiens des sentiers et des espaces verts sont assumés par les services de l'Entraide CNDS asbl, Troisvierges - svt offre du 03.11.2023 à environ 18.750,75 € TTC	25 834,88	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	333,12	333,12	333,12	352,84		
648211/99001 S	SICEC - Participation aux frais d'exploitation Syndicat intercommunal SICEC: 0,12 Euros par habitant (suivant recensement général 2022: 2.812 habitants)	333,12	333,12	333,12	352,84		
	Total 626	39 271,68	56 634,12	48 834,12	46 951,60		
3/627/	627 Ateliers						
603600	Carburants	41 401,07	48 400,00	52 000,00	55 000,00		
603600/99001	Atelier - Carburants Frais visant les combustibles du parc automobile	41 401,07	48 400,00	52 000,00	55 000,00		
608112	Electricité	1 809,29	4 500,00	2 500,00	3 000,00		
608112/99001	Atelier - Electricité	1 809,29	4 500,00	2 500,00	3 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
	Consommation d'électricité dans l'atelier communal (Ellerstroos,Beckerich) et ancienne garage Bonenberger à Hovelange-Halt.						
608121	Fournitures d'entretien	25 732,20	38 000,00	44 000,00	42 000,00		
608121/99001	Atelier - Fournitures d'entretien pour bâtiment	2 857,24	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
608121/99002	Atelier - Fournitures d'entretien des véhicules	22 874,96	31 000,00	37 000,00	35 000,00		
	Pneus et autres pièces de rechange pour véhicules automoteurs.						
608122	Petit équipement	99 752,21	66 000,00	70 000,00	70 000,00		
608122/99001	Atelier - Petit équipement: Petit outillage	99 752,21	66 000,00	70 000,00	70 000,00		
	Matériel et outils						
608160	Vêtements professionnels	10 874,90	10 000,00	7 000,00	18 000,00		
608160/99001	Atelier - Vêtements professionnels et de sécurité	10 874,90	10 000,00	7 000,00	18 000,00		
	Vêtements professionnels uniformes pour salariés de l'atelier communal et du service de nettoyage Compte 2020: 4.652,49€ Compte 2021: 17.879,17€ Compte 2022: 3.352,52€ Compte 2023: 10.874,90€						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	3 533,77	3 800,00	3 800,00	3 925,40		
611120/99001	Atelier communal - Chaleur - facturation interne	3 533,77	3 800,00	3 800,00	3 925,40		
	Point de consommation: Atelier communal - Ellerstroos à Beckerich						
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
611200/99001	Atelier communal - Matériel informatique - Logiciels	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	- EcoMobility Sàrl - Logiciel Winfleet (GPS dans voitures communales)						
611530	Leasing mobilier - Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
611530/99001	Atelier - Leasing de la batterie du Renault Zoé	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	28 668,37	83 500,00	83 500,00	89 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
612200/99001	Atelier: Site et bâtiment - Entretien et réparations	6 411,72	19 000,00	19 000,00	25 000,00		
612200/99002	Atelier - Entretien et réparation des véhicules	22 256,65	64 500,00	64 500,00	64 500,00		
	Crédit pour les révisions et inspections des véhicules automoteurs						
618820	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
618820/99001	Atelier - Frais de formation: salariés à tâche manuelle	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	1 022 129,70	1 038 310,00	1 038 310,00	1 067 278,85		
621000/99001	Rémunération des salariés à tâche manuelle (anc.ouvriers) - rémunération brute	1 022 129,70	1 038 310,00	1 038 310,00	1 067 278,85		
	en l'occurrence il s'agit des rémunérations brutes revenant aux salariés à tâche manuelle affectés aux ateliers communaux à savoir les services 'réseaux et infrastructures', 'maintenance et entretien' et 'entretien des espaces verts' - cf.organigramme approuvé en séance du conseil communal du 26 février 2020.						
623000	Charges sociales (part patronale)	165 300,76	157 336,00	157 336,00	161 725,67		
623000/99001	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle	165 300,76	157 336,00	157 336,00	161 725,67		
	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle						
	Total 627	1 399 202,27	1 449 846,00	1 458 446,00	1 531 429,92		
3/628/	628 Hygiène publique						
602000	Matières consommables	1 919,50	0,00	0,00	0,00		
602000/99001	Hygiène publique: Achats de produits pour la campagne de dératisation	1 919,50	0,00	0,00	0,00		
	Frais en rapport avec les actions de dératisation annuelles => à partir de 2024: 3/628/618880/99001						
608121	Fournitures d'entretien	13 380,60	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608121/99001	Hygiène publique: Fournitures pour l'entretien des infrastructures	13 380,60	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Menu matériel pour les toilettes publiques, y compris une rallonge financière pour le remplacement général des poubelles sur les places publiques						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/628/	628 Hygiène publique						
612200	Entretien et réparations	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
612200/99001	Hygiène publique - Entretien et réparations des infrastructures publiques	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Frais concernant des travaux d'entretien aux infrastructures d'hygiène publique (notamment toilettes publiques)						
618880	Autres charges externes diverses à payer	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
618880/99001	Hygiène publique - Frais divers de fonctionnement	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
	- frais de dératisation						
	- location d'installations sanitaires mobiles						
	- sachets pour déjections canines						
	- enlèvement processionnaire du chène						
	Total 628	15 300,10	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
608112	Electricité	16 231,84	26 200,00	14 000,00	16 000,00		
608112/99001	Frais d'électricité: réservoirs d'eau et station de pompage	16 231,84	26 200,00	14 000,00	16 000,00		
	points de consommation: Station de pompage Burgaass + Station de pompage Bockwee + Station de pompage Kneppchen + Bassin d'eau "An der Hoh"						
608121	Fournitures d'entretien	8 115,01	56 000,00	48 500,00	56 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien de la station de pompage et des réservoirs	979,86	13 500,00	13 500,00	13 500,00		
	Stock matériel à entretenir et à reconstituer régulièrement						
608121/99002	Fournitures pour l'entretien du réseau d'adduction d'eau	7 135,15	42 500,00	35 000,00	42 500,00		
	Stock de matériel à entretenir et à reconstituer régulièrement (tuyauteries, compteurs d'eau avec module rado, rallonges, coudes, détecteur de fuite ...etc.						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	13 232,90	17 376,00	17 376,00	18 411,29		
611120/99001	Achat d'eau - facturation interne	13 232,90	17 376,00	17 376,00	18 411,29		
	Consommation d'eau dans les divers bâtiments communaux						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
	respectivement prélevée aux divers points de tirage (frais variables + frais fixes - voir art. 2/630/702300/99003 et 2/630/706021/99002)						
612110	Sous-traitance générale - Services d'experts / Etudes / Travaux	13 224,00	17 476,00	17 476,00	18 052,71		
612110/99001	Analyses périodiques des eaux de source	13 224,00	17 476,00	17 476,00	18 052,71		
	L'Administration de la gestion de l'eau prévoit 36 contrôles chimiques respectivement microbiologiques de l'eau potable et un contrôle complet selon le règlement grand-ducal du 7.10.2002						
612200	Entretien et réparations	24 741,44	130 000,00	60 000,00	130 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et de réparation de la station de pompage et des réservoirs	22 796,61	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	le crédit 2022 comporte aussi une rallonge financière approprié pour couvrir les frais en rapport avec la confection d'une clôture autour des divers bassins d'eau et la station de pompage respectivement une remise en état de la façade de cette dernière.						
612200/99002	Travaux d'entretien et de réparation des conduites d'eau	1 944,83	100 000,00	30 000,00	100 000,00		
	*2024: Changement d'armatures et réfection des regards						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	27 420,51	30 000,00	30 000,00	65 000,00		
613481/99001	Frais d'études relatifs à la création de zones de protection d'eau souterraine aux parages des forages - captages de nos sources	27 420,51	30 000,00	30 000,00	65 000,00		
	Etude dans le cadre de la délimitation des zones de protection des sources et des forages captages exploités par notre commune, à savoir: a) forage-captage ophelie 1 b) forage-captage ophelie 2 c) captage mellèschbour d) captage wäschbour e) captage de la source "Tunnel". Devis signé avec la société GeoConseils au montant de 64.779,41 € HTVA						
649000	Dotations aux provisions d'exploitation	64 806,75	78 436,00	78 436,00	80 685,53		
649000/99001	Dotation à la provision pour la taxe de prélèvement d'eau sur l'eau prélevée par notre commune	27 887,25	30 732,00	30 732,00	31 522,80		
	Taxe de prélèvement d'eau fixée à 0,10.-€ par m3 d'eau prélevé dans une eau de surface resp. souterraine (voir également circulaire ministérielle n°2827 du 23/10/2009).						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
649000/99002	A partir du 01.01.2015 cette taxe est portée à 0.125.-€ par mètre cube (cf.article 33 de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du paquet d'avenir). Le crédit afférent tient compte d'un prélèvement journalier de +-625m3 <i>Dotation à la provision pour la taxe de prélèvement d'eau sur l'eau prélevée par la commune de Hobscheid</i>	448,88	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
649000/99003	En partant d'un prélèvement journalier de +-65 m3 A partir du 01.01.2015 la taxe de prélèvement est de 0,125.-€ par mètre cube (cf.article 33 de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du paquet d'avenir). <i>Dotation à la provision pour la taxe de prélèvement d'eau sur l'eau prélevée par la SA des Eaux Minérales</i>	36 470,62	44 204,00	44 204,00	45 662,73		
	En partant d'un prélèvement annuel de +-330.000 m3 A partir du 01.01.2015 la taxe est de 0,125.-€ par mètre cube (cf.article 33 de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du paquet d'avenir).						
	Total 630	167 772,45	355 488,00	265 788,00	384 149,53		
3/640/	640 Eclairage public						
608112	Electricité	34 689,21	65 000,00	26 000,00	32 000,00		
608112/99001	<i>Frais d'électricité - éclairage public</i>	34 689,21	65 000,00	26 000,00	32 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	6 324,24	44 000,00	44 000,00	44 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures pour l'entretien de l'éclairage public</i>	6 324,24	44 000,00	44 000,00	44 000,00		
	Remplacement de divers réverbères conventionnels par des modules LED; En partant d'un remplacement annuel de 55 installations avec un coût moyen de 800.-/lampadaire, le crédit nécessaire s'élève à 44.000.-Eur. Les éclairages LED sont subventionnés avec un maximum de 100.-/point lumineux.						
612200	Entretien et réparations	13 540,24	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
612200/99001	<i>Entretien et réparation de l'éclairage public</i>	13 540,24	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Total 640	54 553,69	129 000,00	90 000,00	96 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
608112	Electricité	925,83	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608112/99001	Frais d'électricité dans les bâtiments non-affectés	925,83	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Points de consommation: - Moulin de Levelange - Local de Commerce Anc. Presbytère - Maison "A Pléiesch" (2 compteurs)						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	9 000,00	10 000,00	5 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien pour les immeubles non affectés	0,00	9 000,00	10 000,00	5 000,00		
	par acte signé le 8/12/2021 notre commune devient propriétaire du moulin de Levelange sis dans des immeubles bâtis à 12-18, Biekerecherwee à Levelange, comprenant en tout 28 lots distincts (les immeubles appartenant à notre Commune constituent 400.84/1000)						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
611120/99001	Résidence Le Moulin à Levelange: Loyers et charges locatives	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	Le crédit 2025 tient compte d'un appel de fonds probable à recevoir pour notre part pour diverses réparations de ladite Résidence.						
612200	Entretien et réparations	2 627,80	26 000,00	20 000,00	30 000,00		
612200/99001	Entretien et réparations dans des bâtiments non affectés	2 627,80	26 000,00	20 000,00	30 000,00		
	Total 650	3 553,63	37 000,00	32 000,00	67 000,00		
	Total général 6	1 833 094,58	2 308 210,12	2 097 610,12	2 383 716,87		
3/740/	7 Santé						
	740 Services de santé publique						
608122	Petit équipement	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00		
608122/99001	Petit équipement: Matériel de sécurité et matériel d'aide d'urgence	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00		
	Fourniture et mise en place de défibrillateurs						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/740/	740 Services de santé publique						
612300	Contrats de maintenance	7 969,71	8 200,00	8 200,00	8 533,74		
612300/99001	Contrats de maintenance pour les défibrillateurs	7 969,71	8 200,00	8 200,00	8 533,74		
	Svt avenant du 10 juin 2022 qui se substitue au contrat d'entretien initial de 2019 (contrat N° C0906-GLOBAL) les frais annuels en rapport avec l'entretien des appareils et l'abonnement AviaNet se montent à 252,15.-€/NI 855,62/appareil + 120.-€/fixe/appareil (hors TVA). Endroits actuels (7): hall sportif, terrain de football, école Elvange, centre culturel Noerdange, entrée Dillendapp en face de la maison communale, Biekerecher Millen et Parking Pall Center à Oberpallen).						
648330 P	Aides aux enfants	0,00	2 000,00	0,00	0,00		
648330/99001 P	Aide aux parents d'élèves inscrits aux cours "SOS-LRS	0,00	2 000,00	0,00	0,00		
	Crédit pour le couvremet des aides financières revenant aux parents dont l'enfant poursuit des cours "SOS-LRS" - soit en principe un soutien correspondant à un tiers des frais exposés. 2025: => Il s'agit d'une aide extra-scolaire pour enfants disgrapiques/dyslexiques Subvention à octroyer par le conseil communal (pas de décision à ce stade) et est à comptabiliser au niveau de l'enseignement => à supprimer						
	Total 740	7 969,71	18 700,00	8 200,00	17 033,74		
	Total général 7	7 969,71	18 700,00	8 200,00	17 033,74		
3/810/	8 Loisirs, culture et culte						
3/810/	810 Loisirs						
642800	Autres indemnités	0,00	4 800,00	4 800,00	0,00		
642800/99001	Indemnités diverses pour services de tiers	0,00	4 800,00	4 800,00	0,00		
648120 P	Subventions affectées	55 770,80	41 200,00	65 000,00	42 000,00		
648120/99001 P	Subventions aux associations (Fanfares, chorales et autres)	55 770,80	41 200,00	65 000,00	42 000,00		
	Les subsides sont alloués cf. aux critères arrêtés dans le règlement afférent dûment voté en séance du conseil communal du						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/810/	810 Loisirs						
	26 avril 2019 et publié le 27 mai 2019						
	Total 810	55 770,80	46 000,00	69 800,00	42 000,00		
3/821/	821 Terrains de sports						
603120	Combustibles - Liquides	3 085,77	9 000,00	9 000,00	9 297,00		
603120/99001	Mazout de chauffage des installations sur le terrain de sport	3 085,77	9 000,00	9 000,00	9 297,00		
608112	Electricité	3 472,87	5 000,00	2 500,00	3 800,00		
608112/99001	Frais d'électricité des différents terrains de sport	3 472,87	5 000,00	2 500,00	3 800,00		
	Point de consommation: Terrain de football						
608121	Fournitures d'entretien	7 099,71	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien des terrains de sport	7 099,71	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	fournitures en rapport avec la révision des installations sanitaires, d'éclairage,...etc. sur le terrain de football et le Ministade						
612200	Entretien et réparations	6 028,96	55 000,00	35 000,00	50 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien des terrains de sports y compris les installations	6 028,96	55 000,00	35 000,00	50 000,00		
	Frais en rapport avec l'entretien de la buvette, les lumières de projection, travaux d'engrais nettoyage assuré par firme privée *2024: remplacement des portes d'entrée						
	Total 821	19 687,31	84 000,00	61 500,00	78 097,00		
3/822/	822 Halls sportifs						
608112	Electricité	16 448,64	20 000,00	16 000,00	20 000,00		
608112/99001	Hall sportif - Frais d'électricité	16 448,64	20 000,00	16 000,00	20 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	15 365,94	16 700,00	16 700,00	20 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
608121/99001	Hall sportif - Fournitures d'entretien pour bâtiment	15 365,94	16 700,00	16 700,00	20 000,00		
608122	Petit équipement	3 631,90	10 000,00	10 000,00	5 000,00		
608122/99001	Hall sportif - Petit équipement: Matériel sportif	3 631,90	10 000,00	10 000,00	5 000,00		
	Fournitures d'équipements pour le hall des sports						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	9 100,00	9 303,00	9 303,00	9 610,00		
611120/99001	Hall sportif - chaleur - facturation interne	9 100,00	9 303,00	9 303,00	9 610,00		
	Point de consommation: Hall sportif						
612200	Entretien et réparations	9 469,36	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
612200/99001	Hall sportif - Entretien et réparations au bâtiment	9 469,36	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	149 390,26	159 570,00	159 570,00	169 572,10		
621000/99003	Rémunérations des salariés à tâche manuelle	73 884,27	79 048,00	79 048,00	86 803,54		
	rémunération des salariés (anc.ouvriers) affectés principalement au hall sportif. A noter que la dernière embauche eut lieu le 01.10.2020.						
621000/99004	Rémunérations des femmes de charge	75 505,99	80 522,00	80 522,00	82 768,56		
	Rémunération brute revenant à la femme de charge/concierge affectée au hall sportif						
623000	Charges sociales (part patronale)	23 890,23	24 571,00	24 571,00	26 089,03		
623000/99003	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle	11 606,43	11 857,00	11 857,00	13 020,31		
	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle : Femmes de charges et concierges						
623000/99004	Charges sociales sur rémunérations des femmes de charge	12 283,80	12 714,00	12 714,00	13 068,72		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
	Charges sociales (Part patronale) - Salariés à tâche manuelle : Femmes de charges et concierges						
	Total 822	227 296,33	262 144,00	258 144,00	272 271,13		
3/823/	823 Piscines						
648211 S	Participations à caractère général	436 986,20	456 745,01	456 745,01	458 484,97		
648211/99001 S	SI Réidener Schwämm - Participation aux frais d'exploitation	436 986,20	456 745,01	456 745,01	458 484,97		
	Total 823	436 986,20	456 745,01	456 745,01	458 484,97		
3/825/	825 Associations sportives						
648120 P	Subventions affectées	29 056,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
648120/99001 P	Subventions aux associations sportives	29 056,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Règlement voté en séance du conseil communal du 26 avril 2019 et publié le 27 mai 2019.						
	Total 825	29 056,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
3/829/	829 Autres Sports						
608122	Petit équipement	337,56	15 000,00	0,00	5 000,00		
608122/99001	Parcours de fitness - acquisition de petit équipement	337,56	15 000,00	0,00	5 000,00		
615241	Frais de réception	0,00	0,00	0,00	6 500,00		
615241/99001	Nuit du Sport	0,00	0,00	0,00	6 500,00		
648212 S	Participations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	3 636,00		
648212/99001 S	S.I. Kanton Réiden - Participation e.a. aux frais du coordinateur sportif	0,00	0,00	0,00	3 636,00		
	Total 829	337,56	15 000,00	0,00	15 136,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
603120	Combustibles - Liquides	1 278,69	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
603120/99001	Centres culturels - Frais de mazout de chauffage	1 278,69	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Frais de mazout pour la salle de musique située dans la rue "Kuelebieg" à Beckerich						
608112	Electricité	4 010,27	9 700,00	9 700,00	10 020,10		
608112/99001	Centres culturels - Frais d'électricité	4 010,27	9 700,00	9 700,00	10 020,10		
	Points de consommation: - Centre Culturel Beckerich - Centre Culturel Noerdange - Centre Polyvalent Elvange - Salle de musique						
608121	Fournitures d'entretien	11 083,22	13 500,00	13 500,00	13 500,00		
608121/99001	Centres culturels - Fournitures pour l'entretien	11 083,22	13 500,00	13 500,00	13 500,00		
	3 centres culturels, 1 salle des fêtes, salles de conférence au moulin et 1 salle de musique						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	7 942,53	8 224,00	8 224,00	8 495,39		
611120/99001	Centres culturels - Chaleur - facturations internes:	7 942,53	8 224,00	8 224,00	8 495,39		
	Points de consommation: centres culturels à Beckerich et Noerdange						
612200	Entretien et réparations	24 502,03	31 500,00	31 500,00	35 000,00		
612200/99001	Centres culturels - Entretien et réparations des bâtiments	24 502,03	31 500,00	31 500,00	35 000,00		
	Total 831	48 816,74	67 924,00	67 924,00	72 015,49		
3/833/	833 Musées						
608112	Electricité	367,06	900,00	450,00	600,00		
608112/99001	Musée ferroviaire à Noerdange - Frais d'électricité	367,06	900,00	450,00	600,00		
	Point de consommation: Musée - WC Public et ancien P&T à Noerdange						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/833/	833 Musées						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	3 000,00	3 000,00	5 000,00		
608121/99001	Musées - Fournitures d'entretien	0,00	3 000,00	3 000,00	5 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	2 013,04	2 102,00	2 102,00	2 171,37		
611120/99001	Facturation interne: consommation chaleur au musée ferroviaire à Noerdange	2 013,04	2 102,00	2 102,00	2 171,37		
612200	Entretien et réparations	0,00	5 000,00	5 000,00	15 000,00		
612200/99001	Musées - Entretien et de réparations des bâtiments	0,00	5 000,00	5 000,00	15 000,00		
	Total 833	2 380,10	11 002,00	10 552,00	22 771,37		
3/834/	834 Cinémas						
615241	Frais de réception	0,00	0,00	0,00	8 000,00		
615241/99001	Projet cinéma Open Air	0,00	0,00	0,00	8 000,00		
	Total 834	0,00	0,00	0,00	8 000,00		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
648211 S	Participations à caractère général	189 014,49	277 972,61	277 972,61	316 358,04		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du S.I. Musikschoul Kanton Réiden	189 014,49	277 972,61	277 972,61	316 358,04		
	Suivant statuts: 70% en fonction du nombre d'élèves et 30% en fonction de la population						
	Total 836	189 014,49	277 972,61	277 972,61	316 358,04		
3/838/	838 Patrimoine culturel						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
608121/99001	Patrimoine culturel - Fournitures d'entretien pour bâtiments	0,00	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
	fournitures pour l'entretien des chapelles						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/838/	838 Patrimoine culturel						
612200	Entretien et réparations	8 988,44	100 000,00	10 000,00	25 000,00		
612200/99001	Patrimoine culturel - Entretien et de réparations des bâtiments	8 988,44	100 000,00	10 000,00	25 000,00		
	travaux d'entretien dans l'intérêt des chapelles *2024: Réparation/réfection de la toiture de la chapelle au Kuelebiereg => voir article 4/838/221312/24120						
615100	Frais de marketing et de publicité	3 415,73	5 000,00	0,00	5 000,00		
615100/99001	Recherches historiques, publications diverses visant notre région	3 415,73	5 000,00	0,00	5 000,00		
	Total 838	12 404,17	115 000,00	15 000,00	40 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
615241	Frais de réception	2 972,52	0,00	0,00	0,00		
615241/99001	Activités culturelles : Festivals, Concerts, Fêtes, ...	2 972,52	0,00	0,00	0,00		
	crédit pour le financement d'actions menées par la nouvelle commission pour la participation à la vie communale et associative - voir également à ce sujet l'article 3/860/615241/99001						
	Total 839	2 972,52	0,00	0,00	0,00		
3/850/	850 Cultes						
608121	Fournitures d'entretien	534,45	0,00	0,00	0,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments	534,45	0,00	0,00	0,00		
	soit: 4 églises et 4 chapelles Aux termes des conventions avec le fonds de gestion des édifices religieux, notre commune est tenue d'entretenir ses édifices religieux dans l'intérêt de sa préservation - les conventions ont été votées en séance du conseil communal du 26 avril 2019 et approuvées par l'archevêché le 20 juin 2019 => à partir de l'exercice 2024 voir art. 3/130/608121/99002						
612200	Entretien et réparations	1 768,96	0,00	0,00	0,00		
	Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	1 768,96					

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
612200/99001	Travaux d'entretien au sein des édifices religieux Le droit de propriété des 4 églises et des chapelles à Beckerich, Lévelange, Huttange et Schweich a été attribué à notre Commune par la loi du 13 février 2018 (publiée au mémorial A n°142 du 26 février 2018). Selon conventions avec le fonds de gestion des édifices religieux, notre commune est tenue d'entretenir ses édifices religieux dans l'intérêt de sa préservation - les conventions afférentes ont été votées en séance du conseil communal du 26 avril 2019 et approuvées par l'archevêché le 20 juin 2019. => à partir de l'exercice 2024 voir art. 3/130/612200/99002		0,00	0,00	0,00		
	Total 850	2 303,41	0,00	0,00	0,00		
3/860/	860 Fêtes publiques						
615241	Frais de réception	65 912,40	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
615241/99001	Frais des fêtes publiques officielles Fête nationale, Wantermaart etc. Vins d'honneur, amuse-bouche, installations, inaugurations etc. * 2024: Fête pour seniors - 2.500 €	65 912,40	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00	6 000,00		
648120/99001 P	Kulturmillen asbl - Subventions affectées culturelles	0,00	0,00	0,00	6 000,00		
	Total 860	65 912,40	60 000,00	60 000,00	66 000,00		
	Total général 8	1 092 938,03	1 435 787,62	1 317 637,62	1 431 134,00		
3/911/	9 Enseignement						
	911 Education précoce						
603500	Fournitures de bureau	508,92	2 000,00	2 000,00	0,00		
603500/99001	Education précoce - Fournitures de matériel informatique Les acquisitions se font en collaboration avec le préscolaire	508,92	2 000,00	2 000,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/911/	911 Education précoce						
	=> à partir de 2025: à imputer à l'article 3/912/608122/99003						
608122	Petit équipement	3 762,41	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
608122/99001	Education précoce - Matériel didactique	3 762,41	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Total 911	4 271,33	5 000,00	5 000,00	3 000,00		
3/912/	912 Education préscolaire						
603500	Fournitures de bureau	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00		
603500/99001	Fournitures de matériel informatique	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00		
	Education précoce et préscolaire => à imputer à l'article 3/919/608122/99003						
608122	Petit équipement	8 417,47	14 000,00	14 000,00	8 000,00		
608122/99001	Education préscolaire - Matériel didactique	7 063,58	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
608122/99002	Acquisition de mobilier	1 353,89	6 000,00	6 000,00	0,00		
	=> à imputer à l'article 3/919/608121/99002						
	Total 912	8 417,47	22 000,00	22 000,00	8 000,00		
3/913/	913 Enseignement primaire						
603500	Fournitures de bureau	7 297,08	20 000,00	20 000,00	0,00		
603500/99001	Fournitures de matériel informatique	7 297,08	20 000,00	20 000,00	0,00		
	Matériel informatique pour les cycles 2-4 => à imputer à l'article 3/919/608122/99003						
606353	Imprimés destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
606353/99001	Enseignement primaire - Frais de publication du magazine des élèves "Tëntefleck"	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
608122	Petit équipement	81 507,70	70 000,00	50 000,00	29 000,00		
608122/99001	Enseignement primaire - Matériel didactique	23 374,90	20 000,00	20 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
	<p>Pour l'acquisition de matériel pour les élèves, les classes, les enseignants et les écoles; livres, dossiers didactiques, matériel pour l'éveil aux sciences en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Pour l'acquisition de matériel pour les élèves, les classes, les enseignants et les écoles; livres, dossiers didactiques, matériel pour l'éveil aux sciences en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.</p>						
608122/99002	Acquisition de mobilier	58 132,80	50 000,00	30 000,00	0,00		
	=> à imputer à l'article 3/919/608121/99002						
608122/99003	Enseignement primaire - bibliothèques et médiathèques scolaires	0,00	0,00	0,00	6 000,00		
608122/99004	Enseignement primaire - Fournitures pour les interventions I-EBS	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
615241	Frais de réception	4 847,51	8 250,00	8 250,00	6 250,00		
615241/99001	Enseignement primaire - Distribution de prix	0,00	750,00	750,00	750,00		
615241/99002	Enseignement primaire - Frais de réception de fêtes diverses	4 847,51	7 500,00	7 500,00	5 500,00		
	<p>Fête scolaire, Bourse aux livres, Fête de fin d'année etc. => Facture Autisme Luxembourg pour l'édition du "Tëntefleck est à comptabiliser à l'article 3/913/606353/99001</p>						
618110	Documentation générale	3 210,27	6 000,00	6 000,00	0,00		
618110/99001	Livres pour la bibliothèque scolaire	3 210,27	6 000,00	6 000,00	0,00		
	=> à imputer à l'article 3/913/608122/99003						
648212 C	Participations à caractère spécifique	5 200,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00		
648212/99001 C	Participation annuelle pour frais de scolarité d'enfants admis dans une école d'une autre commune	5 200,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00		
	<p>Règlement communal du 26.10.2012 portant fixation de la redevance annuelle pour frais de scolarité d'un enfant non résident, admis dans l'enseignement fondamental de la commune de Beckerich, à six cents (600) euros</p>						
648212 S	Participations à caractère spécifique	217 731,31	249 245,59	256 722,96	269 948,00		
648212/99002 S	SI Réidener Schwämm - Participation natation scolaire	217 731,31	249 245,59	256 722,96	269 948,00		
	suivant courriel du syndicat intercommunal "Réidener Schwämm",						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
	le crédit inscrit au budget du syndicat s'entend hTVA - la TVA de 3% est à ajouter.						
648330 P	Aides aux enfants	60 802,79	90 700,00	90 160,00	105 700,00		
648330/99001 P	Enseignement primaire - Participation aux frais des colonies de vacances (scolaires)	10 330,48	25 000,00	25 000,00	35 000,00		
	A partir de 2017 une colonie scolaire est prévue tous les deux ans pour les classes du cycle 4 à Saas-Fee (Suisse). Le budget 2021 prévoit un crédit pour le paiement d'un acompte pour le cas échéant la colonie en 2022						
648330/99002 P	Enseignement primaire - fourniture de matériel scolaire aux élèves	31 548,20	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Livres et manuels scolaires aux élèves - y compris les élèves des cycles 1.1 et 1.2						
648330/99003 P	Enseignement primaire - Epargne scolaire	160,00	700,00	160,00	700,00		
	Selon les effectifs des classes du cycle 2.1 de l'école fondamentale Beckerich et suivant délibération du 07 juillet 2015 aux termes de laquelle il a été décidé de porter à partir de la rentrée scolaire 2015/16 le montant de la contribution communale dans l'action épargne scolaire de 12,39.-€ à 20,00-€/élève.						
648330/99004 P	Enseignement primaire - Excursions scolaires	18 764,11	25 000,00	25 000,00	30 000,00		
	Total 913	380 596,66	451 395,59	438 332,96	420 098,00		
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
603110	Combustibles - Solides	13 035,47	22 616,00	22 616,00	23 362,33		
603110/99001	Bâtiments scolaires - Fournitures de copeaux de bois - pellets	13 035,47	22 616,00	22 616,00	23 362,33		
	Pour la chaudière à pellets alimentant le bâtiment scolaire, l'église et les habitations dans l'ancien presbytère à Oberpallen						
603200	Produits d'entretien	0,00	0,00	0,00	11 000,00		
603200/99001	Sites et bâtiments scolaires - Fourniture de produits de nettoyage	0,00	0,00	0,00	11 000,00		
603500	Fournitures de bureau	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
603500/99001	Enseignement fondamental - Matériel de bureau	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
	Papier pour imprimante, timbres etc.						
608112	Electricité	4 711,83	11 750,00	3 700,00	4 000,00		
608112/99001	Bâtiments scolaires - Electricité	4 711,83	11 750,00	3 700,00	4 000,00		
	Points de consommation: 5 bâtiments scolaires sis à Oberpallen, Beckerich (précoce & fondamental), Noerdange et Elvange						
608121	Fournitures d'entretien	16 543,03	27 500,00	27 500,00	53 000,00		
608121/99001	Sites et bâtiments scolaires - Fournitures d'entretien	16 543,03	27 500,00	27 500,00	17 000,00		
	Acquisition de matériel/outillage pour travaux d'entretien et de réparation en régie propre						
608121/99002	Sites et bâtiments scolaires - Fournitures d'entretien sur biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	36 000,00		
	Remplacement de mobilier obsolète (C1-4) C1: 6.000 € C2-4: 30.000 € => nouvelles acquisitions (mobilier supplémentaire) à prévoir annuellement au budget extraordinaire						
608122	Petit équipement	2 884,69	30 000,00	35 000,00	33 000,00		
608122/99001	Enseignement fondamental - Petit équipement: Matériel récréatif	0,00	20 000,00	25 000,00	0,00		
	frais visant la maintenance des aires de jeux et de la cabane forestière - soit 5000.-/aire de jeu (5 + 1 en tout) => à comptabiliser à l'article 3/919/612						
608122/99002	Enseignement fondamental - Matériel et petit équipement	2 884,69	10 000,00	10 000,00	5 000,00		
	Acquisition de petit mobilier pour cours de récréation, jeux, dispositifs de musique (Cycles 1-4)						
608122/99003	Enseignement fondamental - Remplacement et entretien machines de bureau et matériel informatique acquisition petit équipement informatique	0,00	0,00	0,00	28 000,00		
	Plastifieuses, TV, DVD recorder, CD player, rétroprojecteurs, appareils photos, Demo-Beamer Education précoce et préscolaire: 8.000 € Enseignement primaire: 20.000 €						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	19 943,44	20 560,00	20 560,00	21 238,48		
611120/99001	Bâtiments scolaires - Achat de chaleur - facturation interne	19 943,44	20 560,00	20 560,00	21 238,48		
	Points de consommation:						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
	Bâtiments scolaires - Beckerich Précocce (chauffage + eau chaude) - Elvange - Noerdange						
611200	Loyers et charges mobilières	30 231,29	44 200,00	44 000,00	45 048,10		
611200/99001	Enseignement fondamental - Loyers et charges locatives pour machines à copier	22 594,46	25 700,00	25 500,00	26 548,10		
	Soit en tout 5 copieurs couleurs placés dans les divers de Leudelange. Durée 60 mois - prix de location mensuel 790.- €/NI775.17 htva. Un nouveau contrat de location est en voie de négociation. Un nouveau contrat de location avec CK de Leudelange (N°SCAI-21195) pour une durée de 60 mois est en vigueur depuis juillet 2021. La location mensuelle des 7 copieurs couleurs Konica Minolta s'élève à 1.385.-€ htva(ad NI834,76) et comprend 12.000 copies n/b et 17.500 copies couleurs par mois. Le coût des copies supplémentaires se monte à 0,0062€/copie/nb resp. 0,0389€/copie/couleur htva. Compte tenu du fait que parmi les 7 appareils cités, 1 copieur Konica Minolta C300i est destiné pour la Maison Relais le coût de la location mensuelle à imputer au présent article s'élève à 1.502,43.-/NI						
611200/99002	Enseignement fondamental - Location de matériel informatique	7 636,83	18 500,00	18 500,00	18 500,00		
	- AC Automation - Eltrona - Licences ZULUDESK pour assurer la gestion des iPads						
612200	Entretien et réparations	93 352,68	130 000,00	130 000,00	165 000,00		
612200/99001	Sites et bâtiments scolaires - Entretien et de réparations	93 352,68	130 000,00	130 000,00	150 000,00		
	Entretien courant des bâtiments, cours de récréation et aires de jeux sur les différents sites *2024: peinture des fenêtres des bâtiments scolaires à Elvange et Noerdange / remplacement de la porte d'entrée à Oberpallen *2025: - Beckerich : Travaux de peinture : Peinture portes, portails, fenêtres (28.759,19 €) - Noerdange : Travaux de peinture : Façade (29.860,16 € + 7.469,28 € pour échafaudage), Peinture portes, portails, fenêtres (6.612,61 €) - Oberpallen : Travaux de peinture : Peinture portes, portails, fenêtres (22.344,84 €)						
612200/99002	Bâtiments scolaires - Service de nettoyage	0,00	0,00	0,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
	Nettoyage annuel des vitres et Sous-traitance du service de nettoyage en cas de manque de personnel						
615241	Frais de réception	7 740,80	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
<i>615241/99001</i>	<i>Enseignement fondamental - Fête de Saint Nicolas</i>	7 740,80	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	frais en rapport avec l'accueil de St Nicolas dans les classes scolaires						
	Total 919	188 443,23	302 626,00	299 376,00	371 648,91		
3/932/	932 Transport scolaire						
613800	Autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
<i>613800/99001</i>	<i>Transport scolaire - Rémunérations de la prestation de service fournie par les accompagnateurs du transport scolaire</i>	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	Rémunération de la collaboration réalisée par une personne en toute indépendance						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	243 265,13	377 000,00	280 000,00	300 000,00		
<i>616000/99001</i>	<i>Transport Scolaire</i>	243 265,13	377 000,00	280 000,00	300 000,00		
	Service adjudgé à SLA Sales-Lentz pour les années scolaires 2023/24 - 2027/28 inclus.						
	Total 932	243 265,13	377 000,00	280 000,00	325 000,00		
3/934/	934 Service médical						
613484	Honoraires médicaux et de soins	3 016,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
<i>613484/99001</i>	<i>Enseignement - Honoraires des médecins: Action médico-sociale</i>	3 016,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Mémoires d'honoraires des médecins et frais de la Ligue Luxembourgeoise de Prévention & d'Action médico-sociales. Des changements des tarifs concernant l'activité de la médecine scolaire seront appliqués à partir de la rentrée scolaire 2022/2023. Aux termes des informations reçues par lettre du ministère de la santé en date du 30 juin 2022 la nouvelle tarification se monte à 18,86.-€/élève. Les honoraires des						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/934/	934 Service médical						
	médecins scolaires s'élèvent à 240.-/h, soit 10 heures, tout en partant d'un effectif de 20 heures.						
	Total 934	3 016,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
3/939/	939 Autres Services annexes à l'enseignement						
648330 P	Aides aux enfants	18 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00		
648330/99001 P	<i>Subsides aux élèves et étudiants</i>	18 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00		
	Suivant dispositions arrêtées par délibération du conseil communal du 11.07.2003, avec visa du ministère de l'intérieur du 25.07.2003, N°-82/03/CAC.						
	Total 939	18 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00		
	Total général 9	846 009,82	1 187 021,59	1 073 708,96	1 156 746,91		
	TOTAL GENERAL	11 956 963,83	15 463 365,46	14 558 936,34	15 913 130,48		

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	3 000 000,00	10 000 000,00	0,00	5 000 000,00		
<i>194000/99001</i>	<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	3 000 000,00	10 000 000,00	0,00	5 000 000,00		
	Emprunt à envisager si le rythme de l'exécution du budget pèse sur la situation de trésorerie et destiné à couvrir les dépenses extraordinaires (e.a. nouveau bâtiment scolaire avec structures d'éducation et d'accueil au campus scolaire près du hall sportif à Beckerich, extension provisoire du bâtiment du SEA Dillendapp par des conteneurs)						
195000	Dettes de leasing financier	0,00	0,00	1 087 945,00	0,00		
<i>195000/99001</i>	<i>Dettes de leasing financier</i>	0,00	0,00	1 087 945,00	0,00		
	Portakabin - Location de conteneurs pour un terme de 4 ans pour l'extension du SEA Dillendapp. Conformément à la circulaire n° 2023-137 du 26 octobre 2023, les communes sont invitées à enregistrer la première année d'un leasing financier une recette (1/180/195000 Dettes de leasing financier) et une dépense extraordinaires (4/242/221311 Constructions à usage propre) afférentes au bien à hauteur du prix d'acquisition du bien.						
	Total 180	3 000 000,00	10 000 000,00	1 087 945,00	5 000 000,00		
	Total général 1	3 000 000,00	10 000 000,00	1 087 945,00	5 000 000,00		
	2 Protection sociale						
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	50 000,00	34 204,42	0,00		
<i>161000/23010 G</i>	<i>Agrandissement provisoire du SEA Dillendapp - Participation financière de l'Etat</i>	0,00	50 000,00	34 204,42	0,00		
	suivant engagement de subside du Ministère de l'Education nationale du 18.07.2023, réf. 2023/07/598/MENJE/DGINF(CIA/CS-03-65 - n° d'engagement 500 975 907 (le solde sera liquidé sur présentation du décompte final, soit en 2024)						
	Total 242	0,00	50 000,00	34 204,42	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 2	0,00	50 000,00	34 204,42	0,00		
	4 Affaires économiques						
1/411/	411 Agriculture						
161000 G	Terrains et constructions	160 140,26	111 975,00	0,00	157 350,00		
<i>161000/99001 G</i>	<i>Subventions de l'Etat pour l'aménagement des chemins agricoles / ruraux</i>	160 140,26	111 975,00	0,00	157 350,00		
	Subside de 30 ou 40% sur les devis établis par l'A.S.T.A. Budget 2025: - Projet n°102722 Chemins "hinter dem Busch", "Ritschgründchen" et "auf dem Steckelberg" à Noerdange: Projet au montant de 373.250,00 € éligible d'un subside de 111.975,00 € - Projet n°103116 Chemin rural au lieu-dit "Jenkegrond" à Noerdange au montant de 151.250,00 €, éligible d'un subside de 45.375,00 €						
	Total 411	160 140,26	111 975,00	0,00	157 350,00		
1/423/	423 Cogénération						
162000 G	Installations techniques et machines	33 370,00	24 000,00	2 014,62	12 000,00		
<i>162000/22100 G</i>	<i>Subvention sur les acquisitions de stations de chaleur</i>	33 370,00	24 000,00	2 014,62	12 000,00		
	Les stations de chaleur sont subventionnées à raison de 40% *2023: svt courrier du 02.11.2022 du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable - subvention de 24.137 €						
169100	Participations aux frais de raccordement	17 227,00	4 968,00	4 968,00	4 968,00		
<i>169100/05001</i>	<i>Participation des riverains aux frais de raccordement au réseau de chauffage urbain</i>	17 227,00	4 968,00	4 968,00	4 968,00		
	Délibération du CC du 24 avril 2009 (avec approbation ministérielle du 30 juin 2009, réf.4.0042 (39279) la taxe de raccordement au réseau de chauffage urbain s'élève à 2.300.-€ hors TVA. Les raccordements au-delà de 10 mètres de longueur sont facturés avec un supplément de 230.-€ par mètre dépassant la longueur de 10 mètres. * CC du 12.09.2022: En raison d'une insuffisance de la capacité du réseau de chauffage urbain et afin de garantir l'approvisionnement approprié dudit réseau, les demandes de raccordement peut être refusée						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/423/	423 Cogénération						
	Total 423	50 597,00	28 968,00	6 982,62	16 968,00		
1/430/	430 Tourisme						
161000 P	Terrains et constructions	38 663,00	0,00	0,00	0,00		
<i>161000/14060 P</i>	<i>Part de l'asbl Natur & Umwelt dans le projet dénommé "Camille's Gaart"</i>	38 663,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 430	38 663,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 4	249 400,26	140 943,00	6 982,62	174 318,00		
1/520/	5 Protection de l'environnement						
	520 Gestion des eaux usées						
288180 S	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	33 453,84	0,00		
<i>288180/99001 S</i>	<i>SIDERO - Remboursement apports en capital</i>	0,00	0,00	33 453,84	0,00		
	Total 520	0,00	0,00	33 453,84	0,00		
1/542/	542 Protection de la nature						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	202 719,00	0,00		
<i>161000/99002 G</i>	<i>Subvention de l'État pour pour l'acquisition de terrains à Beckerich, Schweich et Elvange</i>	0,00	0,00	202 719,00	0,00		
	Accord de subside du 02.02.2024 du Ministère de l'Environnement, réf.F014-500781050-47818 pour un montant de 202.719 € (estimation sommaire des terrains par l'Administration de la nature et des forêts s'élève à 405.438 €, une aide financière à hauteur de 50% est accordée Dépense voir article 4/650/221100/13004 Demande de liquidation envoyé le 04.12.2024.						
	Total 542	0,00	0,00	202 719,00	0,00		
1/591/	591 Développement environnemental						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/591/	591 Développement environnemental						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	128 970,00	128 970,00	0,00		
<i>168000/21400 G</i>	<i>Subvention variable annuelle concernant notre nouvelle adhésion au pacte climat 2</i>	0,00	128 970,00	128 970,00	0,00		
	Adhésion au Pacte Climat 2.0 - CC du 13.09.2021 pour la durée du 01.01.2021 au 31.12.2030. Subventions variables dans le cadre de la certification 2024: Certification 2023 2025: /						
	Total 591	0,00	128 970,00	128 970,00	0,00		
	Total général 5	0,00	128 970,00	365 142,84	0,00		
1/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
161000 G	Terrains et constructions	156 312,40	1 364 821,00	1 364 821,00	0,00		
<i>161000/16070 G</i>	<i>Subvention du Ministère de Logement dans le projet d'acquisition et de rénovation de l'ancienne maison Mathieu à Beckerich, 1, Huewelerstrooss</i>	156 312,40	1 364 821,00	1 364 821,00	0,00		
	*Ministère du Logement Montant du subside calculé à raison de 50% sur l'acquisition (+- 483.000) et les frais de transformation/rénovation. La participation financière de l'État se chiffre à 75% du coût de l'acquisition et de la transformation, avec un maximum de 1.521.133,00 Euros TTC - Convention relative aux aides à la construction d'ensembles signée le 23 mai 2023 et approuvé au CC du 17.07.2023. *Ministère de la Culture Vu le classement de ladite bâtisse comme monument national certains travaux de restauration seront subventionnés par le ministère de la Culture - le montant des respectifs subsides est à chaque fois fixé lors de la présentation des devis détaillés sans pour autant que le montant total des subsides ainsi accordés ne puisse dépasser 51.370.-€ (cf.promesses des 9/11/2020 et 8/01/2021 du Ministère de la Culture). *Ministère de l'Environnement 2023:Subsides pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la mise en valeur des sources d'énergies renouvelables: - Ventilation avec récupération de chaleur: 9.600,00 € - Assainissement énergétique durable: 68.504,40 € - Conseil en énergie (bâtiments): 2.650,00 €						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	Total 612	156 312,40	1 364 821,00	1 364 821,00	0,00		
1/624/	624 Voirie vicinale						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	118 377,00	0,00	0,00		
<i>161000/22070 G</i>	<i>Subvention de l'Etat aux frais de réaménagement de la rue "Alewee" et réalisation d'un trottoir à Oberpallen</i>	0,00	118 377,00	0,00	0,00		
	Subside accordé le 26.10.2022 de l'AGE auprès du Ministère de l'Environnement (AGE), réf.F 093/22 - participation étatique jusqu'à concurrence d'un montant total de 118.377 € (TVA comprise). Le projet n'avance pas aussi vite que prévu, de sorte que la subvention ne sera probablement pas versée avant 2026 (voir PPF). Dépenses voir article 4/624/221313/22070						
	Total 624	0,00	118 377,00	0,00	0,00		
1/630/	630 Alimentation en eau						
169100	Participations aux frais de raccordement	2 163,00	12 926,50	13 905,00	10 000,00		
<i>169100/99001</i>	<i>Participations aux frais de raccordement au réseau de distribution d'eau</i>	2 163,00	12 926,50	13 905,00	10 000,00		
	cf.délibération du 4 mai 2016 avec approbation ministérielle du 01.09.2016, réf.:818x44b39, le conseil communal a arrêté un règlement-taxe visant la facturation du premier branchement au réseau de la conduite d'eau, aux termes duquel les ménages acquittent un prix forfaitaire de 721.-€ ttc. Pour les secteurs agricole et industriel le premier raccordement au réseau de la conduite d'eau restera soumis à l'application du principe de la mise en compte du coût du matériel investi respectivement de la main-d'oeuvre prestée.						
282000	Remboursement de la TVA en amont excédentaire provenant de dépenses d'investissement	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
<i>282000/99001</i>	<i>Remboursement de la TVA en amont excédentaire provenant de dépenses d'investissement</i>	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Total 630	2 163,00	42 926,50	43 905,00	40 000,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100	Terrains	59 172,11	510 000,00	71 259,30	180 000,00		
261100/99001	Ventes d'immeubles bâtis et non bâtis à des particuliers	1 222,11	10 000,00	33 200,00	30 000,00		
	2024: * 14.000 € - Acte de vente avec syndicat intercommunal DEA - deux parcelles numéros 1000/2250 et 1000/2251, section B de Schweich * 19.200 € - Acte de vente avec époux Welter-Ihry - parcelle 2310/5025, au lieu-dit « Bëschelchen » à Beckerich						
261100/99002	2025: Emprises à réaliser Echange de terrains	57 950,00	500 000,00	38 059,30	150 000,00		
	2024: * 3.315,30 € - Acte notarié d'échange n°9854 du 28.02.2024 - Acquisition des parcelles numéros 1018/3855 et 1015/1797 et cession de la parcelle numéro 1018/3854, section C d'Elvange et Hovelange, lieu-dit « Im Thal » (Wagner Ehlinger Nicolas) * 25.000,00 € - Acte notarié d'échange n°2828 du 23.10.2024 - Acquisition des parcelles numéros 28/5074, 28/5075, 29/5076, 29/5077, 29/5078, 29/5079, 29/5080, 29/5081 et 29/5082, section E de Beckerich, lieu-dit « Kuelebiert », et cession des parcelles numéros 28/5062, 28/5064, 29/5068 et les 1.000/1.000es du numéro 29/5072, section E de Beckerich, lieu-dit « Huelwelerstrooss » (NERDEN ET FILS S.à r.l.) * 9.744,00 € - Acte notarié d'échange du 22.11.2024 - Acquisition de la parcelle 412/5053 et cession de la parcelle 414/2177, section E de Beckerich, lieu-dit « In Lamert » (Origer Marcelle)						
	2025: * 11.365,00 € - compromis d'échange du 03.08.2022 avec M. Jean-Luc Schiltz de la parcelle boisée, section E de Beckerich, lieu-dit 'Olseitert', sous le numéro 2062/2260						
	Total 650	59 172,11	510 000,00	71 259,30	180 000,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	126 093,00	0,00	96 093,00		
168000/23170 G	Subvention de l'Etat dans le cadre de l'étude relative à la gestion des risques de crues subites	0,00	96 093,00	0,00	96 093,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	Disposition n° K 199/23 du 11 octobre 2023 du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable - Taux PE 100% - délai de 5 ans pour liquidation de la participation étatique de 2023-2027						
168000/99001 G	Subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte Logement 2.0	0,00	30 000,00	0,00	0,00		
	Dotation financière de l'État - Dotation forfaitaire unique par habitant selon convention initiale: 100.000 € - 7 logements mis en location conformément à l'art. 30 de la loi du 25.02.1979 (2.500 €/logement, calcul prorata): 17.500 € - 5 logements GLS (2.500 €/logement, calcul prorata): 12.500 € => Les dotations ne sont payées mais cumulées au niveau de l'État (2023: 31.250 € 2024: 78.750 €)						
169210	Participations aux frais de raccordement - Par le lotisseur	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		
169210/99001	Indemnité compensatoire - art. 34. de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		
169222	Taxe d'équipements collectifs	80 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
169222/99001	Taxe d'équipement collectif	80 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
	cf.délibération du conseil communal du 21 décembre 2018 aux termes de laquelle le règlement-taxes en vigueur fut modifié comme suit: 2.800€/unité de logement ou de commerce (surface < à 50m2) 3.100€/unité de logement ou de commerce (surface de 51-80 m2) 3.700€/unité de logement ou de commerce (surface de 81-110 m2) 4.500€/unité de logement ou de commerce (surface de 111-140 m2) 5.400€/unité de logement ou de commerce (surface de 141-170 m2) 6.500€/unité de logement ou de commerce (surface de 171-200 m2) 7.800€/unité de logement ou de commerce (surface de 201-230 m2) 10.900€/unité de logement ou de commerce (surface > 230 m2) La délibération afférente a été approuvée par arrêté grand-ducal du 17.06.2019 avec visa ministériel du 4.07.2019 et est devenue obligatoire le 15 juillet 2019. La nouvelle réglementation prévoit l'application d'une taxe progressive dont le montant est fonction de la surface énergétique du bâtiment d'habitation ou du bâtiment fonctionnel dont question.						
169228	Autres participations aux frais d'infrastructure par le propriétaire	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00		
169228/99001	Taxe d'infrastructure	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00		
	En séance du conseil communal du 13 septembre 2021 une majoration du crédit afférent de 25.000.-€ a été décidée dans						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	l'intérêt de la pose des infrastructures électriques sur un tronçon dans le chemin "Alewee" à Oberpallen, où les frais engendrés seront restitués par les propriétaires concernés.						
	Total 690	80 000,00	286 093,00	110 000,00	256 093,00		
	Total général 6	297 647,51	2 322 217,50	1 589 985,30	476 093,00		
1/822/	8 Loisirs, culture et culte						
	822 Halls sportifs						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	126 852,62	0,00	126 852,62		
<i>161000/20230 G</i>	<i>Subside du Ministère des Sports dans le renouvellement de la toiture du hall sportif</i>	0,00	49 952,62	0,00	49 952,62		
	Svt courrier du Ministère des sports du 14 janvier 2020, réf.:100/2020 les travaux sont susceptibles d'une aide financière de 25% de la dépense inscrite à l'art.4/822/221312/20230, ce qui correspond à 49.952,62 €						
<i>161000/21040 G</i>	<i>Part du Ministère des Sports dans l'aménagement d'un nouveau terrain de baseball</i>	0,00	76 900,00	0,00	76 900,00		
	Svt courrier du Ministère des Sports du 12 avril 2022, réf.:2184/2022, réceptionnée le 27 mai 2022, Terrain de baseball, y non compris le parking, subventionné avec une aide extraordinaire de 76.900.-€ (+-35% de 219.944,46.-€)						
	Total 822	0,00	126 852,62	0,00	126 852,62		
1/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	5 298,00	0,00	5 298,00		
<i>168000/21070 G</i>	<i>Subside dans les panneaux photovoltaïques à installer sur le Centre Nic.Bosseler</i>	0,00	5 298,00	0,00	5 298,00		
	les panneaux photovoltaïques à installer sur la toiture du centre Nic.Bosseler à Beckerich sont subventionnés par le Ministère de l'Environnement à raison de 5.298.-€ - cf.engagement écrit du 8.04.2021						
	Total 831	0,00	5 298,00	0,00	5 298,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/833/	833 Musées						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	83 166,00	31 186,00	51 980,00		
<i>161000/20280 G</i>	<i>Restructuration du Millemusée - Subventions étatiques</i>	0,00	83 166,00	31 186,00	51 980,00		
	<p>* Ministère de l'Economie, Direction générale du tourisme: Subside de 25% avec un maximum de 51.980,00 € sans pour autant que l'aide étatique ne puisse dépasser 50% des investissements à réaliser - Engagement du 12.06.2020, réf. 2019.11.11COM0010172990</p> <p>* Ministère de la Culture: Subside de 31.186,00 € - Engagement du 10.11.2021 réf.: 835x4e414 Convention bipartite signée le 19.11.2021 et approuvée en séance du CC du 22.12.2021.</p> <p>* une participation directe de 5.000.-€ de la part du Ministère du Tourisme a été imputée à l'article 2/430/744710/99001 du budget de l'exercice 2019 (cf.arrêté ministériel du 21 janvier 2020)</p>						
	Total 833	0,00	83 166,00	31 186,00	51 980,00		
1/838/	838 Patrimoine culturel						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	3 838,00	3 838,00	19 530,00		
<i>161000/21080 G</i>	<i>Aides financières dans l'intérêt de la restauration du moulin de Lévelange</i>	0,00	3 838,00	3 838,00	0,00		
	svt nouveau PAG de notre Commune le moulin de Lévelange est classé comme bâtiment à conserver et les travaux dans l'intérêt de la dite bâtisse sont dès lors susceptibles d'être subventionnés - ainsi les travaux dans l'intérêt d'un levé dudit bâtiment et des installations techniques s'y trouvant (v.devis de la société Alfred Vankorb C & C de Laufersweiler, Allemagne au montant global de 22.455,30.-€ ttc.) sont soutenus d'une aide financière de 3.838.-€ (cf.engagement du Ministère de la Culture du 02.03.2022 réf.: 2022/0054/C)						
<i>161000/24120 G</i>	<i>Subvention de l'État pour la réfection de la toiture de la chapelle au 'Kuelebiarg' à Beckerich</i>	0,00	0,00	0,00	19 530,00		
	Accord de subside du 19.04.2024, réf. III-0820-24, du Ministère de la Culture, INPA (Institut national pour le patrimoine architectural) pour un montant de 19.530,00 € Dépense voir article 4/838/221312/24120						
	Total 838	0,00	3 838,00	3 838,00	19 530,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/850/	850 Cultes						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	111 069,00		
<i>161000/19100 G</i>	<i>Subvention en rapport avec la réfection de l'église paroissiale à Beckerich</i>	0,00	0,00	0,00	111 069,00		
	* Ministère de la Culture, INPA (Institut national pour le patrimoine architectural): - Subside maximale de 98.209,00 € - Engagement du 06.07.2022, réf.III-1157-22, pour travaux toiture et façade - Subside maximale de 12.860,00 € - Engagement du 08.01.2024, réf. III-0145-24, pour travaux de façade (suppl.)						
	Total 850	0,00	0,00	0,00	111 069,00		
	Total général 8	0,00	219 154,62	35 024,00	314 729,62		
1/910/	9 Enseignement						
161000 G	910 Enseignement fondamental						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	2 476 043,00	2 096 125,00	0,00		
<i>161000/19110 G</i>	<i>Subsides relatifs à la construction d'un nouveau campus scolaire</i>	0,00	2 096 125,00	2 096 125,00	0,00		
	Le projet dans l'intérêt de la construction d'un nouveau campus scolaire (phase I. visant tout le cycle 1 et les services d'éducation et d'accueil avec cuisine de production pour une capacité d'accueil maximale de 319 enfants) fut adopté en séance du conseil communal du 28 juin 2021 (art.4/910/ .. / 19110). Aux termes de l'avis du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, datant du 25.10.2021, une aide financière de l'Etat, déterminée en application de la loi modifiée du 8 septembre 1998, appelée "loi ASFT", se chiffre comme suit et fut documentée dans une convention bipartite, signée le 5.01.2022 et ratifiée par le conseil communal le 25.02.2022, à savoir: - 50% des coûts de construction et d'aménagement du volet SEA - plafonnée à 10.000.-€ ttc. / chaise. - s'agissant d'un projet intégré 2.500.-€ ttc. par chaise - supplément de 125.000.-€ ttc. pour l'aménagement d'une cuisine de production - un subside maximum de 79.750.-€ pour l'aménagement d'une aire de jeu naturelle pour enfants scolarisés à l'extérieur du bâtiment SEA Svt convention entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et notre Commune la participation financière ainsi accordée (soit en tout: 4.192.250.-€ ttc.) est						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
	<p>versée en 3 tranches, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ère tranche de 50% dès signature et après le début des travaux - 2e tranche de 30% après date de validation du 1er agrément - 3e tranche (solde) après achèvement des travaux et établissement du décompte complet <p>Une 1ère tranche de subside de 2.096.125.-€ est inscrite au budget 2022</p>						
161000/19110/1 G	<p><i>Participation du Ministère de l'Intérieur dans la construction d'un nouveau campus scolaire</i></p> <p>la participation du ministère de l'intérieur dans les frais en rapport avec la construction du campus scolaire - volet école fondamentale - correspond à 56,97% (=taux de subvention) de la somme résultant de la surface des salles de classe en mètres carrés multipliée par 5.500.-€.</p> <p>En application de ce qui précède le subside du ministère de l'intérieur s'élève à 1.519.675.-Euros, soit (485 m2 x 5.500) x 56,97/100</p> <p>une première tranche de 379.918.- (25%) est inscrite au budget de 2022</p>	0,00	379 918,00	0,00	0,00		
	Total 910	0,00	2 476 043,00	2 096 125,00	0,00		
	Total général 9	0,00	2 476 043,00	2 096 125,00	0,00		
	TOTAL GENERAL	3 547 047,77	15 337 328,12	5 215 409,18	5 965 140,62		

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/120/	120 Coordination administrative						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	105 000,00		
211000/25008	Frais d'études pour l'élaboration d'un Masterplan "Beckerich 2036"	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	- Analyse de l'existant en matières d'infrastructures communales et d'équipements collectifs - Etat des lieux des services et des prestations communales ainsi que des capacités organisationnelles, opérationnelles et infrastructurelles - Déclinaison des besoins organisationnels, opérationnels et infrastructurels en matière de services/de missions communales obligatoires et facultatives - Estimation du développement socio-économique de la commune à moyen et long terme - Elaboration de scénario développement communal "Beckerich 2036; Mise au point d'un plan d'action à court et à moyen terme servant d'instrument de travail aux responsables politiques et administratifs						
211000/25013	Frais d'études - Réaménagement/Agrandissement de la maison communale	0,00	0,00	0,00	80 000,00		
	Agrandissement de la maison communale par l'ajout du bâtiment scolaire voisin qui sera inoccupé à partir de 2027.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	50 000,00	39 590,33	0,00		
221311/23180	Mairie - Rénovation de la toiture	0,00	50 000,00	39 590,33	0,00		
	Rénovation d'une partie de la toiture entre la mairie et l'école primaire de Beckerich Devis voté au CC du 25.07.2024, numéro 5.2, au montant de 48.675,51 € TTC *** Décompte à voter au CC ***						
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	0,00	0,00	45 000,00		
223500/99001	Matériel informatique (hardware)	0,00	0,00	0,00	45 000,00		
	- Mise à jour de la maquette 3D virtuelle de la commune et productions d'orthophotos (Service technique) - Mise à jour du programme SIG (Système d'information géographique) de LUXPLAN avec les nouveaux plans PAG/PAP - Mise à jour du programme Leica Geosystems (permet de connecter de façon cohérente les capteurs de mesure afin d'obtenir une productivité maximale)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/120/	120 Coordination administrative						
	Lorsque l'entité acquiert un outil informatique, par exemple un ordinateur, sans distinction entre la partie software (logiciels) et hardware (matériel), l'ensemble devra être repris sur le code comptable 223500						
	Total 120	0,00	50 000,00	39 590,33	150 000,00		
4/131/	131 Urbanisme						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	45 000,00	25 000,00	45 000,00		
211000/99001	Modifications ponctuelles du PAG / PAP QE de la commune de Beckerich	0,00	45 000,00	25 000,00	45 000,00		
	2023: MOPO PAP QE au lieu-dit Huewelerstrooss à Beckerich 2024-2025: MOPO PAG et PAP QE diverses						
	Total 131	0,00	45 000,00	25 000,00	45 000,00		
4/132/	132 Bâtiments communaux						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	50 000,00	10 000,00	40 000,00		
211000/24010	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	50 000,00	10 000,00	40 000,00		
	Etude pour le développement d'un concept pour l'accessibilité des bâtiments communaux et des lieux publics dans le cadre de la nouvelle loi du 07.01.2022 portant sur l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. Depuis le 01.07.2023, les nouvelles constructions doivent être conformes aux exigences de la nouvelle loi. La mise en conformité d'un bien existant doit, quant à elle, être réalisée jusqu'au 01.01.2032 au plus tard.						
222100	Installations techniques	7 400,40	22 489,92	1 600,00	0,00		
222100/21110	Fourniture et montage d'un système de serrure avec contrôle d'accès	7 400,40	22 489,92	1 600,00	0,00		
	Mise en place d'un système de serrure avec contrôle d'accès pour les bâtiments communaux suivants: maison communale, les bâtiments scolaires et la maison relais, les centres culturels et les salles publiques du moulin de Beckerich, le hall sportif, l'atelier communal et la chapelle du Kapellebiert à Schweich						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/132/	132 Bâtiments communaux						
	* Devis de 37.674,00 € voté au CC du 02.04.2021, numéro 3 - Compte 2021: 20.622,60 € - Compte 2022: 1.187,08 € - Compte 2023: 7.400,40 € => Décompte à voter et, pour les années à venir, prévision des projets en fonction des travaux effectués sur les différents bâtiments par année et imputation sur les articles correspondant au genre des bâtiments (sport, enseignement etc.)						
	Total 132	7 400,40	72 489,92	11 600,00	40 000,00		
	Total général 1	7 400,40	167 489,92	76 190,33	235 000,00		
4/221/	2 Protection sociale						
	221 Club Seniors						
212000 P	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	264 000,00	272 000,00	272 000,00	0,00		
<i>212000/22170 P</i>	<i>Droit d'occupation d'une chambre au Centre Intégré pour Personnes Âgées à Eischen</i>	264 000,00	272 000,00	272 000,00	0,00		
	Le HPPA à Eischen prévoit une capacité de 124 chambres et une résidence (logements intégrés) de 17 logements à 1 chambre et 3 logements à 2 chambres. Le coût global du projet s'élève à +- 50.000.000 €. La convention concernant l'acquisition de 6 droits d'occupation, 4 chambres et 2 logements, a été approuvée par le CC le du 18.05.2022 et approuvée par le MINT le 10 juin 2022, réf. 57/22/CAC. La participation financière s'élève à 800.000,00 € à payer suivant un schéma d'acomptes de 2022 à 2024 2022: 264.000,00 € 2023: 264.000,00 € 2024: 272.000,00 €						
	Total 221	264 000,00	272 000,00	272 000,00	0,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	332 901,83	30 000,00	1 104 445,00	13 500,00		
<i>221311/23010</i>	<i>Agrandissement provisoire du SEA Dillendapp</i>	332 901,83	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Agrandissement provisoire du bâtiment du service d'éducation et d'accueil « Dillendapp » sis à Beckerich, 3A Dikrecherstrooss, avec un bâtiment modulaire pour faire la transition jusqu'à l'achèvement du nouveau campus scolaire. * Devis de 57.500,00 € voté au CC du 06.02.2023, numéro 10 * Devis adapté de 1.893.514,40 € voté au CC du 09.06.2023, numéro 5, et approuvé par MINT le 14.07.2023, réf.844x2929b - 8/2023/CAC - Compte 2023: 332.901,83 € *** Décompte voté au CC le 27.06.2024 ***						
221311/24020	SEA Dillendapp - Aménagement des alentours	0,00	30 000,00	16 500,00	13 500,00		
	Mise en place d'un jardin de cordes basses, installation d'un hamac/d'une balançoire, installation de pare-soleil fixes et aménagement d'une clôture pare-ballon le long du parking * Devis de 29.952,00 € voté au CC du 25.07.2024, n°5.3						
221311/99001	Constructions sur sol propre à usage propre: Bâtiments - Leasing financier	0,00	0,00	1 087 945,00	0,00		
	Portakabin - Location de conteneurs pour un terme de 4 ans pour l'extension du SEA Dillendapp. Conformément à la circulaire n° 2023-137 du 26 octobre 2023, les communes sont invitées à enregistrer la première année d'un leasing financier une recette (1/180/195000 Dettes de leasing financier) et une dépense extraordinaires (4/242/221311 Constructions à usage propre) afférentes au bien à hauteur du prix d'acquisition du bien.						
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	0,00	0,00	7 500,00		
223500/99001	Equipement informatique spécifique pour le SEA Dillendapp	0,00	0,00	0,00	7 500,00		
	e.a. 4 Microsoft Surface pour le personnel						
	Total 242	332 901,83	30 000,00	1 104 445,00	21 000,00		
4/263/	263 Aides aux nécessiteux						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	1 349,36	2 599,50	540,00	80,00		
238180/99001 O	Fonds de roulement OSCARE	280,00	540,00	540,00	80,00		
	Suivant budget de l'OsCare - relevé des participations						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/263/	263 Aides aux nécessiteux						
238180/99002 O	financières et apports en capital <i>OSCARE - Apport pour investissement</i>	1 069,36	2 059,50	0,00	0,00		
	Suivant budget de l'OsCare - relevé des participations financières et apports en capital						
	Total 263	1 349,36	2 599,50	540,00	80,00		
	Total général 2	598 251,19	304 599,50	1 376 985,00	21 080,00		
4/411/	4 Affaires économiques						
4/411/	411 Agriculture						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	212 776,46	355 250,00	0,00	355 250,00		
221313/20110	<i>Réfection des chemins ruraux "Gonzelt" et "Stëll" à Huttange et du chemin "Eschefeld" à Beckerich</i>	212 776,46	0,00	0,00	0,00		
	Projet n°101830 et projet supplémentaire n°102828 élaboré par l'ASTA visant la réfection des chemins ruraux situés à Beckerich "Eschefeld" et à Huttange, "Gonzelt/Stëll". Subvention de 40% - recette inscrite sub article 1/411/168000/20110						
	* Devis de 255.500,00 € voté au CC le 18.12.2019 * Devis supplémentaire de 100.000,00 € voté au CC du 09.06.2023 - Compte 2022: 145.986,60 € - Compte 2023: 212.776,46 € *** Décompte voté au CC du 08.12.2023***						
221313/23020	<i>Mise en état de la voirie rurale communale pour l'exercice 2023</i>	0,00	355 250,00	0,00	355 250,00		
	Projet n°102722 élaboré par l'ASTA visant la réfection des chemins ruraux "hinter dem Busch", "Ritschgründchen" et "auf dem Steckelbiereg" à Noerdange						
	* Devis de 355.250,00 € voté au CC le 16.12.2022, numéro 2 -> Travaux adjugés en juin 2023 à l'entreprise Husting & Reiser SA, mais travaux pas encore réalisés.						
	Total 411	212 776,46	355 250,00	0,00	355 250,00		
4/412/	412 Sylviculture						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/412/	412 Sylviculture						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	50 000,00	17 550,00	100 000,00		
221311/23150	Travaux de réfection à effectuer à l'atelier des ouvriers forestiers	0,00	50 000,00	17 550,00	0,00		
	Isolation du toit avec un pare-vapeur afin de résoudre le problème de condensation à l'intérieur du bâtiment et remplacement de l'escalier et du garde-corps						
	* Devis de 49.880,00 € TTC voté au CC du 06.02.2023, numéro 3 - Compte 2024: 17.555,00 € *** Décompte à voter au CC ***						
221311/25001	Atelier Administration de la nature et des forêts - Mise en conformité	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Remplacement de l'escalier à l'intérieur et mise en conformité de l'espace sanitaire						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00		
223210/22110	Acquisition d'un nouvel utilitaire pour service forestier	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00		
	Acquisition d'une nouvelle camionnette pour les ouvriers forestiers - 50 % des frais pour notre compte, l'autre part est prise en charge par la Commune de Saeul.						
	* Devis de 65.520,00 € TTC voté au CC du 22.07.2022, numéro 3.1 - soit 32.760,00 € pour notre compte (en attente de la refacturation par l'Administration communale de Saeul) *** Décompte à voter au CC ***						
	Total 412	0,00	83 000,00	50 550,00	100 000,00		
4/423/	423 Cogénération						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	9 988,35	0,00	0,00	0,00		
221311/21100	Evacuation de déchets inertes et aménagement d'un chemin d'accès sur le site de la centrale chauffage urbain	9 988,35	0,00	0,00	0,00		
	Évacuation de +-3.500m3 de déchets inertes vers la zone industrielle SOLUPLA à Redange et l'aménagement d'un nouveau chemin d'accès complémentaire pour l'entreposage de bois long sur le site de la centrale de chauffage urbain.						
	* Devis de 44.683,00 € voté au CC du 26.02.2021 - Compte 2022: 7.020,00 € - Compte 2023: 9.988,35 €						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/423/	423 Cogénération						
	*** Décompte à voter au CC ***						
222100	Installations techniques	112 577,90	134 392,36	37 686,16	75 000,00		
222100/11020	Raccordements au réseau de chauffage urbain	68 607,64	109 392,36	35 000,00	45 000,00		
	Frais avancés en rapport avec des raccordements au réseau de chauffage urbain nécessitant un forage de la conduite de chauffage principale située dans voie publique.						
	- Compte 2018: 10.034,25 € - Compte 2019: 5.797,78 € - Compte 2020: 21.155,07 € - Compte 2021: 8.240,57 € - Compte 2022: 00,00 € - Compte 2023: 68.607,64 € (5 raccordements)						
222100/23030	Acquisition de stations de chaleur	43 970,26	0,00	0,00	0,00		
	Stock de stations de transfert de chaleur à maintenir dans le cadre de l'exploitation de notre réseau de chauffage urbain - aux termes de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement, l'acquisition de telles installations est subventionnée à raison de 40% du coût des dépenses éligibles						
222100/99001	Acquisition de stations de chaleur	0,00	25 000,00	2 686,16	30 000,00		
	Stock de stations de transfert de chaleur à maintenir dans le cadre de l'exploitation de notre réseau de chauffage urbain - subventionné à 40% du coût éligible *Subventions voir article 1/423/162000/22100 G						
	Total 423	122 566,25	134 392,36	37 686,16	75 000,00		
4/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
211000/25002	Etude de faisabilité / stratégie pour l'expansion des installations photovoltaïques et la mise en œuvre de communautés énergétiques	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	65 000,00	0,00	100 000,00		
222100/23040	Mise en place de 3 installations photovoltaïques	0,00	65 000,00	0,00	100 000,00		
	Projet pas entamé comme prévu en 2023, ni en 2024.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
	2025: PV sur toiture école Noerdange et Centre culturel Noerdange - troisième installation reste à définir Pas encore de devis voté au CC						
231000	Parts dans des entreprises liées / Parts dans des entreprises de droit privé	0,00	710 333,00	0,00	710 333,33		
231000/20190	Notre participation dans la SA Wandpark	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00		
	Participation dans la société privée SA Wandpark pour la création d'un parc éolien - participation financière dans le capital de la société est de 65.000,00 € - Compte 2020-2024: 00,00 €						
231000/22010	Parts dans la société Oekostroum Beckerich SA	0,00	645 333,00	0,00	645 333,33		
	Participation de 40% dans la société Oekostroum Biekerech SA dans le cadre de l'installation d'une éolienne d'une puissance nominale de 4,2 MW à Beckerich, au lieu-dit "Auf dem Berg" *Participation voté au conseil communal du 25.07.2024, numéro 3, avec arrêté grand-ducal du 11.09.2024 pour 3.120 actions à la valeur nominale de 100 € chacune, soit un montant de 312.000 €. -> Acte notarié documentant l'augmentation du capital social (Administration Communale de Beckerich: 3.120 nouvelles actions, assorties d'une prime d'émission de 333.333,33 €, et la modification des statuts est prévu pour janvier 2025 et						
	Total 425	0,00	775 333,00	0,00	830 333,33		
4/430/	430 Tourisme						
221200	Agencements et aménagements de terrains	37 435,53	219 340,68	145 000,00	74 340,68		
221200/14060	Aménagement d'un sentier nature et culture au site du Moulin à Beckerich	5 659,32	219 340,68	145 000,00	74 340,68		
	Aménagement d'un jardin (parc) de sculptures sur le complexe du moulin de Beckerich en mémoire de Monsieur Gira Camille - Coût estimatif de 223.726,84 € TTC Le projet sera subventionné de la part de l'asbl Natur & Umwelt avec un montant de 38.663,00 € - voir article 1/430/161000/14060 * Devis voté au CC du 08.12.2023, n°7.1, au montant de 198.710,17 € TTC - Compte 2021: 6.086,10 € (Op der Schock: élaboration du projet Camille's Gaart)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/430/	430 Tourisme						
	- Compte 2022: 00,00 € - Compte 2023: 2.800,00 € (Sculpture en tôle d'acier de Assy-Jans)						
221200/22030	Aménagement d'un évacuateur de crues à l'étang du moulin	31 776,21	0,00	0,00	0,00		
	Mise en place d'un déversoir de crue à l'étang du moulin de Beckerich. * Devis de 23.252,52 € TTC voté au CC du 12 juillet 2022 * Devis supplémentaire de 13.572,00 € TTC voté au CC du 08.03.2023, numéro 5 Compte 2022:1.880,00 € - Compte 2022: 1.880,00 € - Compte 2023: 31.333,81 € *** Décompte à voter au CC ***						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
221312/25012	Site touristique "Biekerecher Millen" - Aménagement des alentours	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
	Aménagement d'une signalétique sur le site, la mise en place d'un système d'éclairage adéquat des alentours et d'autres petits travaux de finition des alentours						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	59 425,00	9 425,00	65 000,00		
221313/20290	Sentiers touristiques	0,00	9 425,00	9 425,00	0,00		
	Réalisation d'un programme de certification de nos sentiers touristiques et mise en oeuvre du projet "Application Nächst Statioun" * Devis de 13.950,00 € hTVA voté au CC du 18.12.2019 relatif au projet "application nächst Statioun" - projet à réaliser par la Millen asbl - Compte 2020: 6.975,00 € (Acompte de 50%)						
221313/24080	Aménagement d'un sentier pédagogique	0,00	50 000,00	0,00	65 000,00		
	Aménagement d'un chemin pédagogique avec point de départ sur le site du Musée de l'Énergie. Ce parcours, destiné aux enfants de 6 à 12 ans, ferait environ 3 kilomètres et comprendrait 4 à 5 points d'attraction autour des thèmes de l'énergie et/ou de la biodiversité forestière. Ces stations thématiques pourraient inclure, par exemple, une cabane d'information sur l'énergie, la faune ou la flore, chacune avec						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/430/	430 Tourisme						
	des activités interactives pour les enfants. Le long du parcours seront is en place des jeux aquatiques pour enrichir l'expérience ludique.						
	Total 430	37 435,53	278 765,68	154 425,00	199 340,68		
4/441/	441 Transports routiers						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	40 000,00	0,00	0,00		
211000/24090	Élaboration d'un concept de mobilité à l'intersection "Jos Seyler Strooss" et "Am Kiem"	0,00	40 000,00	0,00	0,00		
	Frais d'études d'infrastructure et d'aménagement - projet pas avancé et imputé au mauvais article => voir nouvel article 4/622/211000/25004						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	13 827,20	30 000,00	0,00	25 000,00		
221313/22080	Arrêts autobus	13 827,20	30 000,00	0,00	25 000,00		
	Réfection des arrêts bus "Kapell" à Levelange ainsi que l'aménagement d'un nouvel emplacement pour bus près du Moulin de Beckerich. Adaptation du projet initial: Arrêt de bus "Ellerstrooss" à Levelange est du domaine de compétence de l'Admin. des Ponts & Chaussées / Réaménagement de l'arrêt de bus "Schmatten" à Beckerich techniquement pas réalisable. -> 2025: Aménagement du arrêt au Moulin de Beckerich * Devis de 98.280,00 € TTC voté au CC du 25.02.2022 - Compte 2022: 00,00 € - Compte 2023: 00,00 €						
	Total 441	13 827,20	70 000,00	0,00	25 000,00		
	Total général 4	386 605,44	1 696 741,04	242 661,16	1 584 924,01		
4/520/	5 Protection de l'environnement						
	520 Gestion des eaux usées						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
221313/21050	Réfection de la canalisation dans le chemin vicinal "Gruefwée" à Elvange Frais d'études et travaux	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
222100/25007	Infrastructures d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies Acquisition de barrière de protection	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	31 450,91	0,00	0,00	0,00		
238120/99001 S	Apports pour investissements au SI SIDERO	31 450,91	0,00	0,00	0,00		
	Total 520	31 450,91	130 000,00	0,00	160 000,00		
	Total général 5	31 450,91	130 000,00	0,00	160 000,00		
4/611/	6 Logements et équipements collectifs						
4/611/	611 Logements au prix du marché						
240000	Subvention d'investissement en capital	7 500,00	48 815,00	7 500,00	25 000,00		
240000/99001	Primes de construction et d'acquisition de logements svt.délibération du conseil communal du 17 mai 2002 avec visa du Ministère de l'Intérieur du 02.07.2002, no-82/027CAC, Acquisition d'une maison d'habitation acquise par acte notarié (acquisition) ou construite (permis de construction), sise sur le territoire de notre commune, et habitée par le requérant, une prime équivalent à la moitié de celle accordée par le Ministère du Logement, se chiffrant au maximum à 2.500 Euros.	7 500,00	48 815,00	7 500,00	25 000,00		
	Total 611	7 500,00	48 815,00	7 500,00	25 000,00		
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00		
211000/99001	Logements - Etudes en relation avec la création de logements Le CBE a décidé de lancer des études générales en 2024 afin	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	d'élaborer un concept de logement à caractère social pour la commune de Beckerich dans le cadre du plan d'action logement (PAL). * Devis au montant de 74.880,00 € TTC voté au CC du 22.05.2024, n°3						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	566 700,81	350 000,00	50 000,00	500 000,00		
<i>221312/16070</i>	<i>Rénovation de l'anc.maison d'habitation "Mathieu, Huewelerstrooss"</i>	566 700,81	0,00	0,00	0,00		
	Frais en rapport avec les travaux de renovation de l'ancienne maison d'habitation située à Beckerich, 1, Huewelerstrooss, en vue d'y créer deux logements à coût modéré. - le devis de l'avant projet sommaire avec un coût total de 1.016.832,38.-€ a été approuvé au CC du 15.02.2019, avec approbation ministériels du 29.07.2019, réf.: 8/2019/CAC. . - Le devis définitif détaillé avec un coût rajusté de 1.160.908.-€ a été voté en séance du CC du 19.07.2019 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 13.08.2019, réf.:8/2019/CAC. - Un devis détaillé adapté au montant global de 1.473.229,20.- EUR TTC a été en séance du CC du 28.10.2022 * Le projet est subventionné par le Ministère de Logement - voir article 1/612/161000/16070 *** Décompte voté au CC du 25.04.2024, n°4, au montant de 1.532.473,57 € TTC ***						
<i>221312/24030</i>	<i>Logements à coût modéré - Projet "Hohpels"</i>	0,00	350 000,00	50 000,00	500 000,00		
	Assainissement de la maison d'habitation sise 17, Réidenerwee à Oberpallen - rénovation dite "light" * Appel d'offres lancé par le collège échevinal en août 2024, l'évaluation des dossier remis par 5 bureau d'architecte est en cours						
	Total 612	566 700,81	425 000,00	125 000,00	500 000,00		
4/621/	621 Places publiques						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	50 000,00	0,00	150 000,00		
<i>221313/24110</i>	<i>Réfection du parking sur la place de l'église à Elvange</i>	0,00	50 000,00	0,00	75 000,00		
	Une somme plus importante est prévue car le macadame à éliminer est probablement pollué						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques						
221313/25015	<i>Réaménagement de l'aire de jeux près du Centre culturel à Noerdange</i> Rénovation d'une partie de l'aire de jeux située à côté du Centre culturel au Kierchewee à Noerdange. Une réunion a été organisée avec les habitants le 07.12.2024 pour présenter une proposition et recueillir leurs idées et suggestions concernant l'aire de jeux afin de répondre aux attentes de tous les utilisateurs * Devis au montant de 60.489,00 € voté au CC du 25.11.2024	0,00	0,00	0,00	75 000,00		
	Total 621	0,00	50 000,00	0,00	150 000,00		
4/622/	622 Circulation						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	140 000,00		
211000/25003	<i>Frais d'études d'un concept de mobilité</i>	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
211000/25004	<i>Frais d'études d'un concept de mobilité dans le cadre du nouveau campus scolaire</i> Concept élaboré en collaboration avec la SA des Eaux Minérales	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	53 183,34	100 000,00	15 383,63	0,00		
221313/19140	<i>Réalisation de diverses mesures par suite de l'élaboration d'un nouveau concept de mobilité</i> Mise en oeuvre de diverses mesures directrices contenues dans le nouveau concept de mobilité élaboré en 2018 prévoyant e.a. la sécurisation des passages piétons pour les personnes à mobilité réduite. * Devis de 119.340,00 € TTC vote au CC du 02.12.2022, numéro 4 (Phase 1: éclairage des passages piétonniers) - Compte 2022: 19.634,00 € - Compte 2023: 53.183,34 € - Compte 2024: 15.383,63 € Compte tenu du fait que le projet date de 2019 et qu'il a été élaboré par l'ancienne commission de la mobilité, les mesures à mettre en oeuvre nécessitent une révision par le Service technique et la nouvelle commission après les 5 années déjà passées. Ceci également en vue de l'étude de mobilité prévue à l'article 4/622/21100/25003. => Décompte à voter au CC	53 183,34	100 000,00	15 383,63	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/622/	622 Circulation						
	Total 622	53 183,34	100 000,00	15 383,63	140 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313	Infrastructures publiques - sur soi propre	445 066,24	984 221,63	103 775,03	450 000,00		
221313/19150	Réfection du chemin "Kuelebiere" à Beckerich	409 287,87	0,00	0,00	0,00		
	Réhabilitation de la canalisation moyennant fraisage des tuyaux de canalisation en place et l'application d'un chemisage intérieur continu et la réouverture au niveau des branchements particuliers et la réfection de la voirie par la mise en œuvre d'un revêtement hydrocarbonés, la réhabilitation des caniveaux, le remplacement complet des regards et de certains avaloirs ainsi que la réfection du trottoir. * Devis de 520.310,12 € TTC voté au CC du 18.12.2020 - pas envoyé au MINT pour approbation. * Devis adapté de 646.833,87 € TTC voté au CC du 08.12.2023 - Compte 2020: 12.722,17 € (Etudes réalisées par TR Engineering) - Compte 2021: 21.033,84 € (Etudes réalisées par TR Engineering) - Compte 2022: 186.486,36 € - Compte 2023: 409.287,87 € *** Décompte voté au CC du 25.07.2024, n°5.4, au montant de 629.530.24 € ***						
221313/22070	Réaménagement du chemin "Alewee" à Oberpallen	35 778,37	564 221,63	50 000,00	450 000,00		
	Réfection de la voirie (+-200 m'), pose d'un système séparatif pour les eaux usées, rénovation des conduites d'eau et travaux de tranché pour les réseaux électriques y compris la confection d'un trottoir dans la "Arelerstrooss" (tronçon depuis le parking du Pall-Center jusqu'à la hauteur de la maison 26. * Devis détaillé de 909.060,00 € voté au CC du 25.02.2022 avec approbation MINT du 30.03.2022, réf. 83dx1db37 *Devis supplémentaire de 79.190,00 € voté au CC du 02.12.2022 avec approbation MINT du 09.01.2023, réf. 228/2022/CAC - Compte 2022: 19.299,15 € - Compte 2023: 35.778,37 € -> Subvention du Ministère de l'Environnement - voir article 1/624/169100/99001						
221313/23190	Réfection de la voirie dans la rue "Batzent" à Noerdange	0,00	120 000,00	53 775,03	0,00		
	* Devis de 100.012,88 € TTC voté au CC du 23.10.2023, numéro 14						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	*** Décompte à voter au CC ***						
221313/24100	Renouvellement du revêtement des rues "Kneppchen" et "Schmitzgässel" à Hovelange prévu pour 2026	0,00	300 000,00	0,00	0,00		
	Total 624	445 066,24	984 221,63	103 775,03	450 000,00		
4/626/	626 Cimetières						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	80 000,00	25 000,00	180 000,00		
221200/24040	Aménagement d'un 'Bëschkierfecht' à Noerdange Aménagement d'un cimetière forestier avec parking. Le projet prévoit la réfection du chemin forestier existant et l'agrandissement et amélioration de 2 mardelles. Coût global estimé par le préposé forestier: 205.613,00 € Vu les étapes administratives à accomplir avant de pouvoir entamer les travaux, la plupart des frais seront à prévoir en 2025.	0,00	80 000,00	25 000,00	180 000,00		
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	22 038,92	347 961,08	249 876,63	150 000,00		
221312/13007	Réfection du cimetière à Elvange Le projet définitif englobant la rénovation de la morgue, la remise en état du mur d'enceinte, le réaménagement des sentiers et passages avec mise en place d'un colombaire et finalement la réfection du parking a été approuvé par le conseil communal le 28 décembre 2016 avec un coût global de 763.560,37.-Euros (accord ministériel du 4/4/2017, réf.:81cx700ea33/2017/CAC). Le projet sera réalisé en 3 phases: Phase I. (morgue et mur d'enceinte): 443.858.-Euros Phase II. (passages, colombaire et parking pour personnes handicapées) : 222.300.-Euros Phase III. (parking principal) 97.402.-Euros. Considérant que le projet date de 2016 et que la phase I est terminée et qu'il faudra revoir le projet, le collège échevinal propose de faire un décompte de la phase I, avec demande de liquidation de subsides et d'entamer un nouveau projet en 2025 comprenant les phases 2 et 3. *** Décompte à voter au CC ***	22 038,92	97 961,08	50 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
221312/20210	Aménagement des alentours adjacents au cimetière de Noerdange Le projet vise notamment le réaménagement des alentours du cimetière et du parking adjacent à Noerdange. * Devis de 199.521,00 € voté au CC du 18.05.2022 *** Décompte à voter au CC ***	0,00	200 000,00	199 876,63	0,00		
221312/22130	Réfection de la voie d'accès au cimetière de Beckerich Une somme plus importante est prévue car le macadame à éliminer est probablement pollué	0,00	50 000,00	0,00	150 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
221313/25005	Réaménagement du cimetière à Elvange - Phase II Réfection et reprofilage des chemins et installation de colombaires dans l'enceinte du cimetière / renouvellement du parking adjacent avec aménagement d'un emplacement réservé pour personnes à mobilité réduite	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	22 293,20	14 698,81	14 698,81	17 098,32		
238120/99001 S	SICEC - Apports pour investissements à réaliser Part de la Commune de Beckerich dans le cadre du projet d'extension du crématoire. Courrier du SICEC du 27.09.2022 annonçant le projet d'extension estimé à 10.000.000 € TTC et pour lequel la Commune de Beckerich est appelée à contribuer par une participation extraordinaire de 22.293,20 € en 2023 et 14.698,81 € en 2024. Courrier du SICEC du 13.09.2024 annonçant un appel de fonds complémentaire suite à la réévaluation du projet à 13.455.000 € TTC et pour lequel la Commune de Beckerich contribue avec 17.098,32 €.	22 293,20	14 698,81	14 698,81	17 098,32		
	Total 626	44 332,12	442 659,89	289 575,44	847 098,32		
4/627/	627 Ateliers						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
211000/24050	Mise en conformité de l'atelier communal Frais pour étude des risques c-à-d évaluation de la sécurité du	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
	voisinage, du public ainsi que des travailleurs occupés dans les établissements ou installations susceptibles d'avoir, dans le cadre d'un fonctionnement normal ou anormal, des incidences notables sur la sécurité et la santé des personnes * Devis au montant de 29.952,00 € TTC voté au CC du 13.03.2024, n°4.2						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	26 379,33	0,00	0,00		
221311/20270	<i>Aménagement d'un vestiaire et d'une salle de douche dans l'atelier communal</i>	0,00	26 379,33	0,00	0,00		
	Fourniture de biens meubles et d'une armoire de séchage pour 8 tenues de travail ainsi que la fourniture d'échafaudages de rangement et la confection d'un plancher en bois * Devis de 11.700,00 € voté au CC du 25.02.2022 * Devis supplémentaire de 25.155,00 € voté au CC du 18.05.2022 - Compte 2021: 10.852,05 € - Compte 2022: 12.768,62 € - Compte 2023: 00,00 € - Compte 2024: 00,00 € => L'aménagement d'un vestiaire prévu pour 2026/27 => Décompte sera voté en 2027						
223100	Équipement de transport et de manutention	0,00	35 000,00	13 127,40	0,00		
223100/99001	<i>Équipements de manutention pour l'atelier communal</i>	0,00	35 000,00	13 127,40	0,00		
	* 2024: suivant relevé établi par le service technique et l'atelier communal: e.a. godet-cribleur pour mini-pelle, dispositif de relevage de tranchées, 2 ponts de tranchée pour chantier * Devis au montant de 14.742,00 € TTC voté au CC du 23.10.2024, n°4 *** Décompte à voter au CC ***						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	0,00	0,00	225 000,00		
223210/99001	<i>Acquisition de véhicules de transport pour l'atelier communal</i>	0,00	0,00	0,00	225 000,00		
	*2025: suivant relevé établi par le service technique et l'atelier communal: Remplacement de la voiture du préposé de l'atelier communal, acquisition d'une voiture et d'une remorque-conteneur pour l'atelier communal et acquisition d'une voiture électrique (occasion) pour le service technique						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
223220	Véhicules spéciaux	25 689,98	19 310,02	19 310,02	21 500,00		
223220/23060	Acquisition de machines et d'appareil pour l'atelier communal	25 689,98	19 310,02	19 310,02	21 500,00		
	*2023: 2 tondeuses, 1 tondeuse hacheuse, 1 générateur d'électricité, 1 scie à table, 1 défonceuse, 1 perceuse pour fendeuse mini-pelle *2025: 1 brosse frontale et 1 grande brosse pour Weidemann/Avant						
223410	Mobilier	0,00	12 000,00	0,00	0,00		
223410/99001	Mobilier pour l'atelier communal	0,00	12 000,00	0,00	0,00		
	*2024: suivant relevé établi par le service technique et l'atelier communal: armoire pour stockage de batteries LIPO => à supprimer: Projet ne sera pas réalisé						
	Total 627	25 689,98	122 689,35	62 437,42	246 500,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
222100	Installations techniques	0,00	571 843,20	60 000,00	360 000,00		
222100/21030	Etude de faisabilité relatif au renouvellement de la conduite d'eau entre Levelange et Oberpallen	0,00	250 000,00	0,00	50 000,00		
	*2025: étude de faisabilité - projet sera entamé en 2026 (voir PPF)						
222100/22060	Transformation des installations techniques au sein de la station de pompage (conduites, valves, vannes etc.)	0,00	46 843,20	0,00	0,00		
	Pas de devis voté au CC - Compte 2022: 3.156,80 €						
222100/23100	Acquisition d'une génératrice de secours pour la station de pompage à Hovelange	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00		
	En vue de garantir l'approvisionnement en eau de la station de pompage à Hovelange lors d'éventuelles contraintes d'approvisionnement en énergie dans une situation de crise, le collège échevinal se demande si une génératrice de secours, telle qu'initialement prévue, a son utilité. Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques (agrophotovoltaïque) avec capacité de stockage est également envisagé afin de se prémunir en cas d'urgence.						
	* Devis de 75.000,00 € pour une génératrice de secours voté au						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
	CC du 09.06.2023, numéro 6 Acquisition pas réalisée en 2023 et en 2024						
222100/23110	Remplacement de la conduite d'alimentation d'eau entre Elvange et Noerdange	0,00	80 000,00	0,00	85 000,00		
	Mise en souterrain (renforcement) de la conduite d'eau potable à Noerdange Steckewee en direction Schweich sur la longueur des travaux réalisés par CREOS * Devis au montant de 69.443,00 € TTC voté au CC du 27.06.2024, n°2.1						
222100/24060	Eau - Acquisition logiciel et compteurs pour lecture à distance	0,00	120 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Compteurs d'eau intelligents - remplacement des anciens compteurs sur une période de 3 ans * Devis voté au montant de 119.925,00 € TTC voté au CC du 26.01.2024, n°3.2						
222100/25006	Aménagement d'une clôture de protection - source "Wäschbur"	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
222100/25009	Conduite d'eau: Renouvellement des regards à Elvange (église jusqu'au carrefour Kräizerbucherstrooss)	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
222100 P	Installations techniques	5 893,65	0,00	0,00	0,00		
222100/13009 P	Apport pour investissement: frais générés par la réalisation d'un forage-captage de la source "Ophelie bis	5 893,65	0,00	0,00	0,00		
	Remboursement à la SA des Eaux Minérales. Les frais en rapport avec ce projet s'élève à 353.036,41.-€. Notre commune remboursera ces frais à la SA des Eaux Minérales endéans 10 ans (première échéance en 2013) et d'après un tableau d'amortissement afférent tenant compte d'un taux d'intérêt de 2%. Ledit tableau a été approuvé par le conseil communal en séance du 23/05/2013. Le remboursement s'opère par 11 annuités, dont la première échet le 31.12.2013 avec un montant de 32.498,60.-€, les neuf annuités subséquentes s'élèveront à 38.998,32.-€ et la dernière à payer au 1er février 2023 à 5.893,65.-€.						
	Total 630	5 893,65	571 843,20	60 000,00	360 000,00		
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221100	Terrains	56 450,00	1 200 000,00	514 933,30	650 000,00		
221100/13040	Acquisition de terrains	3 500,00	700 000,00	493 858,00	500 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
	<p>2024:</p> <p>* 425.438,00 € (Acte: 398.536,77 € Commission immobilière: 26.901,23 €) - Acte notarié n°10409 du 03.05.2024 - Acquisition de parcelles boisées, Section B de Schweich, lieu-dit « Wasserbach », numéros 1073/1680, 1073/1681, 1073/1682, 1073/1683, 1073/1684, et 1073/1685 - Section C d'Elvange et de Hovelange, lieu-dit « Im Loch », numéro 1659/1937 et 1692/2513, lieu-dit « Hart », numéros 1758/1561, 1758/1562, 1758/1563, 1759/1564, 1759/1565, 1767/3170, 1767/3175, 1767/3197 et 1767/3171, lieu-dit « Bock », numéro 979/1587, et au lieu-dit « Bei der Hart », numéro 985/1043 - Section E de Beckerich, lieu-dit « Auf Groizelt », numéros 1788/498, 1789/3496, 1789/3497, 1790 et 1797 (Consorts Schneidesch-Kemp)</p> <p>* 52.920,00 € - Acte notarié de vente n°11324 du 22.11.2024 - Acquisition de parcelles, section F d'Oberpallen, numéros 193/2922 et 194/2923, au lieu-dit « Vorderste Sauerwies » (consorts Schreiber)</p> <p>* 15.500,00 € - Acte notarié de vente n°... du 04.12.2024 - Acquisition de parcelles, section E de Beckerich, numéros 2249/1421, 2249/1422 et 2250, lieu-dit « Auf dem Bill »</p>						
221100/99001	Echange de terrains	52 950,00	500 000,00	21 075,30	150 000,00		
	<p>2024:</p> <p>* 3.315,30 € - Acte notarié d'échange n°9854 du 28.02.2024 - Acquisition des parcelles numéros 1018/3855 et 1015/1797 et cession de la parcelle numéro 1018/3854, section C d'Elvange et Hovelange, lieu-dit « Im Thal » (Wagner Ehlinger Nicolas)</p> <p>* 10.800,00 € - Acte notarié d'échange n°2828 du 23.10.2024 - Acquisition des parcelles numéros 28/5074, 28/5075, 29/5076, 29/5077, 29/5078, 29/5079, 29/5080, 29/5081 et 29/5082, section E de Beckerich, lieu-dit « Kuelebiereg », et cession des parcelles numéros 28/5062, 28/5064, 29/5068 et les 1.000/1.000es du numéro 29/5072, section E de Beckerich, lieu-dit « Huelerstrooss » (NERDEN ET FILS S.à r.l.)</p> <p>* 6.960,00 € - Acte notarié d'échange du 22.11.2024 - Acquisition de la parcelle 412/5053 et cession de la parcelle 414/2177, section E de Beckerich, lieu-dit « In Lamert » (Origer Marcelle)</p> <p>2025:</p> <p>* 13.262,00 € - compromis d'échange du 03.08.2022 avec M. Jean-Luc Schiltz de la parcelle boisée, section E de Beckerich, lieu-dit 'Olseitert', sous le numéro 2062/2260</p>						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	600 000,00	498 200,00	0,00		
221311/99001	Acquisition d'immeubles bâtis	0,00	600 000,00	498 200,00	0,00		
	2024:						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
	* 559.066,00 € - Acquisition d'une maison d'habitation sise rue "Kuelebierg" n°10 à Beckerich						
	Total 650	56 450,00	1 800 000,00	1 013 133,30	650 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	81 069,79	185 036,05	114 345,81	50 000,00		
211000/23170	Étude(s) relative à la gestion des risques de crues subites	1 138,68	148 861,32	100 000,00	50 000,00		
	Analyse de la formation des crues subites dans les affluents des ruisseaux Huewelerbaach, Naerdenerbaach et Pall, sur l'ensemble du territoire de la commune, le but étant d'identifier les mesures prioritaires et par conséquent, les plus efficaces, en vue d'atteindre une réduction des inondations dans les bassins versants et les zones rurales						
211000/99002	* Devis de 99.760,00 € TTC voté au CC du 17.07.2023, numéro 3 Elaboration d'un nouveau plan d'aménagement général	79 931,11	36 174,73	14 345,81	0,00		
	Honoraires en rapport avec l'élaboration d'un nouveau PAG, l'étude SUP, du PAP QE et du règlement sur les bâtisses ainsi que l'assistance dans le cadre de la procédure d'approbation - coût global des offres d'honoraires: 458.608,96 € TTC - Offre étude préparatoire préalable à l'élaboration du nouveau PAG de 81.232,68 € TTC et de 127.370 € TTC pour l'élaboration du PAG en soi (Zeyen & Baumann 04.05.2009) - Offre de 11.121 € TTC relative à l'élaboration de l'inventaire des biotopes (Zeyen & Baumann 27.05.2010) - Offre de 32.300,62 € TTC pour l'élaboration de l'étude SUP (Zeyen & Baumann 01.10.2012) - Offre supplémentaire de 104.750,00 € TTC pour l'élaboration de l'étude SUP (Zeyen & Baumann 01.03.2018) - Offre supplémentaire de 51.931,15 € TTC pour finalisation du projet PAG, PAP QE et règlement sur les bâtisses (Zeyen & Baumann 16.04.2021) - Offre pour assistance urbanistique dans le cadre de la procédure d'approbation PAG et PAP QE de 28.123,22 € TTC (Zeyen & Baumann 11.03.2021) - Devis adapté pour assistance urbanistique dans le cadre de la procédure d'approbation PAG et PAP QE de 49.903,51 € TTC de Zeyen & Baumann voté au CC du 17.07.2023 (initial: 28.123,22 € TTC) - Compte 2008: 7.581,69 €						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	- Compte 2009: 19.098,13 €						
	- Compte 2010: 28.105,80 €						
	- Compte 2011: 33.128,27 €						
	- Compte 2012: 30.411,04 €						
	- Compte 2013: 29.207,92 €						
	- Compte 2014: 00,00 €						
	- Compte 2015: 35,55 €						
	- Compte 2016: 68.258,98 €						
	- Compte 2017: 83.343,63 €						
	- Compte 2018: 55.144,07 €						
	- Compte 2019: 100.141,56 €						
	- Compte 2020: 12.528,91 €						
	- Compte 2021: 76.690,30 €						
	- Compte 2022: 00,00 €						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	320 000,00	0,00	0,00		
221313/22050	Aménagement de carports et places de stationnements dans les parages du PAP Schonk	0,00	320 000,00	0,00	0,00		
	Construction de 8 carports avec panneaux photovoltaïques et aménagement de 6 places de stationnement à Beckerich, Schonk, avec mise en location des emplacements créés à des tiers.						
	* Devis de 319.857,16 € TTC voté au CC du 25.02.2022, numéro 4.1 Projet pas entamé en 2022 et 2023 => projet reporté en 2026 (Voir PPF)						
	Total 690	81 069,79	505 036,05	114 345,81	50 000,00		
	Total général 6	1 285 885,93	5 050 265,12	1 791 150,63	3 418 598,32		
4/821/	8 Loisirs, culture et culte						
	821 Terrains de sports						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
221311/24070	Terrain de football - Eclairage	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
	* Devis de 99.567,00 € TTC voté au CC du 11.12.2024, n°3						
	Total 821	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	450 000,00	260 000,00	250 000,00		
221200/21040	<i>Aménagement du nouveau terrain de baseball</i>	0,00	450 000,00	260 000,00	250 000,00		
	Aménagement d'un nouveau terrain de baseball à Hovelange et d'un parking écologique à Hovelange * Devis de 400.000 € TTC voté au CC du 25.02.2022 a (219.944,46 pour le terrain et 180.055,54 pour le parking). - Compte 2021: 9.013,10 € (Frais d'études: GEO Conseils) - Compte 2022: 25.895,14 € (Frais d'études Zeyen-Baumann) *2025: Devis adapté à voter au conseil communal pour inclure l'éclairage du terrain et du parking et l'aménagement des alentours au projet.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	25 000,00	0,00	0,00		
221311/24070	<i>Eclairage du nouveau terrain de baseball</i>	0,00	25 000,00	0,00	0,00		
	Eclairage du terrain et du parking adjacent -> sera inclus au projet baseball - voir article 4/822/221200/21040						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	121 914,90	0,00	0,00	0,00		
221312/20230	<i>Réfection de la toiture du hall sportif</i>	19 498,80	0,00	0,00	0,00		
	La toiture de notre hall omnisport, en service depuis 2003, présente des problèmes d'étanchéité générant des infiltrations d'eau. Subvention de 25% des frais éligibles du Ministère des Sports, soit +-60.300.-€ * Devis de 241.371,00 € (y compris les honoraires d'architecte) voté au CC du 26.02.2020 * Devis supplémentaire de 16.673,00 € voté au CC du 25.09.2020 * Devis adapté de 241.371,00 € voté au CC du 09.06.2023, numéro 4 - Compte 2020: 198.438,54 € - Compte 2021: 1.371,94 € - Compte 2022: 00,00 € - Compte 2023: 19.498,80 € *** Décompte voté au CC du 26.01.2024 au montant de 219.309,28 € TTC ***						
221312/22020	<i>Réfection du Hall Sportif</i>	102 416,10	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
	Le projet prévoit l'aménagement d'une pergola - d'un éclairage LED et la mise en place de systèmes de régulation à distance						
	* Devis de 141.991,20 € TTC voté au CC du 17.05.2023, numéro 5. - Compte 2022: 31.410,01 € - Compte 2023: 102.416,10 € *** Décompte voté au CC du 26.01.2024 au montant de 133.826,11 € TTC ***						
	Total 822	121 914,90	475 000,00	260 000,00	250 000,00		
4/823/	823 Piscines						
238180 S	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	456 797,96	561 783,34	561 783,34	0,00		
<i>238180/23080 S</i>	<i>Syndicat intercommunal "Réidener Schwemm" - Apports en capital</i>	456 797,96	561 783,34	561 783,34	0,00		
	2022: 1ère tranche 1/3 de l'apport en capital suivant nouveaux statuts 2023: 2e tranche 1/3 de l'apport en capital suivant nouveaux statuts € 561.783,33 - adaptation à la variation des taux de participation des communes dans le syndicat en vertu des nouveaux statuts - € 104.985,37						
	Total 823	456 797,96	561 783,34	561 783,34	0,00		
4/829/	829 Autres Sports						
221200	Agencements et aménagements de terrains	5 797,20	394 202,80	235 000,00	35 000,00		
<i>221200/22150</i>	<i>Déplacement du Skatepark</i>	5 797,20	394 202,80	235 000,00	35 000,00		
	Déplacement du Skatepark près du hall sportif dans le cadre de la construction du campus scolaire. * Devis de 323.317,52 € TTC voté au CC du 25.09.2023 - Compte 2023: 5.797,20 € *** Décompte à voter au CC (après inauguration en mars 2025) ***						
	Total 829	5 797,20	394 202,80	235 000,00	35 000,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221312/25010	Centre culturel Noerdange : Renouvellement de la toiture	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Prix plus élevé dû à l'élimination d'éternite						
222100	Installations techniques	14 085,17	160 914,83	80 000,00	150 000,00		
222100/18005	Mise en conformité du Centre Nic.Bosseler à Beckerich	14 085,17	160 914,83	80 000,00	150 000,00		
	Etudes et travaux de mise en conformité en matière de commo-incommodo du centre Nic.Bosseler à Beckerich. 2023: Goblet & Lavandier: Audit de mise en sécurité et élaboration du dossier de demande d'autorisation commo/incommodo * Pas de devis voté au CC - à prévoir en 2024 - Compte 2018 à 2022: 00,00 €						
	Total 831	14 085,17	160 914,83	80 000,00	250 000,00		
4/833/	833 Musées						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	96 454,38	174 616,00	225 000,00	126 633,65		
221312/20280	Restructuration du Millemusée	96 454,38	174 616,00	225 000,00	126 633,65		
	Restructuration des parties intérieures et extérieures du "Millemusée" à Beckerich - nouveau concept "Energiesmusée" * Devis de 314.379,00 € voté au CC du 04.10.2019 * Devis supplémentaire de 181.000 € voté au CC du 25.07.2024, numéro 5.1 - Compte 2020: 12.500,00 € - Compte 2021: 11.259,37 € - Compte 2022: 23.531,60 € - Compte 2023: 96.454,38 € -> Subvention de l'Etat - voir l'article 1/833/161000/20280						
	Total 833	96 454,38	174 616,00	225 000,00	126 633,65		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	100 000,00	62 722,95	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/838/	838 Patrimoine culturel						
221312/24120	<p><i>Réfection de la toiture de la chapelle au 'Kuelebiereg' à Beckerich</i></p> <p>Il est prévu de démonter et de recycler l'ancienne couverture, de poser une membrane en Tyvek pour renforcer l'étanchéité, de poser une couverture en ardoise et de réaliser des travaux de menuiserie et de ferblanterie. * Devis au montant de 99.567,00 € TTC voté au CC du 13.03.2024, n°4.1</p> <p>-> Subvention de l'Etat - voir l'article 1/838/161000/24120</p> <p>*** Décompte à voter au CC ***</p>	0,00	100 000,00	62 722,95	0,00		
	Total 838	0,00	100 000,00	62 722,95	0,00		
4/850/	850 Cultes						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	286 391,02	93 608,98	93 608,98	0,00		
221312/19100	<p><i>Réfection de la toiture de l'église paroissiale à Beckerich</i></p> <p>Pose d'une nouvelle couverture en ardoise sur la nef, la réparation et la remise en peinture de l'enduit ainsi que la restauration d'autres éléments constituant la façade extérieure - la réfection du clocher a été réalisée en 2015. 2021: Classement de l'église comme monument national et dès lors certaines obligations sont imposées par le service des sites et monuments nationaux. Début des travaux en 2023.</p> <p>* Devis de 225.046,00 € voté au CC du 19.07.2019 * Devis adapté de 248.057,55 € voté au CC du 26.02.2021 * Devis adapté de 324.663,30 € voté au CC du 12.09.2022, numéro 5</p> <p>- Compte 2021 et 2022: 00,00 € - Compte 2023: 289.391,02 €</p> <p>-> Subvention de l'Etat - voir article 1/850/161000/19100</p> <p>*** Décompte à voter au CC ***</p>	286 391,02	93 608,98	93 608,98	0,00		
	Total 850	286 391,02	93 608,98	93 608,98	0,00		
4/860/	860 Fêtes publiques						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectifié 2024	Budget de 2025	Budget rectifié 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/860/	860 Fêtes publiques						
223410	Mobilier	0,00	60 000,00	53 820,00	60 000,00		
223410/99001	Mobilier pour fêtes publiques	0,00	60 000,00	53 820,00	60 000,00		
	*2024: suivant relevé établi par le service technique et l'atelier communal: remorque lave-vaisselle "Spullweenchen" - Devis au montant de 53.820,00 € TTC voté au CC du 20.09.2024						
	*2025: achat de gobelets et de récipients en plastique réutilisable pour manifestations (Green Event)						
223480	Autre mobilier	76 949,68	23 050,32	0,00	0,00		
223480/23120	Mobilier pour fêtes publiques	76 949,68	23 050,32	0,00	0,00		
	Acquisition de mobilier et de matériel pour fêtes publiques: 120 barrières de circulation galvanisées, 8 rack de rangement pour barrières (15 barrières par rack), 10 podiums, le remplacement d'une tente de 12x6 m et la fourniture de 50 tables pour les salles de fêtes.						
	* Devis de 99.644,00 € TTC voté en CC le 06.02.2023, numéro 11 *** Décompte à voter au CC ***						
	Total 860	76 949,68	83 050,32	53 820,00	60 000,00		
	Total général 8	1 058 390,31	2 143 176,27	1 571 935,27	821 633,65		
4/910/	9 Enseignement						
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	4 561 615,57	16 112 492,16	3 000 000,00	11 871 267,51		
221311/19110	Campus scolaire	4 561 615,57	16 062 492,16	3 000 000,00	11 796 267,51		
	Le projet vise à centraliser nos services scolaires et services annexes à l'enseignement (services d'éducation et d'accueil) en un campus scolaire avec implantation à proximité du hall sportif à Beckerich.						
	Le projet sera réalisé en 2 phases dont la première prévoit, outre les travaux de terrassement et de l'aménagement extérieur avec e.a. un parking de 90 emplacements, la construction des bâtisses hébergeant tout le cycle 1 de l'enseignement fondamental (1.0, 1.1 et 1.2) ainsi que les locaux des services d'éducation et d'accueil avec cuisine de production.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2023	Montants autorisés en 2024	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025	Budget rectificatif 2024	Budget de 2025
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	* Devis de 27.628.568,37 € voté au CC du 28.06.2021 et approuvé par MINT le 18.01.2022, réf. D/62/2021 - Compte 2019: 94.245,18 € - Compte 2020: 184.335,45 € - Compte 2021: 473.144,70 € - Compte 2022: 262.290,57 €						
221311/23130	Assainissement du bâtiment scolaire à Elvange	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Aménagement d'une salle supplémentaire Projet pas entamé comme prévu en 2023 et plus nécessaire - à supprimer						
221311/23140	Bâtiment scolaire à Noerdange - Rénovation de la toiture	0,00	50 000,00	0,00	75 000,00		
	* Devis au montant de 69.334,20 € TTC voté au CC du 20.09.2024 Projet sera entamé en 2025						
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
223500/99001	Equiptement informatique spécifique pour les écoles	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	Total 910	4 561 615,57	16 112 492,16	3 000 000,00	11 896 267,51		
	Total général 9	4 561 615,57	16 112 492,16	3 000 000,00	11 896 267,51		
	TOTAL GENERAL	7 929 599,75	25 604 764,01	8 058 922,39	18 137 503,49		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice. Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX

		Budget rectifié 2024		Budget 2025	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
111	Organes politiques	0,00	77 807,43	0,00	84 597,18
120	Coordination administrative	167 343,50	1 842 124,29	162 693,36	1 829 551,82
242	SEA Dillendapp	1 531 091,12	1 726 996,29	1 554 080,45	1 816 817,85
253	Jeunesse	0,00	55 329,19	0,00	52 000,00
263	Aides aux nécessiteux	15 540,16	234 989,08	0,00	234 117,80
423	Cogénération	1 065 191,00	862 165,00	1 130 126,76	996 709,81
441	Transports routiers	1 500,00	61 401,83	1 589,37	75 939,42
510	Gestion des déchets	270 305,81	358 100,00	344 589,37	369 290,00
520	Gestion des eaux usées	498 484,08	668 414,01	504 916,43	732 289,47
627	Atelier communal	20 158,69	1 458 446,00	13 595,81	1 531 429,92
630	Alimentation en eau	1 037 803,00	265 788,00	1 037 299,02	384 149,53
821	Terrains de sports	5 000,00	61 500,00	5 000,00	78 097,00
822	Halls sportifs	1 500,00	258 144,00	1 549,50	272 271,13
823	Piscines	0,00	456 745,01	0,00	458 484,97
831	Centres culturels et Salles de fêtes	12 000,00	67 924,00	12 000,00	72 015,49
911	Education précoce	0,00	5 000,00	0,00	3 000,00
912	Education préscolaire	0,00	22 000,00	0,00	8 000,00
913	Enseignement primaire	0,00	438 332,96	0,00	420 098,00

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2024

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	30 179,52	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	13 396 882,11	4 679 687,35		
2	Protection sociale	1 576 631,28	2 080 767,12		
3	Ordre et sécurité publics	59 481,84	168 201,61		
4	Affaires économiques	1 343 247,00	1 796 513,05		
5	Protection de l'environnement	940 283,33	1 336 610,51		
6	Logements et équipements collectifs	1 301 213,40	2 097 610,12		
7	Santé	0,00	8 200,00		
8	Loisirs, culture et culte	37 500,00	1 317 637,62		
9	Enseignement	10 750,00	1 073 708,96		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		18 696 168,48	14 558 936,34		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2024

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	1 087 945,00	76 190,33		
2	Protection sociale	34 204,42	1 376 985,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	0,00		
4	Affaires économiques	6 982,62	242 661,16		
5	Protection de l'environnement	365 142,84	0,00		
6	Logements et équipements collectifs	1 589 985,30	1 791 150,63		
8	Loisirs, culture et culte	35 024,00	1 571 935,27		
9	Enseignement	2 096 125,00	3 000 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		5 215 409,18	8 058 922,39		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2025

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	13 892 921,70	5 220 825,96		
2	Protection sociale	1 610 080,45	2 217 518,53		
3	Ordre et sécurité publics	59 481,84	51 680,76		
4	Affaires économiques	1 246 369,71	1 945 914,00		
5	Protection de l'environnement	1 012 458,11	1 488 559,71		
6	Logements et équipements collectifs	1 294 894,83	2 383 716,87		
7	Santé	0,00	17 033,74		
8	Loisirs, culture et culte	45 138,87	1 431 134,00		
9	Enseignement	10 750,00	1 156 746,91		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		19 172 095,51	15 913 130,48		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2025

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	5 000 000,00	235 000,00		
2	Protection sociale	0,00	21 080,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	0,00		
4	Affaires économiques	174 318,00	1 584 924,01		
5	Protection de l'environnement	0,00	160 000,00		
6	Logements et équipements collectifs	476 093,00	3 418 598,32		
8	Loisirs, culture et culte	314 729,62	821 633,65		
9	Enseignement	0,00	11 896 267,51		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		5 965 140,62	18 137 503,49		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2024

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	18 696 168,48	5 215 409,18		
Total des dépenses	14 558 936,34	8 058 922,39		
Boni propre à l'exercice	4 137 232,14			
Mali propre à l'exercice		2 843 513,21		
Boni du compte 2023	8 944 134,85			
Mali du compte 2023				
Boni général	13 081 366,99			
Mali général		2 843 513,21		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 2 843 513,21	+ 2 843 513,21		
Boni présumé fin 2024	10 237 853,78			
Mali présumé fin 2024				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2025

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	19 172 095,51	5 965 140,62		
Total des dépenses	15 913 130,48	18 137 503,49		
Boni propre à l'exercice	3 258 965,03			
Mali propre à l'exercice		12 172 362,87		
Boni présumé fin 2024	10 237 853,78			
Mali présumé fin 2024				
Boni général	13 496 818,81			
Mali général		12 172 362,87		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 12 172 362,87	+ 12 172 362,87		
Boni définitif	1 324 455,94			
Mali définitif				

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 11.12.2024

Date de l'annonce publique
de la séance 04.12.2024

Date de la convocation des
conseillers 04.12.2024

Présents: MM. Lagoda Thierry, bourgmestre ; Loutsch Claude et Wampach Patrick, échevins ;
MM. Bohler David, Boonen Severin, Fassbinder Marco, Klein Laurent, Mmes Ruppert Nadine et Schmartz
Mickels, conseillers;
Mme Kellen Martine, secrétaire communal;

Absents: a) excusés néant

b) sans motif néant

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2024 et au budget de l'exercice 2025;
Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;
Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

unanime

le budget rectifié de l'exercice 2024

| unanime

le budget de l'exercice 2025

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Beckerich, le 11 décembre 2024

Le Bourgmestre,

Lagoda Thierry

Le Secrétaire,

Kellen Martine